

NOTE TO USERS

Page(s) not included in the original manuscript are unavailable from the author or university. The manuscript was microfilmed as received

89-91

This reproduction is the best copy available.

UMI[®]



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES**



**FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES**

Alexandre Sawyer

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (Histoire)

GRADE / DEGREE

Département d'histoire

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

**La Promotion de la Langue Française dans les Forces Armées Canadiennes : L'exemple des Généraux
Jean Victor Allard et Jacques Alfred Dextraze**

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Serge Durlinger

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS (EXAMINATRICES) DE LA THÈSE / THESIS EXAMINERS

Michel Bock

Peter Bischoff

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

**LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES FORCES
ARMÉES CANADIENNES : L'EXEMPLE DES GÉNÉRAUX JEAN VICTOR
ALLARD ET JACQUES ALFRED DEXTRAZE**

par

Alexandre Sawyer

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre d'exigence
partielle en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire

Université d'Ottawa



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-61296-5
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-61296-5

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

■♦■
Canada

RÉSUMÉ

Cette thèse examine l'évolution de la situation des francophones et de leur langue dans les Forces armées canadiennes pour la période 1945-1977. Ce travail évalue la contribution dans ce domaine des deux premiers chefs d'état-major canadiens-français, Jean Victor Allard et Jacques Alfred Dextraze. Aucune autre étude académique n'a traité spécifiquement de cette question.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la présence des militaires canadiens-français est modeste. Ils ne représentent que 6,9 % de tous les officiers et 15,3 % des hommes de troupe, alors que leur poids démographique dans la population canadienne est d'environ 29 %. Suite à quelques changements dans les années 1950, la situation des francophones et de leur langue s'améliore quelque peu. Mais, il faudra attendre l'arrivée d'un premier, puis d'un deuxième francophone au poste militaire suprême pour que le sort des Canadiens français change.

Le premier, Jean V. Allard, a fait des militaires francophones et de leur langue une question de la plus haute importance, déterminant les objectifs prioritaires de la réforme linguistique et développant les unités de langue française. Le deuxième, Jacques A. Dextraze, a consolidé certains acquis obtenus par les militaires canadiens-français, en mettant plus ou moins d'emphase selon ce qu'il considérait comme important ou secondaire. L'analyse détaillée de ces thèmes nous procure une compréhension plus approfondie de la présence francophone et du français dans les Forces canadiennes. Le but de ce travail est d'ajouter une étude innovatrice à la littérature déjà parue sur les militaires canadiens-français et d'améliorer nos connaissances sociomilitaires de cette période.

REMERCEMENTS

Ce projet a pris racine, il y a déjà quelques années, alors que je venais de découvrir certains pans de l'histoire militaire des Canadiens français. Il serait impossible de déposer ma thèse sans exprimer toute ma gratitude aux gens dévoués qui m'ont guidé dans chacune des étapes de ce présent ouvrage.

D'abord et avant tout, il me faut remercier sincèrement mon directeur de thèse, le professeur Serge Durflinger, de l'Université d'Ottawa, qui a dirigé mes travaux de maîtrise. M. Durflinger a su me transmettre ses nombreuses connaissances, sur la méthodologie, sur l'histoire militaire, et c'est avec générosité qu'il a partagé avec moi sa passion pour l'histoire. Je remercie aussi les archivistes et les historiens de la Direction Histoire et patrimoine, en particulier M. Yves Tremblay. Ils m'ont accueilli et aidé, patiemment et efficacement, à trouver les documents pertinents.

Un merci tout spécial est aussi destiné au major-général Claude LaFrance qui a eu la générosité de partager avec moi son expérience personnelle de la vie militaire. Je désire souligner la contribution financière de l'Université d'Ottawa, qui m'a permis de réaliser ma thèse de maîtrise.

Enfin, un merci du plus profond du cœur à Véronique, à mes parents et amis, qui m'ont appuyé et m'ont soutenu dans l'accomplissement de ce projet. Je vous dédie cet ouvrage.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
REMERCIEMENTS	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	v
INTRODUCTION	1
CHAPITRE UN: LA SITUATION DES MILITAIRES FRANCOPHONES AU LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE	12
1.1 Un contexte difficile	12
1.2 La Guerre froide : réarmement et renforcement des effectifs militaires	15
1.3 La question de la sous-représentation des francophones : nouvelle perspective?	17
1.4 Les trois grands rapports	20
1.5 Le Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR)	26
1.6 Les unités francophones et la francisation des titres et des honneurs de guerre	30
1.7 Les études du Conseil de Recherche pour la Défense	32
1.8 Le contexte sociopolitique des années 1960 et l'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme	37
1.9 Un bilan mitigé	39
CHAPITRE DEUX : JEAN VICTOR ALLARD	42
2.1 Jeune officier de milice	43
2.2 La Seconde Guerre mondiale	46
2.3 D'une guerre à l'autre	53
2.4 La guerre de Corée	58
2.5 Une décennie marquée par une série de premières	59
2.6 Un Canadien français : premier soldat du pays!	65
2.6.1 Le comité d'étude sur les francophones et le Secrétariat au bilinguisme	71

2.6.2	Les unités de langue française, le centre d’instruction et l’éducation des enfants des militaires francophones	77
2.6.3	Le plan de B & B des Forces canadiennes	91
2.7	Départ des Forces canadiennes	96
CHAPITRE TROIS : JACQUES ALFRED DEXTRAZE		110
3.1	La Seconde Guerre mondiale	111
3.2	De retour sous les drapeaux!	117
3.3	Vers le sommet	123
3.4	Le bilinguisme	125
3.4.1	Chef adjoint du Personnel (militaire)	126
3.4.2	Chef du personnel	128
3.4.3	Chef de l’état-major de la Défense	141
3.5	Départ des Forces canadiennes	148
CONCLUSION		154
ANNEXE		164
BIBLIOGRAPHIE		165

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ARC	Aviation royale du Canada
<i>BAOR</i>	<i>British Army of the Rhin</i>
B & B	Bilinguisme et biculturalisme
CBE	Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique
CDEE	Chef des institutions canadiennes d'éducation à la Défense
CED	Chef d'état-major de la Défense
CICS	Commission internationale de contrôle et de supervision
CMR	Collège militaire de Saint-Jean
CG	Contrôleur général
CP	Chef du Personnel
DAPB	Direction – application des politiques de bilinguisme
DGBB	Direction générale du bilinguisme et du biculturalisme
DGPBP	Directeur général – Planification, besoins et production
DEL	Direction de l'enseignement des langues
DI	Direction de l'Instruction
DIF	Division de l'instruction des francophones
DSO	Ordre du Service distingué
ETA	Escadron tactique aérien
ETAH	Escadron tactique aérien d'hélicoptères
ETFC	École technique des Forces canadiennes
FMR	Fusiliers Mont-Royal
<i>HMCS</i>	<i>Her Majesty's Canadian Ship</i>

LLO	Loi sur les langues officielles
MARCOM	Commandement maritime
MDN	Ministère (ou ministre) de la Défense nationale
MRC	Marine royale du Canada
NCSM	Navire canadien de Sa Majesté
NORAD	Commandement de la Défense aérienne (aérospatiale) de l'Amérique du Nord
OAFC	Ordres administratifs des Forces canadiennes
<i>ODB</i>	<i>Officer Development Board</i>
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
ONU	Organisation des Nations unies
PFAO	Programme de formation des aspirants officiers
PFOR	Programme de formation des officiers de la Force régulière
QGDN	Quartier général de la Défense nationale
<i>RCAF</i>	<i>Royal Canadian Air Force</i>
<i>RMC</i>	<i>Royal Military College</i>
<i>RRMC</i>	<i>Royal Roads Military College</i>
R22 [°] R	Royal 22 [°] Régiment
SM	Sous-ministre
ULA	Unité de langue anglaise
ULF	Unité de langue française
VCED	Vice-chef de l'état-major de la Défense

INTRODUCTION

La question de la présence francophone et de leur langue dans les Forces armées canadiennes a toujours suscité de fortes réactions parmi les deux groupes linguistiques du Canada.¹ Elle fut notamment soulevée lors des deux guerres mondiales par une opinion publique canadienne-anglaise qui réclamait à grands cris une plus grande présence de francophones sous les drapeaux, mais aussi par ces derniers qui exigeaient une représentation plus équitable et plus adéquate dans les hautes sphères de la hiérarchie militaire.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, cette question resurgit avec une force nouvelle et sous une autre forme. Il ne s'agit plus seulement de demander une juste représentation d'officiers supérieurs d'origine canadienne-française, mais de réclamer des réformes linguistiques majeures, qui, une fois en place, leur permettraient de servir « d'égal à égal » avec leurs compatriotes anglophones. Chose nouvelle, cette réflexion s'articule non plus seulement dans l'esprit de l'élite nationaliste canadienne-française, mais parmi certains officiers francophones, et commence à se transformer en des actes concrets.

En 1951, de part et d'autre, on propose la création d'une académie militaire au Québec. C'est le Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR) qui naîtra de cette proposition l'année suivante. S'en suit, coup sur coup, deux grandes études commandées par le ministère de la Défense et une tentative malhabile d'implanter des sous-unités francophones dans l'artillerie et le blindé. La présence canadienne-française

¹ Le dernier exemple en date fut la réouverture partielle du Collège militaire royal de Saint-Jean par le gouvernement conservateur de Stephen Harper, le 19 juillet 2007.

dans les Forces en expansion des années 1950 commence doucement, mais sûrement à se faire sentir.

La situation s'améliore donc lentement alors qu'au Québec, à l'aube des années 1960, la population francophone réclame l'égalité linguistique et économique avec les anglophones. Si les hauts gradés continuent de se satisfaire d'études, le gouvernement canadien, lui, en réaction au mécontentement exprimé par l'ensemble des Canadiens français, multiplie les initiatives. En 1963, il instaure la commission Laurendeau-Dunton (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme), et adopte six ans plus tard la Loi sur les langues officielles (LLO). Mais, entre ces deux moments, les choses commencent à bouger chez les militaires. Pour la première fois, un francophone, Jean Victor Allard, accède au poste de chef d'état-major de la Défense (CED). Il profite de l'occasion que lui donne l'unification, pour soulever le cas des francophones dans les Forces canadiennes auprès des dirigeants militaires et civils. Six ans plus tard, en 1972, un second francophone, Jacques Alfred Dextraze répétera le même exploit, en poursuivant plus ou moins les objectifs fixés par Allard.

On peut donc par exemple se demander comment deux officiers généraux canadiens-français évoluant dans un milieu de travail presque, sinon exclusivement anglophone sont amenés à s'intéresser au sort des militaires francophones et de la langue française dans les Forces armées canadiennes. Pourquoi le feront-ils? Et de quelles manières?

Si, de prime abord, peu d'historiens se sont penchés sur la problématique linguistique dans les Forces et encore moins sur la contribution des généraux Allard et Dextraze en la matière, c'est principalement à cause du caractère relativement nouveau

de l'approche sociale en histoire militaire.² Sans doute, la contemporanéité de notre sujet donne peu de chance à l'historiographie militaire canadienne.

Pour l'heure, seuls les historiens Jean Pariseau et Serge Bernier du Service historique de la Défense nationale, aujourd'hui la Direction — Histoire et patrimoine (DHP), ont trouvé quelques pistes quant au rôle joué par les généraux Allard et Dextraze dans l'amélioration du sort des francophones et du français dans les Forces armées canadiennes.³ À vrai dire, les deux tomes de l'ouvrage « Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes » ne s'attachent pas seulement aux réalisations de ces deux hommes, mais à l'ensemble de l'histoire officielle des militaires Canadiens français de 1763 à 1987. Ceci étant dit, les deux historiens reconnaissent tout de même que la nomination d'Allard au poste de chef d'état-major est une « étape importante dans la création d'une conjoncture favorable à l'avancement du bilinguisme et du biculturalisme au ministère de la Défense »⁴ et que, de 1966 à 1969, il fera de la question francophone un dossier prioritaire au MDN. Ils semblent peu enclins, dans le deuxième tome, à reconnaître les mêmes mérites pour celle du général Dextraze. En 1989, Serge Bernier fait le point, dans un petit article, sur la place des francophones dans l'institution militaire canadienne.⁵

En 2002, Bernier signe également un court texte qui reprend sommairement les réalisations du général Allard, en glissant au passage certaines propositions ou idées

² Tremblay, Yves. « L'histoire militaire officielle au Canada, 1916-1999 ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 8, n°3. (Hiver-printemps 2000) p. 37-38.

³ Pariseau, Jean, et Serge Bernier. *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. Tome I 1763-1969 : le spectre d'une armée bicéphale*. Ottawa, Service historique de la Défense nationale, 1987. 468 p. et *Id.*, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. Tome II 1969-1987. Langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale*. Ottawa, Service historique de la Défense nationale, 1991. 871 p.

⁴ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 217.

⁵ Bernier, Serge. « La place des francophones ». *Regard sur le système de défense du Canada*, Toulouse, Presse de l'institut d'études politiques, 1989. p. 39-58.

énoncées avant qu'il accède au poste militaire suprême.⁶ Il paraît important de préciser que l'historien est un proche collaborateur du général Allard : il l'a aidé dans la réalisation de ses mémoires et ceux de sa conjointe. Il reprend dans cet article les grandes lignes des mémoires du général en utilisant une nouvelle approche, soit celle des différentes caractéristiques de l'artiste (le visionnaire, le stratège, le charmeur, le non-conformiste, le dépressif, le bon ententiste et l'acceptation des échecs) décrites par Patricia Pitcher dans sa thèse de doctorat « Character and Nature of Strategic Leadership ». Il existe également un autre article mineur sur l'apport de ses généraux à la question francophone. Il s'agit de celui de Jean Breheret, membre de la marine française, qui en plus de traiter de la francophonie dans la marine canadienne, nous énumère quelques-unes des réalisations du général Allard.⁷ Enfin, l'ouvrage de Jack Granatstein et Robert Bothwell sur les politiques extérieures et de défense du gouvernement Trudeau ainsi que celui de Douglas Bland sur les chefs d'état-major canadien nous présente, à l'aide d'entrevues uniques, l'apport des deux généraux en matière linguistique.⁸ Tous deux concluent que les rapports furent relativement difficiles entre Dextraze et le ministre du temps, James Richardson, en particulier lorsqu'il fut question de bilinguisme.

À notre connaissance, les autres sources manuscrites concernant le sort des militaires francophones et de leur langue couvrent la période antérieure à la Seconde

⁶ Bernier, Serge. « Salut l'Artiste! L'Art du commandement et le Général Jean V. Allard », dans *Chefs Guerrier : Perspectives concernant les militaires canadiens de haut niveau*, sous la dir. Bernd Horn et Stephen Harris. Toronto, The Dundurn Group, 2002. p. 327-344.

⁷ Breheret, Jean. « La francophonie dans les forces armées canadiennes », *La revue maritime*, n° 286, avril 1971, p. 424-445.

⁸ Granatstein, J.L., et Robert Bothwell. *Pirouette : Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*. Toronto, University of Toronto Press, 1990. 477 p. et Bland, Douglas. *Chiefs of Defence : Government and the Unified Command of the Canadian Armed Forces*. Toronto, Canadian Institute of Strategic Studies, 1995. 314 p.

Guerre mondiale, exception faite des articles de Jean-Yves Gravel et de Serge Bernier et du livre de Jacques Castonguay. En 1974, Gravel, dans un article portant sur le CMR, met l'accent sur la situation des militaires francophones après la guerre, en plus d'évoquer les motivations et d'étudier en détail le processus de décision politique menant à la création d'un collège militaire au Québec.⁹ En 2004, Bernier s'intéresse enfin à la mise en place du concept d'officiers bilingue, en mentionnant le rôle joué dans ce dossier par le collège entre 1952 et 1991.¹⁰ Entre-temps, une grande étude de Jacques Castonguay propose de revisiter les grandes étapes de l'histoire de ce collège militaire.¹¹

Parmi les autres sources, il existe deux études qui méritent ici d'être citées. En 1930, le major Ernest Legaré présente quelques observations faites, non sans valeur, sur la situation de la langue française dans l'Armée. Legaré soutient que les nombreux anglicismes et les traductions littérales qu'utilisent les militaires francophones affectent la qualité de la langue française et que c'est aux officiers supérieurs canadiens-français qu'incombe la tâche de remédier à cette fâcheuse situation. En 1969, l'année de promulgation de la LLO au Canada, K.H. Barry Gallant propose une analyse plus approfondie.¹² Il choisit d'étudier en détail la présence francophone en regard du développement institutionnel de l'Armée canadienne. Il conclut en soutenant qu'en raison de son développement technique et de sa professionnalisation, l'armée est

⁹ Gravel, J.-Y. « La fondation du Collège militaire royal de Saint-Jean », dans *Le Québec et la Guerre*, sous la dir. Jean Yves Gravel. Québec, Les éditions Fides, 1974. p. 109-132. Texte originalement paru dans *la Revue d'histoire de l'Amérique française*. Voir, Gravel, J.-Y. « La fondation du Collège militaire royal de Saint-Jean ». *RHAF*, vol. 27, n°2, 1973, p. 257-261.

¹⁰ Bernier, Serge. « Le Collège militaire royal de Saint-Jean : la mise en marche du concept du corps d'officiers bilingue avant l'heure », dans *L'éducation et les militaires canadiens*, sous la dir. d'Yves Tremblay, Roch Legault, Jean Lamarre. Outremont, Éditions Athéna, 2004. p. 141-154.

¹¹ Castonguay, Jacques. *Le Collège militaire royal de Saint-Jean. Une université à caractère différent*. Sillery, Les éditions du Septentrion, 1992. 272 p. Ce livre est en fait une réédition augmentée de l'histoire du Collège militaire royal de Saint-Jean publié en 1989. Voir, Castonguay, Jacques. *Le Collège militaire royal de Saint-Jean. Une université à caractère différent*. Montréal, Éditions du Méridien, 1989. 288 p.

¹² Gallant, K.H. Barry. « The Development of the Canadian Army as a Unilingual Institution in a Bilingual State ». Thèse de Maîtrise, Montréal, McGill University, 1969. 154 p.

devenue en quelque sorte moins accueillante pour les Canadiens français. Cette étude a le mérite d'avoir inscrit pour la première fois la participation militaire francophone dans le cadre académique d'une recherche universitaire.

S'ajoutent à ces ouvrages, les histoires régimentaires qui nous permettent de retracer la présence des Canadiens français, de mettre en valeur leur apport et de préciser certains aspects de leur implication.¹³ En plus de diverses biographies du général Dextraze écrites par Arthur Bishop, Sean Maloney et Yves Tremblay, abordent, en de rares occasions, la problématique linguistique.¹⁴ Seul Tremblay s'arrête dans son article le temps d'une demi-page sur la question francophone, glissant au passage que le général n'était pas un partisan du bilinguisme intégral.

Il sera donc question ici de l'évolution de la place des francophones et de leur langue dans les Forces armées canadiennes. En ce sens, le lecteur est appelé à découvrir dans ces pages l'histoire de deux officiers canadiens-français qui ont entrepris de résoudre le problème de la sous-représentation, de l'intégration des francophones et de la reconnaissance de la langue française dans les Forces canadiennes. Comment et pourquoi? Tel est le propos de cette thèse.

¹³ Lire notamment : Bernier, Serge. *Le Royal 22^e Régiment : 1914-1999*. Montréal, Édition Art Global, 1999. 455 p.; Castonguay, Jacques. *Les Bataillons et le Dépôt du Royal 22^e Régiment, Vingt ans d'histoire, 1945-1965*. Québec, Régie du R22eR, 1974. 282 p.; Castonguay, Jacques, et Armand Ross. *Le Régiment de la Chaudière*. Lévis, Régiment de la Chaudière, 1983. 644 p.; une histoire régimentaire qui est également une étude sociomilitaire : Gravel, Jean-Yves. *Les Soldats-citoyens : histoire du Régiment de Trois-Rivières, 1871-1978*. Éditions du Bien Public, Trois-Rivières, 1981. 153 p.; et Paquette, J. René et al. *Cent ans d'histoire d'un Régiment canadien-français : Les Fusiliers Mont-Royal, 1869-1969*. Montréal, Éditions du Jour, 1971. 416 p.

¹⁴ Bishop, William Arthur. *Salute: Canada's Great Military Leaders from Brock to Dextraze*. Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1997. p. 239-253, Maloney, Sean M. «“Mad Jimmy” Dextraze ou un commandant sur la corde raide au Congo. », dans *Chefs Guerrier : Perspectives concernant les militaires canadiens de haut niveau*, sous la dir. Bernd Horn et Stephen Harris. Toronto, The Dundurn Group, 2002. p. 345-362 et Tremblay, Yves. « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », dans *Le leadership militaire Canadien français : continuité, efficacité et loyauté*, sous la dir. Roch Legault. Toronto, The Dundurn Group, 2007. p. 257-284.

Explorer un questionnaire si vaste exigeait cependant de circonscrire la réflexion à deux cas d'école. Le choix d'Allard et de Dextraze s'est presque imposé de lui-même : d'abord, il s'agit des deux premiers francophones à atteindre le poste le plus élevé de la hiérarchie militaire; ensuite, en tant que tels, ceux-ci sont en mesure d'améliorer le sort des militaires de langue française, comme aucun autre officier canadien-français ne pouvait le faire auparavant.

Plusieurs questions ont retenu notre attention. Nous avons voulu savoir comment ils sont amenés à s'intéresser à la situation des francophones et du français dans les Forces canadiennes. Nous avons aussi cherché à savoir quelles étaient leurs motivations et quelles étaient leurs idées sur cette question. Comment cette réflexion a-t-elle évolué? Et, surtout, quelle fut la contribution de chacun afin de renverser le sort qui était réservé aux militaires francophones?

L'ancien directeur du Secrétariat du bilinguisme, Armand Letellier, a affirmé que la réforme linguistique avait reçu le soutien actif des deux premiers chefs d'état-major canadiens-français.¹⁵ Nos recherches semblent soutenir cette affirmation. Toutefois, nous croyons que cet appui ne s'est pas limité uniquement au seul poste de chef d'état-major.

À première vue, on peut penser que ces deux officiers canadiens-français, qui ont connu une expérience militaire assez similaire, partagent une vision commune en matière linguistique. De fait, tous deux sont confrontés avec la réalité anglophone de l'armée de terre, et ce, depuis le début de leur carrière militaire, et comme officier

¹⁵ Dion, Germain. « Dans les Forces armées canadiennes : On peut vivre en français mais ce n'est pas parfait », *Le Droit*. (30 décembre 1987).

subalterne, supérieur et général, avec les difficultés d'adaptation que rencontrent les soldats francophones.

Dans cet essai, nous allons tenter de démontrer que la réalité était quelque peu différente. Nous sommes d'avis que les deux officiers canadiens-français partagent un certain nombre d'idées, mais aussi quelques différences basées en grande partie sur l'intérêt personnel et professionnel de chacun pour la question francophone. Le premier, Jean V. Allard, porte une attention constante et croissante pour cette problématique. Il s'en occupe principalement par choix, et ce, sans crainte de se compromettre, au risque parfois de nuire à sa carrière militaire. Le second, Jacques A. Dextraze, se penche sur cette question principalement en raison de son travail, ce qui n'exclut pas par ailleurs qu'il s'implique directement dans ce domaine. Enfin, nous croyons que ces deux officiers contribuent, d'une manière différente, à l'amélioration du sort des francophones et à la reconnaissance de la langue française dans les Forces canadiennes.

Afin de vérifier notre hypothèse, nous avons d'abord utilisé les fonds d'archives de la DHP, soit les fonds Jean Victor Allard, Jean Pariseau, Serge Bernier. Ces fonds referment des articles de journaux ou de revues, de nombreuses lettres, directives et notes de service, les procès-verbaux du Conseil de la Défense ainsi que différents rapports du ministère ou de l'extérieur, tous touchant de près ou de loin à notre problématique. Nous avons ensuite consulté les fonds d'archives J.C.A Alexandre Taschereau et coordonnateur de groupe — Langues officielles déposées à la DHP. Cette étape de dépouillement, longue et souvent infructueuse, a permis de dégager une vision de ce qu'ils voulaient accomplir et d'identifier les différentes mesures qu'ils ont mises en place.

Par la suite, nous avons examiné les dossiers biographiques des généraux Allard et Dextraze conservés au DHP. Nous avons également dépouillé les documents laissés par Brooke Claxton aux Archives nationales à Ottawa, en particulier le dossier réservé aux problèmes linguistiques, et ciblé les débats de la Chambre des communes, soit ceux consacrés à la situation des francophones et de la langue française dans les Forces armées canadiennes de 1945 à 1977. De plus, nous avons feuilleté sur microfilm les quotidiens *La Presse* et *Le Devoir* de cette période et nous avons trouvé des informations intéressantes sur les différents problèmes rencontrés des militaires francophones, la réforme linguistique et les généraux Allard et Dextraze.

Nous avons enfin pris connaissance des mémoires disponibles sur les différents acteurs qui ont pris une part active aux événements. Il faut cependant rester critique face à ce genre littéraire. Comme le font remarquer Pierre Lhotelin et Andrée Laprise, « ... les mémoires sont souvent biaisés et leurs auteurs font peu preuve d'autocritique. Néanmoins, si on les lit avec ces restrictions en tête, chacun de ces ouvrages apporte des données intéressantes sur le sujet »¹⁶. À ce titre, les mémoires d'Allard et de Hellyer, mais aussi « le journal de bord » de l'ancien directeur du Secrétariat au bilinguisme et de la Direction générale du bilinguisme et du biculturalisme (DGBB), Armand Letellier, décrivent les jeux de pouvoir et les batailles de coulisses, notamment en ce qui concerne l'unification des trois armées (air, terre, mer) et les politiques linguistiques.¹⁷ Munis de ces sources, nous avons pu entreprendre la recherche.

¹⁶ Lhotelin, Pierre et Andrée Laprise, « Le renseignement : quelques pistes de lecture ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 8, n°3. p. 63

¹⁷ Allard, Jean V. *Mémoires du Général Jean V. Allard*. En collaboration avec Serge Bernier. Boucherville, Les Éditions de Mortagne, 1985. 533 p. et Hellyer, Paul. *Damn the Torpedoes: My Fight to*

Nous avons décidé de consacrer un chapitre aux deux premières décennies de l'après-guerre. Nous voulions donner un aperçu de la situation précaire des francophones et de leur langue dans les Forces canadiennes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il fallait fournir un portrait détaillé du militaire canadien-français et des problèmes qui les affligent. Nous avons en même temps analysé les premiers changements amorcés dans les années 1950, par exemple le CMR, et qui se multiplient par la suite.

Le deuxième et le troisième chapitre portent, de façon originale, sur le général Allard et Dextraze. Nous avons décidé d'aller au fond des choses, en nous demandant quel fut l'apport de chacun d'eux, et ce, tout au long de leur carrière, à la problématique linguistique dans les Forces armées. Nous avons en même temps porté notre attention sur leurs motivations et l'évolution de leurs réflexions sur cette question.

Pour terminer, cette thèse s'inscrit dans le courant de recherche inauguré par les historiens du ministère de la Défense, Jean Pariseau et Serge Bernier, portant sur les militaires Canadiens français. Dans l'historiographie canadienne-française/qubécoise, aucun chercheur, à notre connaissance, mis à part Jean Pariseau et Serge Bernier, dans un contexte plus large, n'a encore abordé la question francophone en utilisant les exemples des généraux Allard et Dextraze, soit les deux premiers francophones à atteindre le plus haut poste militaire au Canada. Là où les historiens précédents se limitaient à énoncer les grandes mesures survenues sous le mandat des deux généraux,

Unify Canada's Armed Forces. Toronto, McClelland and Stewart, 1990. 308 p. et Letellier, Armand. *Réforme linguistique à la Défense nationale : La mise en marche des programmes de bilinguisme 1967-1977*. Ottawa, Service historique ministère de la Défense nationale, 1987. 258 p.

nous avons poussé nos recherches plus loin, en parcourant l'ensemble de leurs carrières respectives pour trouver certains éléments relatifs à notre question.

Ajoutons enfin qu'il s'agit donc d'une histoire sociomilitaire plutôt que d'une histoire militaire conventionnelle ou encore d'une étude linguistique. Il ne faudrait surtout pas conclure que nous tentons d'être représentatifs de l'état d'esprit de tous les militaires canadiens-français. Au contraire, nous voulons faire ressortir la contribution d'Allard et celle de Dextraze sur la question francophone. Il s'agissait donc d'utiliser, dans notre thèse, une approche biographique comme outil d'interprétation à travers lequel nous pouvions faire ressortir les grandes transformations linguistiques des années 1960 et 1970. De cet énoncé, il ressort deux choses : la nécessité d'expliquer la participation de ces deux hauts gradés à la « francisation » de la vie militaire canadienne et, implicitement, d'analyser de façon critique cette participation.

CHAPITRE UN

La situation des militaires francophones au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

Speak English, Lt. Landry!
That's an order!

La situation des militaires de langue française au lendemain de la Seconde Guerre mondiale est loin d'être reluisante. Pendant le conflit, de nombreux Canadiens français ont choisi volontairement de s'enrôler sous les drapeaux. Ils auraient été au nombre de 161 603 dans les trois armées (air, terre, mer), soit 20,23 % des effectifs volontaires canadiens.¹ Seulement, la plupart d'entre eux, en raison de leur unilinguisme, ont servi dans l'armée de terre, tout particulièrement dans les unités d'infanterie.² Plusieurs de ces militaires ont été décorés pour leurs faits d'armes à Dieppe, en Italie, en Normandie et un peu partout dans le monde, contribuant, par la même occasion, à libérer l'Europe du nazisme.

1.1 Un contexte difficile

Une fois la paix revenue, le gouvernement canadien sabre les dépenses militaires et par conséquent réduit les effectifs des trois armées. La grande majorité des combattants retourne alors sur le marché du travail. D'autant que, contrairement à la

¹ Bernier, Serge. « Participation des Canadiens français aux combats : évaluation et tentative de quantification ». *Bulletin d'Histoire politique*, vol. 3, n°3 et 4 (printemps/été 1995) p. 20.

² On doit se rappeler en effet que durant l'entre-deux-guerres, on ne retrouve qu'une seule unité de langue française dans la force permanente, soit le Royal 22^e Régiment (R22^eR), un bataillon d'infanterie. Dans la force non permanente (milice), on note 14 unités francophones d'infanterie sur 91 bataillons. Il existe bien sûr des unités d'artillerie et de blindés au Québec, mais seulement de langue anglaise. Enfin, il n'y a aucune unité francophone dans l'aviation et la marine. À ce propos, voir Stacey, C.P. *Armes, Hommes et Gouvernements : Les politiques de guerre du Canada. 1939-1945*. Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 1970. p. 5.

situation qui prévalait au lendemain de la Grande Guerre, l'économie canadienne ne fléchit pas au sortir de la Seconde Guerre mondiale : ce qui par ailleurs n'aide pas la rétention du personnel militaire compétent.³ Sur ce, le gouvernement établit que les Forces d'après-guerre compteront 51 000 militaires : 25 000 dans l'armée de terre, 10 000 dans la marine et 16 000 dans l'aviation.⁴

Tout comme leurs camarades anglophones, les francophones sont touchés de plein fouet par cette démobilisation rapide, en particulier au niveau des officiers supérieurs et généraux où ils demeurent peu nombreux. Par exemple, en 1947, il ne reste ainsi plus que 9 Canadiens français sur les 75 officiers de l'armée de terre à détenir le grade de colonel ou de général, ce qui équivaut à 12 % du nombre total, alors que ces derniers comptaient pour environ 29 % de la population totale du Canada.⁵ Parmi les officiers généraux, on ne retrouve qu'un major-général, E.J Renaud, et deux brigadiers⁶, J.P.E. Bernatchez et Jean Victor Allard.⁷ Aussi, les militaires canadiens-français sont quasi absents du quartier général d'Ottawa : parmi les 87 officiers supérieurs, on ne dénombre que 6 francophones, soit environ 7 % des effectifs totaux.⁸

Pour ce qui est de l'aviation et la marine, le constat est encore pire. Depuis la retraite du contre-amiral Brodeur en août 1946 on ne compte plus aucun francophone

³ Précisons que l'économie canadienne d'après-guerre prend un essor remarquable. Entre 1946 et 1957, le taux de chômage reste bas et le produit intérieur brut (PIB) s'accroît d'année en année. À ce sujet, voir Bothwell, Robert, Ian Drummond et John English. *Canada Since 1945: Power, Politics, and Provincialism*. Toronto, University of Toronto Press, 1981. p. 9-15.

⁴ Stanley, George F.G. *Nos Soldats : L'histoire militaire de 1604 à nos jours*. Montréal, Les Éditions de L'Homme, 1980. p. 519.

⁵ Pariseau, Jean, et Serge Bernier. *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. Tome I 1763-1969 : le spectre d'une armée bicéphale*. Ottawa, Service historique de la Défense nationale, 1987. p. 154 et Canada, *Statistique Canada*, Division de la démolinguistique, 96-313, les langues au Canada.

⁶ Le grade de brigadier-général devint simplement brigadier en 1920. C'est seulement après l'unification en 1968 qu'on retourna aux anciens titres. À ce sujet, voir Russell, E.C. *Coutumes et traditions dans les Forces armées canadiennes*. Ottawa, Éditions du Pélican, 1980. p. 76.

⁷ Canada, Défense nationale. *The Canadian Army List*. Ottawa, Imprimeur du roi, 1947.

⁸ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 154.

parmi les officiers généraux des deux armées.⁹ Comme le font remarquer les historiens Jean Pariseau et Serge Bernier, il semble n'y avoir « ... de place dans la marine et l'aviation que pour les Canadiens français qui parlaient l'anglais »¹⁰. Et encore là...

La situation des francophones n'est guère plus reluisante aux autres niveaux de la hiérarchie. Par exemple, en 1947, on ne compte que 281 officiers de langue française dans l'armée, 95 dans l'aviation et 30 dans la marine, ce qui équivaut à 15,2 % du nombre total d'officiers.¹¹ Cette disproportion s'explique entre autres par l'existence et le maintien d'une unité d'infanterie permanente de langue française dans l'armée de terre, soit le Royal 22^e Régiment (R22^eR). À la différence de l'armée de terre, l'aviation et la marine n'ont aucune unité dans laquelle les francophones forment la majorité. Il y a bien eu, lors de la Seconde Guerre mondiale, un escadron de bombardement dit « francophone », le 425^e Escadron (Alouette), mais il fut démantelé aussitôt la fin des hostilités annoncées.¹²

Somme toute, dans l'ensemble, après la démobilisation, les militaires francophones, tous rangs confondus, demeurent sous-représentés. Pour certains d'entre eux et une partie de l'élite nationaliste canadienne-française¹³, c'est là une situation qu'il fallait à tout prix corriger. Par malheur, les questions d'ordre militaire n'occupent plus l'avant-scène de la politique canadienne après la guerre. Il faudra que la menace d'un

⁹ Canada, Défense nationale. *The Canadian Navy List*. Ottawa, Imprimeur du roi, 1947 et Canada, Air Force. *The Canadian Air Force List*. Ottawa, Imprimeur du roi, 1947.

¹⁰ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 108.

¹¹ *Ibid.*, p. 157.

¹² Mentionnons que tout au long de la guerre, pour des raisons opérationnelles la langue de travail demeurait l'anglais, quoique l'escadron 425 (Alouette) fût composé majoritairement d'aviateurs francophones. À ce sujet, voir Pariseau, Jean, « Alouette, je te plumerai. Histoire du 425^e Escadron de L'ARC ». *Revue canadienne de Défense*, vol. 11, n^o1, été 1981. p. 31-40.

¹³ On sait que l'élite nationaliste se consacrait surtout au problème de l'« infériorité économique » des Canadiens français, mais aussi par moment à la question de la sous-représentation francophone dans les Forces canadiennes, en particulier lors de la création d'une académie militaire au Québec. À ce sujet, voir McRoberts, Kenneth. *Misconceiving Canada: The Struggle for National Unity*. Toronto, Oxford University Press, 1997. p. 27-30.

nouveau conflit mondial se pointe à l'horizon pour que le gouvernement se réintéresse par la force des choses à la sous-représentation des militaires francophones.

1.2 La Guerre froide : réarmement et renforcement des effectifs militaires

Nous l'avons vu, la fin des hostilités en Europe et dans le Pacifique eut pour conséquence une réduction très importante des effectifs militaires. Une série d'événements, tant sur la scène nationale qu'internationale, ne tarde pas à modifier cette situation.

Au Canada, l'affaire Gouzenko entraîne peu de temps après la fin de la Seconde Guerre mondiale un incident diplomatique, qui marque une scission entre le Canada et l'URSS.¹⁴ C'est que le 5 septembre 1945, Igor Gouzenko, un chiffrer russe qui travaillait à l'ambassade soviétique d'Ottawa décide de faire défection et révèle l'existence d'un réseau d'espionnage sur le territoire canadien. Suite à ces événements, Ottawa et Moscou rappellent leur ambassadeur jusqu'en 1953.

Si cet événement marque en quelque sorte ici le début du durcissement des relations avec l'URSS, c'est par une série d'incidents internationaux, dont la prise de pouvoir des communistes en Tchécoslovaquie en février 1948, le blocus de Berlin par l'Union soviétique en mars 1948 et l'invasion de la République de Corée par les troupes nord-coréennes en juin 1950, que commence la Guerre froide et qui contraint le gouvernement canadien à revoir ses politiques prises en matière de défense... et finalement à réarmer.

¹⁴ Morton, Desmond, et J.L. Granatstein. *Victory 1945: Canadians from War to Peace*. Toronto, Harper Collins Publishers Ltd, 1995. p. 239.

Devant la montée du communisme et les développements de la situation sur la scène internationale, le Canada ne peut demeurer un simple observateur indépendant et passif. Dès lors, la « nouvelle » politique étrangère et de défense canadienne s'articule autour du principe d'internationalisme qui repose sur le postulat selon lequel la paix est indivisible au sens où le destin d'un État et celui de la communauté internationale sont intimement liés.¹⁵ Pour dire les choses simplement : la paix doit désormais reposer sur le consensus et la recherche de compromis.

Du coup, c'est sans grande surprise que le Canada accepte de devenir membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945; d'une alliance militaire, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1949; et d'une organisation américano-canadienne chargée de la surveillance de l'espace aérien nord-américain, le Commandement de la Défense aérienne (aérospatiale) de l'Amérique du Nord (NORAD) en 1957.

Les dépenses militaires sont donc graduellement rehaussées : le budget de la Défense pour 1951-52 est de 1,7 milliard dollars alors que celui de 1947-48 était de 195 millions.¹⁶ Entre-temps, les effectifs de l'armée de terre passeront de 25,000 hommes à 50,000.¹⁷ C'est peut-être dans ce contexte d'expansion qu'on amorce une lente réflexion sur la présence des militaires francophones?

¹⁵ Nossal, Kim Richard, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007. p. 254-263.

¹⁶ Crane, Brian. *An Introduction to Canadian Defence Policy*. Toronto, The Canadian Institute of International Affairs, 1964. p. 9 et 23.

¹⁷ Bernier, *Le patrimoine militaire canadien. D'hier à aujourd'hui. Tome III 1872-2000*. Montréal, Art Global, 2000. p. 193-195.

1.3 La question de la sous-représentation des militaires francophones : nouvelle perspective?

En 1946, le brigadier Bernatchez, adjudant-général adjoint au quartier général d'Ottawa, étudie les raisons de la faible représentation des francophones dans l'armée de terre.¹⁸ Selon J. Mackay Hitsman du Service historique de l'Armée canadienne, Bernatchez recommande alors que l'on augmente à 30 % la représentation canadienne-française dans l'infanterie et à 15 % dans les autres armes de l'armée de terre.¹⁹ Pour ce faire, il préconise l'établissement à Valcartier de deux escadrons de blindés, d'une batterie d'artillerie, d'un escadron de génie et d'un escadron de transmissions.²⁰

Or, nous l'avons vu, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le climat politique autour de la défense n'est guère favorable à de telles revendications. La principale considération qui guide le gouvernement canadien dans la réorganisation des trois armées de l'après-guerre est de répondre aux demandes politiques et aux schémas établis durant le dernier conflit, qui ne tiennent par ailleurs aucunement compte des considérations d'ordre ethnique et linguistique.²¹ Comme compromis, on décide tout de même d'établir une école d'instruction pour les militaires francophone au Québec en 1949.

¹⁸ MDN, Direction Histoire et patrimoine, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 13, Dossier 146, p. 1-2. « Problems Affecting French-speaking Representation in the Post-war Canadian Army. Report no 81, Historical Section, Army Headquarters », 20 février 1959.

¹⁹ *Ibid.*, p. 2.

²⁰ *Ibid.*, p. 3.

²¹ On sait que le gouvernement fédéral commence en 1941 à étudier la nature et la taille des Forces canadiennes d'après-guerre. Cependant, rien de concret n'est accompli avant 1943; c'est alors que des officiers supérieurs des trois armées (air, terre, mer) et des hauts fonctionnaires rédigent, chacun de leur côté, des documents sur le futur de l'organisation de l'organisation militaire du Canada. À ce propos, voir Eayrs, James. *In Defence of Canada: Peacemaking and Deterrence*. Toronto, University of Toronto Press, 1964. p. 77-89.

Deux ans plus tôt, en 1947, la question de la sous-représentation des officiers francophones refait surface suite aux pressions de l'opinion publique canadienne-française épaulée en Chambre par les conservateurs.²² Puisque l'opposition semblait en tirer profit, le ministre de la Défense, Brooke Claxton, s'efforce de résoudre cet épineux problème. Ainsi, le 7 novembre 1947, au Conseil de la Défense, le ministre Claxton propose d'étudier de nouvelles mesures à adopter pour que les Canadiens français puissent s'inscrire au cours d'officier.²³ Il affirme aussi qu'à partir de maintenant il faut tout faire pour recruter davantage de francophones et que les Forces devaient compter au moins 30 % de militaires d'origine canadienne-française. Il incite enfin le chef de l'état-major général, le lieutenant-général Charles Foulkes, à entreprendre des discussions sérieuses avec le porte-parole de l'Université Laval afin de trouver de nouvelles méthodes pour élever le niveau d'anglais et de mathématiques des élèves-officiers francophones.²⁴ Le 17 septembre 1948, de nouveau au Conseil, le ministre Claxton émet l'idée que le bilinguisme d'un officier, tant francophone qu'anglophone, soit considéré comme une qualification supplémentaire au moment des promotions :

He suggested that in the matter of promotions there would seem some justification for consideration of officers speaking both languages on the grounds that it was an additional qualification and because it is a military advantage.²⁵

²² Castonguay, Jacques. *Le Collège militaire de Saint-Jean : Une université à caractère différent*. Sillery, Septentrion, 1992. p. 22-28.

²³ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 11, Dossier 114. « Procès-verbaux du conseil de la Défense (PVCD) ayant trait à l'application de la politique du bilinguisme au sein des Forces armées canadiennes », *Special Measure to Qualify French-Canadian Candidates for Officer Training Courses*, 7 novembre 1947.

²⁴ Précisons que l'Université Laval veut également profiter des pourparlers entre l'abbé J. Garneau et le lieutenant-général C. Foulkes pour proposer au ministère de la Défense (MDN) d'offrir aux étudiants francophones qui désirent de devenir officiers un cours de trois ans en sciences militaires après un B.A. classique. À ce propos, voir Gravel, Jean-Yves. « La fondation du collège militaire royal de Saint-Jean ». Dans *Le Québec et la Guerre*, éd. par Gravel, Jean-Yves, Montréal, Les Éditions Fides, 1974. p. 117.

²⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 11, Dossier 114. « PVCD ayant trait à l'application de la politique du bilinguisme au sein des Forces armées canadiennes », *Minutes of the 32nd Meeting of Defence Council*, 17 septembre 1948.

Plus tôt, en janvier de la même année, devant les membres du Conseil, le lieutenant-général Foulkes admettait que le français n'était pas une langue étrangère, en plus d'affirmer que tout officier canadien-anglais « would find it convenient to be conversant with the French language ».²⁶ Par la suite, le Conseil autorise l'enseignement du français aux seuls officiers anglophones de l'armée de terre.²⁷ C'est que l'aviation et la marine souhaitent encore en discuter avant d'adopter de telles mesures.²⁸ En mars 1948, le Conseil propose enfin qu'une prime soit versée aux militaires qui désirent apprendre en qualité d'interprète le français ou une tout autre langue.²⁹

À ce point, il est donc facile de conclure, comme le font Jean Pariseau et Serge Bernier, « ... que le français est considéré comme langue étrangère lorsqu'il s'agit de la langue opérationnelle et de travail [...], mais qu'elle ne l'est plus lorsqu'il s'agit de subventions pour l'étudier ou de primes de traduction »³⁰. De plus, même si la situation de la langue française semble s'être quelque peu améliorée depuis la fin de la guerre, il n'en demeure pas moins que l'on ne cherche pas à transformer les trois armées, mais seulement à « adapter » les francophones à ces dernières, en les anglicisant. C'est un peu ce qu'exprime le major-général C.C Mann, vice-chef de l'état-major général, lorsqu'il écrit :

(...) the proposal to establish a training school for recruits in the province of Quebec, since he felt that some success in language training might be achieved while recruits were receiving their basic training and being indoctrinated into military life.³¹

²⁶ *Ibid.*, *Institutions in French*, 23 janvier 1948.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 155.

²⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 11, Dossier 114. « PVCD ayant trait à l'application de la politique du bilinguisme au sein des Forces armées canadiennes », *Language Training*, 18 mars 1948.

³⁰ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 156.

³¹ MDN, DHP, Ottawa, KARDEX, HQS 8841, vol. 5, 20 juin 1946, Mann to A.G.

Tout compte fait, il existe peu de choix pour un officier canadien-français qui veut s'intégrer et prospérer dans les Forces canadiennes en dehors de l'unique régiment francophone permanent, le R22^eR, si ce n'est de se résoudre à apprendre l'anglais et parfois même à s'acculturer. Au début de la prochaine décennie, deux documents, connus aujourd'hui sous le nom de rapport Bernatchez et rapport Jetté, confirmeront le tout.

1.4 Les trois grands rapports

En peu de temps, de la fin février au début mars 1949, des mutineries éclatent à bord de trois navires de la Marine royale du Canada (MRC). Le ministre Claxton, qui redoute une subversion d'inspiration communiste, nomme une commission chargée de faire enquête sur l'état de la marine. La commission, présidée par le contre-amiral Rollo Mainguy, constate alors l'absence d'une telle conspiration et décide d'un commun accord d'étendre l'enquête aux problèmes d'ensemble qui affligent la marine canadienne.³² À l'intérieur de ce rapport, les commissaires mentionnent les problèmes causés par l'absence d'une identité propre à la MRC. Rappelons qu'au moment de sa création, la marine canadienne avait adopté les règlements, les traditions, les coutumes et les uniformes de la *Royal Navy*. De fait, comme le rappelle Jean-François Drapeau, seules les lettres HMCS permettaient de différencier les marins canadiens de leurs

³² Canada, Défense nationale, Report on certain "incidents" which occurred on board H.M.C Ships ATHABASKAN, CRESCENT, and MAGNIFICENT and on other matters concerning the Royal Canadian Navy/ *Rapport sur certains « incidents » subvenu à bord de l'ATHABASKAN, du CRESCENT et du MAGNIFICENT et sur d'autres questions relatives à la Marine royale canadienne* [désigné ci-après comme le *Rapport Mainguy*]. Ottawa, Imprimeur du roi, 1949.

camarades britanniques.³³ Les commissaires constatent aussi l'existence d'une « distance artificielle entre les officiers et les hommes » qui résulte dans une large mesure du fait que les élèves-officiers canadiens font leurs premières armes sur les navires de guerre britanniques; ce qui crée un corps d'officiers fortement anglophile. Pour y remédier, ils recommandent que des mesures immédiates soient prises afin de « canadianiser » le Service naval, c'est-à-dire rendre la marine plus canadienne afin qu'elle reflète davantage le caractère distinct du pays.

Or, même si le ministre Claxton a bel et bien associé le fait de « canadianiser » avec le caractère bilingue du Canada, les commissaires n'en font aucune allusion dans leur rapport.³⁴ En revanche, le mandat de la commission, qui n'est pas lié à la question linguistique, explique l'absence de tels propos; l'idée était plutôt de promouvoir un nationalisme et une identité canadienne-anglaise. Il faudra attendre le déclenchement des hostilités en Corée pour redonner un second souffle à l'idée de « canadianisation » de l'organisation militaire.

Le Canada intervient assez tôt dans le conflit coréen. Le 12 juillet 1950, le gouvernement dépêche trois destroyers en Extrême-Orient, et met, quelques jours plus tard, un escadron à la disposition de l'ONU pour assurer le transport aérien trans-Pacifique à destination de la Corée. Le 7 août suivant, il décide également de créer un contingent spécial, nommé « Force spéciale de l'Armée canadienne », composée entre autres de trois bataillons de volontaires issus des trois régiments d'infanterie permanents

³³ Drapeau, Jean-François. « French-Canadian Leadership in Canada's Navy, 1910-1971 ». Dans *Loyal Service, Perspectives on French-Canadian Military Leaders*, éd. par Bernd Horn et Roch Legault, Toronto, The Dundurn Group, 2007. p. 243-245.

³⁴ Archive nationale du Canada, Claxton Papers, MG 32 B 5, vol. 94, A, M et Q. Bilingual Problems Book et ANC, Claxton Papers, MG 32 B 5, vol. 100, p. 3-10. College Military Royal, Bilingualism.

chacune de leur armée.⁴¹ Les conclusions de leur travail seront contenues dans deux documents, le rapport Bernatchez et le rapport Jetté.⁴²

En juillet 1950, un *Committee for the Study of Bilingual Problems* est formé et placé sous la présidence du brigadier Bernatchez, qui, à ce moment-là, est l'unique officier supérieur francophone au quartier général d'Ottawa.⁴³ Achevé en février 1951, le rapport préconise l'établissement au Québec d'un camp d'instruction destinée à recevoir de nouvelles sous-unités dont la langue opérationnelle est le français.⁴⁴ Pour l'historien Jean-Yves Gravel, cette recommandation s'impose d'autant plus qu'en l'absence d'unités francophones hors de l'infanterie, les militaires canadiens-français ne forment que 18,4 % des effectifs totaux de l'armée de terre et demeurent sous-représentés dans les blindés avec 6,1 %, l'artillerie avec 6,8 % et le génie avec 9,4 % en 1951.⁴⁵

Le rapport s'efforce aussi d'expliquer les raisons du manque de francophones dans l'armée de terre. On y apprend que les Canadiens français perçoivent l'armée de terre comme étant anglaise; qu'il s'avère impossible pour un francophone, unilingue ou ne maîtrisant pas suffisamment la langue anglaise, de poursuivre une carrière pleine et satisfaisante; et que leurs mutations un peu partout au Canada ou à l'extérieur du pays rendent pour le moins incertain l'instruction en français des enfants et la vie familiale

⁴¹ A posteriori, le fait que la Marine royale du Canada ait été incapable de trouver un officier canadien-français d'un grade supérieur à commander (équivalent à lieutenant-colonel), alors que l'Armée canadienne avait nommé un brigadier francophone, démontre toute la nécessité pour la marine canadienne de réaliser une telle étude.

⁴² ANC, Claxton Papers, MG 32 B 5, vol. 94. Committee for Study of Bilingual Problems, Conclusions and Recommendation et MDN, DHP, Ottawa, Fonds Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 3, Dossier 33. « Rapport Jetté. Report on Recruiting of French Canadians », 1952.

⁴³ Gravel, *op. cit.*, p. 110.

⁴⁴ ANC, Claxton Papers, MG 32 B 5, vol. 94. Committee for the Study of Bilingual Problems, Conclusions and Recommendation.

⁴⁵ Gravel, *op. cit.*, p. 111.

du moment.³⁵ Étant donné que le R22^eR sera représenté en Corée par l'un de ses bataillons, les autorités canadiennes prennent des mesures nécessaires pour encourager et faciliter le recrutement de francophones.³⁶

De plus, avant que le recrutement pour la Corée ne soit terminé, le Canada appuie la proposition américaine de former une force multinationale au nom de l'OTAN pour défendre l'Europe contre une éventuelle attaque des troupes soviétiques. Après avoir pensé un instant limiter sa contribution à de simples envois d'équipement militaire, le gouvernement canadien est contraint de prendre une part plus active, en dépêchant sur les lieux un groupe-brigade et une division aérienne, mais aussi un navire qui est mis à la disposition de l'OTAN.³⁷ Mais, contrairement au recrutement pour la Corée, c'est les unités de réserve qui sont appelées à fournir des sous-unités de volontaires pour la 27^e Brigade d'infanterie.³⁸ Malgré une présence francophone « importante », il est décidé que l'anglais demeure la seule langue de commandement; ce qui n'est pas étonnant puisque la brigade canadienne est placée sous le commandement de la *British Army of the Rhine*.³⁹

Suite à ces nouveaux besoins, l'Armée canadienne et la MRC confient à deux officiers canadiens-français, le brigadier J.P.E. Bernatchez et le commander⁴⁰ Marcel Jetté, la tâche de faire toute la lumière sur la sous-représentation des francophones pour

³⁵ DHP. *Le Canada et la guerre de Corée*. Montréal, Art global, 2002. p. 38-39.

³⁶ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 158.

³⁷ Bernier, *Le patrimoine militaire canadien. D'hier à aujourd'hui. Tome III 1872-2000. op. cit.*, p. 224.

³⁸ Notons que la 27^e Brigade d'infanterie canadienne comprenait les unités francophones suivantes : le Régiment de Trois-Rivières (Blindés), le Régiment de Hull (Blindés), le 6^e Régiment de campagne Lévis (Artillerie), les Fusiliers Mont-Royal (Infanterie) et la 9^e Ambulance de campagne de Montréal (Service de santé). À ce propos, voir Maloney, Sean M. *Au cœur d'une guerre sans combat. La brigade canadienne de l'OTAN en Allemagne. 1951-1993*. Ottawa, Défense nationale, 1993. p. 19-21.

³⁹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 164.

⁴⁰ La traduction française en vigueur aujourd'hui est capitaine de frégate.

traditionnelle.⁴⁶ L'armée de terre ne tiendra pas compte de l'essentiel de ce rapport; exception faite de « l'école du soldat » du R22^eR, les autres camps d'instruction demeureront unilingues anglais.

La marine a également de grandes difficultés à recruter des francophones ainsi qu'à les garder une fois recrutés. Par exemple, en 1951, les Canadiens français comptent pour seulement 2,2 % de tous les officiers et à peine 11 % des marins, alors que ceux-ci forment 29 % de la population totale du Canada.⁴⁷ À cela s'ajoute le taux relativement faible de rétention, qui montre combien il est difficile pour eux de demeurer dans la marine et de connaître une progression normale.⁴⁸

Le commander Jetté est chargé d'étudier les raisons pour lesquelles les francophones ne s'enrôlent pas dans la marine. Le rapport paru en 1952 reprend certains éléments clés de l'énoncé de Bernatchez. En effet, les raisons invoquées allaient de la société militaire anglophone à la vie familiale des francophones impossible en passant par l'école et les centres de recrutement inefficaces et inadéquats.⁴⁹ « They feel that the Navy does not want French speaking Canadians because they are too much trouble, on account of the language difficulty »⁵⁰, conclut le commander Jetté.

À la suite de cette enquête, la MRC crée en février 1952 une école navale à Québec, le HMCS D'Iberville. Cette école « francophone » avait pour but d'offrir un

⁴⁶ ANC, Claxton Papers, MG 32 B 5, vol. 94. Committee for the Study of Bilingual Problems, Conclusions and Recommendation.

⁴⁷ Gravel, *op. cit.*, p. 112.

⁴⁸ Précisons que toutes les recrues (anglophones comme francophones) reçoivent leur instruction navale au HMCS Cornwallis en anglais. Ce qui explique qu'une recrue francophone nécessite environ 38 semaines d'instruction avant d'être opérationnelle en milieu naval, alors qu'un anglophone n'en requiert que 21. À ce propos, voir MDN, DHP, Ottawa, Fonds Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 3, Dossier 37, p. 33. « Position des groupes ethnolinguistiques dans la hiérarchie militaire ».

⁴⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 3, Dossier 33. p. 2-4. « Rapport Jetté. Report on Recruiting of French Canadians, 1952 ».

⁵⁰ *Ibid.*, p. 3.

cours préparatoire de six mois aux recrues de langue française avant qu'elles ne soient plongées dans la grande tradition navale du HMCS Cornwallis.⁵¹ Par malheur, le D'Iberville connut une trop brève existence. En octobre 1955, l'école navale francophone ferme ses portes.

Au même moment, l'Aviation royale du Canada (ARC) affiche une opposition catégorique à l'endroit du fait français.⁵² Elle est d'ailleurs la seule des trois armées à ne pas « commander » d'étude sur la faible présence de francophones dans ses rangs. L'aviation est d'abord quasi absente du Québec, il n'existe en fait qu'un seul quartier général, celui de Saint-Hubert. Les Canadiens français sont aussi peu nombreux dans l'ARC. Par exemple, en 1951, ils comptent pour 4,7 % des officiers, dont le plus haut gradé est un colonel d'aviation, et 16,3 % des aviateurs.⁵³ L'intégration des recrues canadiennes-françaises à ce nouvel environnement ne se fait pas sans problème. En plus d'avoir à s'adapter à la société militaire, elles doivent apprendre rapidement une nouvelle langue et être capables de se mesurer aux recrues anglophones en anglais.⁵⁴ Les officiers supérieurs de l'aviation ne font d'ailleurs aucun effort pour comprendre les difficultés rencontrées par les aviateurs francophones, ce qui démontre le peu de considération qu'on leur accorde. Bien pire, d'autres officiers, comme le maréchal de l'air W.A. Curtis déclare que :

(...) there had never been discrimination against French speaking officers, but the reverse was true in that generally speaking, they received more accelerated promotion than their English speaking contemporaries.⁵⁵

⁵¹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 166.

⁵² Eayrs, *op. cit.*, p. 129.

⁵³ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 166.

⁵⁴ Gravel, *op. cit.*, p. 113-114.

⁵⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 11, Dossier 114, « PVCD ayant trait à l'application de la politique du bilinguisme au sein des Forces armées canadiennes », *French Speaking Officers*, 31 mai 1951.

En tenant ce raisonnement jusqu'au bout, l'on devrait en 1951 retrouver au moins un ou plusieurs généraux d'aviation francophones, alors que dans la réalité, on n'en trouvait aucun.

Tout compte fait, même si le désir du gouvernement est de « canadianiser » les principales institutions fédérales, incluant les trois armées, et que cela répond à des pressions sociétales plus larges, c'est surtout l'implication militaire du Canada en Corée et en Allemagne qui explique le nouvel intérêt de l'armée de terre et de la marine, par l'entremise de rapports, à l'endroit des francophones.⁵⁶ Malgré le rejet de la plupart des recommandations de Bernatchez, les Canadiens français participeront au conflit coréen en proportion de leur poids démographique, mais c'est en raison de l'existence du R22°R que le nombre de francophones s'accroît.⁵⁷

1.5 Le Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR)

Avec la Guerre froide, le gouvernement canadien multiplie les efforts pour recruter davantage d'officiers : en juin 1950, les Forces canadiennes comptaient 7 300 officiers, 17 mois plus tard, 9 752 élèves-officiers obtenaient une commission d'officier.⁵⁸ Pour arriver à de tels chiffres, le ministère de la Défense nationale (MDN) se lance dans une campagne de recrutement agressive. Au Québec, il submerge les

⁵⁶ Pour une analyse du phénomène de « canadianisation » dans les institutions fédérales canadiennes, voir Igartua, José E. *The Other Quiet Revolution: National Identities in English Canada, 1945-71*. Vancouver, UBC Press, 2006. 277 p.

⁵⁷ Mentionnons que la contribution totale des francophones à la guerre de Corée est de 25,4 %, alors qu'ils représentent 29 % de la population canadienne. Rappelons qu'elle avait été de 12,6 % [ce pourcentage est aujourd'hui remis en cause, de nouvelles interprétations semblent indiquer qu'il serait un peu plus haut qu'on nous l'avait laissé croire] au cours de la Grande Guerre et d'environ 19 % lors de la Seconde Guerre mondiale. À ce propos, voir ANC, Claxton Papers, MG 32 B 5, vol. 94 : C. Sutherland à Claxton, 7 octobre 1951 et Pariseau, « La participation des Canadiens français à l'effort des deux guerres mondiales : démarche de réinterprétation ». *Revue canadienne de Défense*, vol. 13, n°1, été 1983. p. 43-48.

⁵⁸ Bernier, « Le collège militaire royal de Saint-Jean : la mise en marche du concept du corps d'officiers bilingue avant l'heure », dans *L'éducation et les militaires canadiens*, sous la dir. d'Yves Tremblay, Roch Legault, Jean Lamarre. Outremont, Éditions Athéna, 2004. p. 142.

institutions d'enseignement de publicités militaires « pensées en français » et demande aux chefs d'entreprises de permettre à leurs employés de s'enrôler pour la Corée ou pour l'Allemagne.⁵⁹ Et pourtant, malgré tout, le nombre d'officiers canadiens-français demeure bas. Par exemple, en 1952, on manque tant d'officiers canadiens-français au R22^eR que l'on dépêche dans le régiment 18 anglophones unilingues, causant, selon Herbert Fairlie Wood, plus de mal que de bien.⁶⁰ Devant l'incapacité du commandement militaire à résoudre efficacement ce problème prend forme une coalition déterminée à amener le gouvernement canadien à intervenir dans ce dossier.

Nous l'avons vu, cette situation ne laisse pas indifférente, surtout à cette époque, l'opposition conservatrice. C'est au député conservateur de la circonscription de Trois-Rivières, Léon Balcer, lieutenant de la marine lors de la Seconde Guerre mondiale, que revient l'honneur de déclencher les hostilités. Le 9 mai 1951, il lance ainsi l'idée de fonder « un collège militaire dans le Québec, afin que nous ayons les officiers nécessaires pour assurer aux nôtres une juste représentation dans le cadre des états-majors de nos diverses unités »⁶¹. Le 27 juin suivant, Balcer en rajoute, en affirmant qu'un tel établissement contribuerait non seulement à l'unité canadienne, mais permettrait aux Canadiens français d'acquérir une certaine compétence, de devenir bilingues et de progresser normalement par la suite dans l'organisation militaire.⁶² Le 29 octobre, il réclame de nouveau une académie militaire, en plus d'un navire francophone.⁶³ Hormis Balcer d'autres députés conservateurs appuient en Chambre la proposition d'une académie militaire au Québec : George Drew, chef du Parti

⁵⁹ Gravel, *op. cit.*, p. 119.

⁶⁰ Wood, Herbert Fairlie. *Singulier champ de bataille : les opérations en Corée et leurs effets sur la politique de défense du Canada*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966. p. 180-181.

⁶¹ Balcer, Léon. Chambre des communes, *Débats*, 9 mai 1951. p. 2929.

⁶² *Ibid.*, 27 juin 1951. p. 4905 et 4914-4916.

⁶³ *Ibid.*, 29 octobre 1951. p. 517.

conservateur; George Pearkes, critique conservateur en matière de défense; ainsi que les députés George Hees (Broadview), André Gauthier (Lac Saint-Jean), Louis-Philippe Picard (Bellechasse) et Frédéric Dorion (Charlevoix-Saguenay).⁶⁴

La presse francophone (*L'Action catholique*, *Le Droit* et *Le Devoir*) intervient aussi en faveur d'une académie militaire au Québec.⁶⁵ La presse québécoise anglophone se montre aussi favorable, en particulier *The Montreal Daily Star*, *The Gazette* et *The Quebec Chronicle*.⁶⁶ En revanche, la réaction des journaux du Canada anglais (*Peterborough Examiner*, *Victoria Colonist* et *Ottawa Citizen*) est assez timide, insistant tout au plus sur le fait que l'anglais demeure l'unique langue opérationnelle des trois armées.⁶⁷

La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec et la Fédération des Jeunes Chambres de Commerce, comme le font remarquer les historiens Jacques Castonguay et Jean-Yves Gravel, militent également activement pour la création d'une académie militaire au Québec.⁶⁸ La première fit parvenir entre autres un mémoire au premier ministre Louis St-Laurent qui lui recommande « d'établir le plus tôt possible un collège militaire bilingue »⁶⁹. La seconde organise une campagne d'information au Québec dans le but d'intéresser les jeunes francophones à la carrière militaire et pour enlever les obstacles qui nuisent à leur progression.⁷⁰

⁶⁴ Castonguay, *op. cit.*, p. 20.

⁶⁵ Gravel, *op. cit.*, p. 121-122.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*, p. 130-131.

⁶⁸ Castonguay, *op. cit.*, p. 21-22 et Gravel, *op. cit.*, p. 123.

⁶⁹ ANC, Claxton Papers, MG 32 B 5. vol. 94 : J. Mémoire de la S.S.J.B., 26 juillet 1951.

⁷⁰ *Ibid.*, Vallée à Claxton, 9 février 1952.

La proposition de Balcer est accueillie plutôt froidement par le ministre de la Défense, le chef de l'état-major de l'Armée et le *RMC Club*.⁷¹ Pour l'historien Jean-Yves Gravel même si le ministre Claxton ne rate pas une occasion de promouvoir le bilinguisme et de promettre l'égalité des chances, peu de mesures concrètes découlent de ses belles paroles.⁷² Il semble aussi que les officiers supérieurs ont saboté la politique linguistique du ministre. « J'ai l'impression que les instructions du ministre n'ont pas toujours atteint les officiers subalternes qui exécutent le travail », conclut Paul Mathieu, ancien commandant du régiment de la Chaudière et sous-ministre adjoint du ministre de la Défense.⁷³ Un exemple, tiré de l'article de Gravel, illustre les propos empreints d'amertume de Mathieu.⁷⁴ En février 1952, Claxton propose de nouvelles mesures que l'on peut facilement résumer ainsi : cours et examens en français et ordres bilingues.⁷⁵ Celles-ci n'iront pas plus loin que le bureau du lieutenant-général Simonds, qui lui transmet une fin de non-recevoir. Le ministre n'insistera pas devant un chef d'état-major du « calibre » de Simonds.

Il semble que l'opposition du ministre au projet d'académie militaire au Québec repose surtout sur la conviction profonde qu'un tel établissement aurait comme conséquence de séparer les francophones des anglophones et de porter atteinte à l'unité du pays. Le 27 juin 1951, le ministre Claxton déclare en Chambre :

Nous sommes catégoriquement d'opinion qu'il est préférable d'y recevoir [dans les collèges] tant les jeunes gens de langue anglaise que ceux de langue française. [...] Il me semble que c'est une excellente façon d'aborder le problème de l'unité nationale.⁷⁶

⁷¹ Gravel, *op. cit.*, p. 124-127.

⁷² *Ibid.*, p. 124-125.

⁷³ ANC, Claxton Papers, MG 32 B 5. vol. 94 : M : Mathieu à Blanchette, 8 août 1951.

⁷⁴ Gravel, *op. cit.*, p. 125.

⁷⁵ *Ibid.*, Simonds à Claxton, 5 mars 1952.

⁷⁶ Claxton, Chambre des communes, *Débats*, 27 juin 1951, p. 4915.

Si le refus du ministre repose essentiellement sur sa conception de l'unité nationale, il s'en trouve d'autres, comme le chef d'état-major de l'Armée, le lieutenant-général Simonds, pour s'y opposer en raison de l'efficacité militaire.⁷⁷ Cette prise de position ne peut que satisfaire le club des anciens du RMC, dont une académie militaire au Québec risquait d'amenuiser l'influence et l'importance de ce dernier.⁷⁸

Néanmoins, comme le font remarquer Jean Pariseau et Serge Bernier, dans ce dossier ce n'est ni le besoin en hommes pour la Corée ou l'Allemagne ni la pression de l'opinion publique qui viendra à bout des réticences du gouvernement libéral, mais bien la nécessité politique de gagner les élections partielles de Brome-Missisquoi et de Roberval.⁷⁹ C'est ainsi que le 12 juin 1952, quatre jours avant la tenue d'élections partielles, Claxton annonce en grande pompe la création d'un « collège militaire bilingue à Saint-Jean au Québec »⁸⁰. Le 15 septembre suivant, le CMR ouvre ses portes aux élèves-officiers des trois armées et restera jusqu'en 1995 un élément important pour une plus grande présence de francophones.⁸¹

1.6 Les unités francophones et la francisation des titres et des honneurs de guerre

Il faut reconnaître que, dans les années 1950, la plupart des changements positifs pour les francophones sont principalement réalisés dans l'armée de terre. En effet, en

⁷⁷ Gravel, *op. cit.*, p. 126.

⁷⁸ Preston, Richard Arthur. *Canada's RMC : A History of the Royal Military College*. Toronto, University of Toronto Press, 1969. p. 332-349.

⁷⁹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 167.

⁸⁰ Claxton, Chambre des communes, *Débats*, 12 juin 1952, p. 3356.

⁸¹ Notons que l'ancien Premier ministre du Canada, Jean Chrétien, qui avait autorisé la fermeture du CMR en 1995, reconnaîtra quelques années plus tard dans son autobiographie *Passion politique* avoir fait une grave erreur. « En rétrospective, pour ne prendre qu'un exemple, nous n'aurions jamais dû fermer le Collège militaire royal de Saint-Jean-sur-Richelieu, au Québec, lors du budget de 1994. Nous nous sommes trompés. [...] Malheureusement, le nombre de francophones aux échelons supérieurs des Forces armées a diminué à cause de cette mesure... » À ce propos, voir Chrétien, Jean. *Passions politiques*. Montréal, Les Éditions Boréal, 2007. p. 81-82.

1950, on crée le 3^e bataillon du R22^eR pour servir de renforts francophones au 1^{er} bataillon de ce même régiment engagé en Corée. Puis, l'année suivante, on mobilise deux compagnies des Fusiliers Mont-Royal (FMR) pour participer à la 27^e Brigade d'infanterie dépêchée en Allemagne. En 1954, on désigne comme bilingue le 3^e bataillon des *Canadian Guards* et on crée une sous-unité francophone d'artillerie, la 3rd *Light Anti-Aircraft Battery*, à Picton (Ontario).⁸²

Deux ans plus tard, les changements tactiques conduisent l'Armée à repenser le système de l'artillerie et on désigne alors la batterie « X » (artillerie moyenne) pour servir à Valcartier.⁸³ En 1957, on diminue le nombre d'unités d'infanterie pour augmenter celui des unités de blindés. Ainsi, le 3^e bataillon des *Canadian Guards* est dissout et les militaires francophones qui en faisaient partie sont intégrés au R22^eR ou à la nouvelle sous-unité francophone, l'escadron « A » du *8th Canadian Hussars (Princess Louise's)*, qui s'installe à Valcartier.⁸⁴

On se retrouve donc, comme le souligne J. Mackay Hitsman, onze ans plus tard avec environ le même nombre d'unités francophones à Valcartier que Bernatchez l'avait préconisé en 1946.⁸⁵ Par malheur, dans les années 1960, l'escadron « A » et la batterie « X » seront rayés des cadres de l'armée de terre.

⁸² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 13, Dossier 146, p. 28-29. « Problems Affecting French-speaking Representation in the Post-war Canadian Army. Report no 81, Historical Section, Army Headquarters », 20 février 1959.

⁸³ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1,64 m (97/4), Boîte 3, Dossier 1, p. 5. « Les unités de langue française (U.L.F) à la Défense nationale », octobre 1982.

⁸⁴ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 174.

⁸⁵ Dans son étude réalisée pour le compte de la Section Historique de l'Armée canadienne, J. Mackay Hitsman énumère ainsi les sous-unités francophones basées à Valcartier : escadron « A », batterie « X », Compagnie de génie, détachement de signaleur, 2^e Bataillon du R22^eR, dépôt du R22^eR, un hôpital et un hôpital de campagne, un atelier de campagne, un détachement d'approvisionnement et un Light Aid Detachment. À ce propos, voir MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 13, Dossier 146, p. 29. « Problems affecting French-speaking representation in the post-war Canadian Army. Report No 81, Historical Section, Army Headquarters », 20 février 1959.

L'Armée canadienne procède aussi à d'autres changements en ce qui a trait l'acceptation de la langue française. Il faut d'abord rappeler que le titre francisé de R22^eR date de 1928 et que c'est seulement en 1958 que ce dernier ainsi que d'autres unités francophones sont autorisés à franciser leurs honneurs de guerre.⁸⁶ En 1959, lorsque la reine Elizabeth II présente les nouvelles couleurs attribuées au régiment tous les ordres pendant la cérémonie officielle l'ont été pour la première fois en français, malgré les ordres contraires qui avaient été transmis auparavant.⁸⁷ En fait, ce n'est qu'avec l'arrivée du lieutenant-colonel Marcel Richard, comme commandant du 3^e bataillon du R22^eR, en 1961, que le français deviendra la véritable langue de travail de l'unité permanente.⁸⁸

1.7 Les études du Conseil de Recherches pour la Défense

Au tournant des années 1950, les états-majors des trois armées demandent au Conseil de Recherches pour la Défense de faire plusieurs études, qui selon les dires de Jean Pariseau et Serge Bernier, « ... serviront plutôt de baume à la conscience que de principes à partir desquels ils pourraient établir un programme valable »⁸⁹.

La première enquête est commandée par l'état-major de la MRC au Conseil de Recherches afin de mesurer le succès du programme d'instruction en français au HMCS

⁸⁶ Précisons que l'on retrouve parmi les unités francophones de la milice autorisées à franciser leurs honneurs de guerre : le Régiment de la Chaudière, le Régiment de Trois-Rivières, les Fusiliers Mont-Royal, les Fusiliers du Saint-Laurent, le Régiment de Maisonneuve, le Régiment du Saguenay et les Fusiliers de Sherbrooke. À ce propos, voir Castonguay, Jacques. *Les Bataillons et le Dépôt du Royal 22^e Régiment, vingt ans d'histoire, 1945-1965*. Québec, Régie du R22^eR, 1974. p. 198.

⁸⁷ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 178.

⁸⁸ *Ibid.* Notons que le journaliste Pierre Vennat attribue l'initiative de franciser tous les commandements sur la parade ou à l'exercice ainsi que toutes les instructions écrites du R22^eR au brigadier Dollard Ménard, alors commandant du secteur militaire de l'Est du Québec. À ce propos, voir Vennat, Pierre. *Général Dollard Ménard : De Dieppe au référendum*. Montréal, Art Global, 2004. p. 250-254.

⁸⁹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 170.

D'Iberville. Les enquêteurs découvrent qu'avant la création du D'Iberville le haut taux d'échecs des recrues francophones, environ 40 %, est principalement dû au fait que les Canadiens français doivent faire face à deux changements importants : celui de passer de la vie civile à la société militaire, et celui de passer d'un milieu francophone à un milieu anglophone.⁹⁰ Et pourtant plutôt que de soumettre des recommandations pour faire changer cet état de fait, les enquêteurs rappellent seulement que les officiers du D'Iberville sont « in full agreement with the need for an integrated Navy in which English is the language of training and work relationships »⁹¹.

En 1955, l'état-major de l'ARC confie également au Conseil de Recherches l'évaluation des cours de langue anglaise donnée à la *RCAF School of English*.⁹² En analysant le haut taux d'échecs au cours d'anglais, les enquêteurs concluent que, comme la maîtrise de la langue anglaise est essentielle dans l'ARC, c'est non pas les Canadiens français, mais la politique appliquée dans les écoles de métier qui est à blâmer.⁹³ Il n'est pas encore question ici, comme le font judicieusement remarquer Jean Pariseau et Serge Bernier, de « bilinguiser » l'ARC, ni même les anglophones qui en font partie, mais seulement les recrues francophones pour qu'elles puissent être aptes à servir dans la langue de l'aviation, c'est-à-dire l'anglais.⁹⁴

⁹⁰ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 30. p. 2. « E.J. Brazeau. Interim Report on Survey of RCN Procedures for Training French Speaking Recruits », 1955, septembre 1955.

⁹¹ *Ibid.*, p. 4.

⁹² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 3, Dossier 31. « E.J. Brazeau et D.N. Solomon. Interim Report on Survey of RCAF Procedures », septembre 1955.

⁹³ *Ibid.*, Appendice « B », p. iii.

⁹⁴ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 172.

Un an plus tard, on publie une autre étude qui s'intéresse maintenant aux publicités et aux méthodes de recrutement dans l'ARC à l'égard des francophones.⁹⁵ L'auteur, E.J. Brazeau, fait remarquer que les annonces publicitaires largement diffusées ne sont que de simples traductions en français de textes en anglais, et que les recruteurs sont proportionnellement moins nombreux au Québec qu'ailleurs au Canada, et enfin que ces derniers devraient être nécessairement bilingues s'ils veulent rejoindre directement leur « clientèle » francophone.⁹⁶

En 1957, l'ARC demande de nouveau à E.J. Brazeau par l'intermédiaire du Conseil de Recherches d'enquêter sur la situation du bilinguisme chez le personnel au sol durant la période 1953-1957.⁹⁷ Il démontre noir sur blanc que le taux d'échecs des francophones est principalement dû à l'absence de mesures visant à les accommoder.⁹⁸ Enfin, une dernière enquête de Brazeau sur l'ARC reprend dans ses grandes lignes les enquêtes précédentes.⁹⁹

Une première étude sur la représentation des francophones dans l'Armée canadienne paraît en 1958.¹⁰⁰ L'auteur Marcel Chaput, qui est surtout connu aujourd'hui comme un ardent défenseur du séparatisme québécois¹⁰¹, démontre que les Canadiens français s'engagent dans l'armée de terre en aussi grand nombre toute proportion gardée que leurs camarades anglophones et que, contrairement à l'idée reçue,

⁹⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 29. p. 1-18. « RCAF Advertising & Recruiting Procedures as they Apply to French Speaking Canadians », juin 1956.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 28. p. 1-9. « The Training of French Canadian Ground Crew Personnel in the RCAF », 1953-1957.

⁹⁸ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 173.

⁹⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 30. p. 7. « E.J. Brazeau. Interim Report on CAF Procedures for Training French Speaking Recruits », mars 1955.

¹⁰⁰ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 27. p. 1-40. « The Promotion of French Canadian Soldiers in the Canadian Army », Oct. 1958.

¹⁰¹ Pour en savoir un peu plus sur les idées séparatistes de Chaput. voir Chaput, Marcel. *Pourquoi je suis séparatiste*. Québec, Leméac Éditeur, 2007. 263 p.

leur sous-représentation est principalement due à leur faible taux de rétention.¹⁰² De plus, le nombre moyen d'années de service est assez révélateur : chez les francophones, les officiers restent en moyenne dans l'armée 11 ans et les hommes du rang 3 ans, tandis que chez les anglophones les officiers y demeurent 21 ans et les hommes de rang 5 ans.¹⁰³ Pour remédier à cette fâcheuse situation, l'auteur recommande que toute nouvelle politique visant à augmenter le nombre de francophones dans l'armée de terre tienne impérativement compte des causes de ces pertes.¹⁰⁴

En 1960, le MDN publie une seconde étude réalisée par Marcel Chaput du Conseil de Recherches dans laquelle il procède à l'analyse comparative des résultats d'examen de promotion des officiers d'infanterie.¹⁰⁵ Il établit d'abord que le quotient intellectuel des candidats francophones et anglophones est essentiellement le même, pour ensuite faire remarquer que le taux d'échec est plus élevé chez les officiers de langue française.¹⁰⁶ Il constate que les examens de promotions sont préparés en anglais, avant d'être traduits de façon approximative, que les réponses d'examen font, elles aussi, l'objet d'une traduction avant d'être corrigées par des correcteurs unilingues anglophones, et que le matériel didactique fourni est presque exclusivement en anglais.¹⁰⁷ Rappelons, comme le fait remarquer Serge Bernier, « ... que tout cela se

¹⁰² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 27. p. 24-25. « The Promotion of French Canadian Soldiers in the Canadian Army », Oct. 1958.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 18.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 25.

¹⁰⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 26. 21 p. « Marcel Chaput. A Study on Promotion Examination Results for French Speaking Canadian Army Infantry Officers. CAORE Report No. 110 », Oct. 1960.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 14.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 10.

« passe dans l'Armée de terre, celle où les Canadiens français sont le plus présents et où ils réussissent le mieux »¹⁰⁸.

L'année précédente, Hitsman pour le Service historique de l'Armée rédige une étude sur les problèmes de la représentation des Canadiens français dans l'armée de terre après la Seconde Guerre mondiale.¹⁰⁹ Il rappelle dans son étude l'attitude traditionnelle de la majorité anglophone envers la question linguistique. Il utilise même — rappelons ici que l'étude est réalisée en 1959 — une citation de Simonds, chef de l'état-major de l'Armée de 1951-1955, pour soutenir cette attitude : « We have gone as far as it is practicable to go in meeting the desires of French-speaking Canadians »¹¹⁰. En réalité, selon Simonds, il était tout simplement impossible de combattre dans les deux langues; il affirmait même ne pas connaître d'armée bilingue efficace.¹¹¹

Au milieu de la Guerre froide, cette série d'enquêtes demeure les seules recherches approfondies sur la présence des militaires de langue française et cela jusqu'aux travaux de la commission Laurendeau-Dunton (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme) et du Comité d'étude sur le recrutement et la stabilité dans les Forces armées. Il faut reconnaître que les changements les plus importants furent accomplis dans l'armée de terre, la marine et l'aviation commencent à peine à s'intéresser aux francophones et à leur langue. L'avancement de ce dossier s'avéra lent et difficile. En 1958, par exemple, comme on peut le voir sur le tableau qui accompagne ce texte, seulement 14 % de tous les officiers de l'armée de terre étaient

¹⁰⁸ Bernier, *Le patrimoine militaire canadien. D'hier à aujourd'hui. Tome III 1872-2000. op. cit.*, p. 211.

¹⁰⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 13, Dossier 146, 36 p. « Problems affecting French-speaking Representation in the Post-war Canadian Army. Report N°81, Historical Section, Army Headquarters », 20 février 1959.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 27.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 28. Pour les historiens Jean Pariseau et Serge Bernier, il est évident que le lieutenant-général Simonds, chef d'état-major de l'Armée de 1951-1955, a contribué à freiner le développement des politiques linguistiques en faveur des francophones. À ce sujet, voir Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 177.

francophones, alors que ces derniers comptaient pour environ 29 % de la population totale du Canada.

Colonel ou général	8 %	Sergent-major régimentaire	8 %
Lieutenant-colonel	9 %	Sergent-major de compagnie	10 %
Major	12 %	Sergent d'état-major	11 %
Capitaine	12 %	Sergent	15 %
Lieutenant	15 %	Caporal	20 %
Sous-lieutenant	21 %	Soldat de 1 ^{re} classe	26 %
Élève-officier	21 %	Soldat	16 %
Total	14 %	Total	21 %

Source : Gallant, K.H. Barry. « The Development of the Canadian Army as a Unilingual Institution in a Bilingual State ». Thèse de Maîtrise, Montréal, McGill University, 1969. p. 134.

1.8 Le contexte sociopolitique des années 1960 et l'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

Au début des années 1960, plusieurs francophones constatent la distance qui les sépare de leurs concitoyens anglophones, en ce qui concerne leur situation linguistique, culturelle et socioéconomique. Stimulés par cette prise de conscience, les Canadiens français s'emploient à obtenir l'égalité linguistique et économique.

Le gouvernement réagit à la montée du nationalisme québécois et au mécontentement exprimé par l'ensemble des francophones du Canada, en prenant diverses initiatives pour apaiser leur exaspération.¹¹² En mai 1963, le premier ministre

¹¹² McRoberts, *op. cit.*, p. 38-45.

Pearson met sur pied la commission Laurendeau-Dunton.¹¹³ La commission est alors chargée d'examiner la situation du bilinguisme et du biculturalisme au Canada. Elle doit aussi recommander des moyens pour assurer une reconnaissance élargie de la dualité canadienne.¹¹⁴ En attendant les conclusions de la commission, le gouvernement demeure actif au niveau du bilinguisme.

Cela dit, on retrouve dans le rapport Glassco publié (1962) l'ébauche de ce qu'on appellera le « bilinguisme institutionnel » qui devrait être si possible instauré dans la Fonction publique canadienne.¹¹⁵ L'un des commissaires, Eugène Therrien écrit de longues pages, dans ce rapport, sur les problèmes que rencontrent les militaires canadiens-français.¹¹⁶ En avril 1966, un an après que la commission Laurendeau-Dunton eut remis son rapport préliminaire, le premier ministre Pearson annonce de nouvelles mesures afin que la langue française et les francophones soient proportionnellement mieux représentés dans la Fonction publique.¹¹⁷ Par contre, les Forces canadiennes ne sont pas touchées par ces mesures.

En dépit de l'effervescence déclenchée par la commission Laurendeau-Dunton, il faut noter que la réaction du MDN demeure pour le moins réservée entre mai 1963 et septembre 1966.¹¹⁸ Ce n'est qu'avec l'arrivée de Jean Victor Allard au poste de chef de

¹¹³ Canada. *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Rapport. Les Langues officielles*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967-1970.

¹¹⁴ Le mandat de la Commission se trouve dans le Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Voir Canada. *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le Rapport préliminaire*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965. p. 13.

¹¹⁵ Bernier, *Le patrimoine militaire canadien. D'hier à aujourd'hui. Tome III 1872-2000, op. cit.*, p. 211.

¹¹⁶ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 25. « Quelques extraits du rapport Glassco traitant de la question du bilinguisme », *Separate Statement by Commissioner F. Eugène Therrien, QC*. 1962.

¹¹⁷ Bernier, *Le patrimoine militaire canadien. D'hier à aujourd'hui. Tome III 1872-2000. op. cit.*, p. 211.

¹¹⁸ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 199.

l'état-major qu'on retrouve cette conjoncture favorable nécessaire à l'avancement du bilinguisme et du biculturalisme dans les Forces armées canadiennes.

1.9 Un bilan mitigé

La question francophone dans les premières décennies de l'après-guerre est marquée sur le plan linguistique et culturel par un lent et fastidieux processus d'assimilation. On continue donc inlassablement et inconsciemment dans les Forces canadiennes à angliciser le militaire francophone pour le rendre conforme aux « exigences » du service militaire. La perspective d'un nouveau conflit mondial et la croissance de l'appareil militaire qui en découle incitent d'une certaine façon les trois armées à entreprendre chacune de leur côté un exercice d'introspection sur la présence francophone. Dans les années 1950, les changements dans ce dossier sont surtout réalisés dans l'armée de terre, si l'on exclut l'école navale pour les recrues de langue française et le CMR. À l'exception de ce dernier, il ne reste plus grand-chose aujourd'hui de ces actions. Les sous-unités francophones d'artillerie et de blindé n'ont pas survécu aux années 1960 et l'école navale fut dissoute peu de temps après sa création.

Les Forces canadiennes en expansion des années 1950 font face à un profond dilemme : celui de préserver à tout prix son caractère anglais et britannique – quoique tous ne soient pas d'accord, même parmi les anglophones – ainsi que la nécessité de recruter davantage de francophones. Il faudra attendre encore une décennie pour que l'on trouve enfin une solution à ce dilemme, mais déjà certains cherchent à « canadianiser » l'appareil étatique. Pour le moment, cette caractéristique distinctive et quasi irrévocable amène de nombreux militaires francophones à s'angliciser et à

s'acculturer. C'est ce qu'exprime le lieutenant-général Dallaire quand il raconte dans son livre :

À dix-huit ans, je m'apprêtais à quitter le cocon familial pour de bon. Selon lui [son père, un sergent-chef à la retraite, vétéran de la Seconde Guerre mondiale], j'étais prêt à recevoir le conseil le plus judicieux qu'il pouvait m'offrir. [...] il me confia que, si je tenais à faire carrière, j'allais devoir changer mon nom de famille Dallaire pour Dallairs. [...] L'artillerie me passionnait et, d'après son expérience, aucun Canadien français n'avait réussi à s'y distinguer. Il me donna ce conseil sans trace d'amertume, comme si changer de nom n'était qu'une démarche d'ordre pratique.¹¹⁹

Exemple symptomatique de cette période : ce témoignage parmi tant d'autres donne un portrait assez juste de la situation.

Par ailleurs, les chefs militaires anglophones ont longtemps tenu pour acquis que les francophones qui s' enrôlaient dans l'une ou l'autre des trois armées se devaient, par nécessité plutôt que par choix, d'être bilingues. C'est ce que Jean Pariseau et Serge Bernier ont appelé le « bilinguisme à sens unique ».¹²⁰ À la différence de leurs compatriotes anglophones, la possibilité pour les francophones de mener une carrière réussie reposait sur la connaissance d'une deuxième langue qui leur avait été imposée depuis toujours par l'une ou l'autre des trois armées.

Somme toute, malgré des efforts louables, les militaires canadiens-français ont dû composer avec des forces armées essentiellement anglophones et anglophiles, qui ont continué durant toute cette période d'afficher une attitude froide et intransigeante à l'égard des demandes formulées par une partie non négligeable de leur personnel. De fait, une des expériences révélatrices qu'a vécues un jeune officier francophone a été de se faire dire par l'un de ses supérieurs : « Speak English, Lt. Landry! That's an order! ».

¹¹⁹ Dallaire, Roméo et Brent Beardsley. *J'ai serré la main du diable : La faillite de l'humanité au Rwanda*. Outremont, Éditions Libre Expression, 2003. p. 44-45.

¹²⁰ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 4.

Le lieutenant en question était Bernard Landry, futur chef du Parti québécois et premier ministre du Québec de 2001 à 2003.¹²¹ Mais, au tournant des années 1960, cette façade rigide commence déjà à se fissurer de toutes parts, laissant apparaître quelques rayons d'espoir pour le futur.

¹²¹ Fraser, Graham. *Sorry I don't speak French : Ou pourquoi quarante ans de politiques linguistiques au Canada n'ont rien réglé... ou presque*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 2007. p. 263 et Vastel, Michel. *Landry : le grand dérangement*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2001. p. 78.

CHAPITRE DEUX

Jean Victor Allard

Jusqu'à présent, le bilinguisme était limité aux Canadiens français. Le Canada français a des droits dans ce domaine. Il ne faut pas oublier que les Canadiens d'expression française sont responsables de la défense de ce pays tout autant que les Canadiens d'expression anglaise.

Jean Victor Allard, *La Presse*, 23 juin 1966

Si je n'avais pas su l'anglais, je ne serais pas chef d'état-major.

Jean Victor Allard, janvier 1969

Jean Victor Allard fait exception à la règle en ce qui concerne les chefs militaires canadiens. Précurseur dans bien des domaines, il trouvait des solutions aux problèmes qui ont pu échapper à d'autres officiers; Canadien français, il respectait les traditions britanniques dont l'institution militaire canadienne avait bien voulu se doter, mais jugeait que sa modernisation représentait une chance unique d'améliorer le sort des militaires francophones et de leur langue. Il fut d'ailleurs le premier francophone promu au grade de général et nommé chef d'état-major. La carrière militaire d'Allard prend un essor remarquable durant la Seconde Guerre mondiale, alors qu'il s'illustre sur les champs de bataille européens. La guerre de Corée lui permet encore d'exercer ses talents de tacticien et de poursuivre son irrésistible ascension jusqu'au plus haut sommet des Forces armées canadiennes. Chef militaire et habile politicien, Allard a su dégager une vision claire et précise de ce qu'il voulait accomplir en matière linguistique. C'est plus spécifiquement cet aspect de la carrière du général que nous aborderons dans ce deuxième chapitre.

2.1 Jeune officier de milice

Allard est né à Ste-Monique de Nicolet le 12 juin 1913. Très tôt orphelin de père et de mère, il fut élevé par des membres de sa famille. En 1927, il est confié à sa sœur aînée, Anaïs et son époux, Arthur Rousseau. Il fait des études au collège Saint-Laurent, au séminaire de Nicolet et à l'académie La Salle à Trois-Rivières. C'est au Saint-Laurent que germe l'idée d'une carrière militaire dans son esprit.¹ Il fait alors partie du corps de cadets de ce collège. En 1929, son beau-frère, Arthur Rousseau, convaincu que l'anglais est essentiel pour réussir dans la vie, décide de l'envoyer terminer ses études secondaires au *St. Jerome's College* de Kitchener (Ontario).

Fort de cette année d'étude, le jeune Allard revient à Trois-Rivières avec une nouvelle confiance et parfaitement bilingue. En 1930, la crise économique frappe de plein fouet la région trifluvienne. Il exerce donc de petits emplois sans grande envergure jusqu'au milieu des années 1930, alors qu'il décide de rejoindre son beau-frère dans le milieu de l'assurance funéraire, et occupe le poste de secrétaire-trésorier. Peu de temps après, il prend en charge la nouvelle succursale de l'entreprise familiale à Shawinigan. En plus de son travail, Allard participe à la fondation de la Chambre de Commerce des Jeunes de Shawinigan et en devient, en 1937, le deuxième président.

Entre-temps, c'est avec un bagage limité d'instruction et d'expérience qu'il est invité à suivre le cours de formation d'officier de milice, qui allait commencer à

¹ Allard, Jean Victor. *Mémoire du général Jean V. Allard*. En collaboration avec Serge Bernier. Boucherville, Les Éditions de Mortagne, 1985. p. 31-32. Le général Allard relate, dans ses mémoires, une petite anecdote savoureuse : « Arrivé à Trois-Rivières, je m'étais « vieilli » de deux ans (j'avais 16 ans à l'été 1929) pour m'enrôler, avec quelques amis de l'Académie La Salle, dans le *Three Rivers Regiment*. J'avais été affecté à la compagnie « C » commandée par le major, Joseph Marchildon. Mon séjour à Kitchener, à compter de l'automne 1929, coupa court à ces vellétés ». À ce sujet, voir *Ibid.*, p. 40.

l'automne 1931.² À raison de deux soirs par semaine, durant six mois, Allard suit le cours en anglais pour officiers subalternes qui consiste alors en une formation en droit militaire, en administration et en tactique.³ Deux ans plus tard, le 23 avril, il prête serment d'allégeance au roi George V, avant de recevoir sa commission d'officier de milice.

Très tôt comme sous-lieutenant d'un régiment de la milice, il est sensibilisé au caractère anglophone et britannique de l'armée de terre. En effet, il doit, comme plusieurs autres Canadiens français, sa commission d'officier à sa bonne maîtrise de l'anglais. Au cours d'une entrevue radiophonique à l'émission « Gens de Chez-nous » de CFCQ-FM, Allard le confirme :

... nous avons été voir le commandant du régiment qui était le lieutenant-colonel Vining, au Cap-de-la-Madeleine à Awagamac et puis [...] il nous a interviewés, moi je parlais l'anglais couramment, ça leur faisait bien plaisir de savoir que quelqu'un était déjà habilité à parler la langue anglaise, qui était en somme l'unique langue des Forces armées à ce moment-là. [...] il n'y avait pas de problème, moi je n'ai jamais eu de problème parce que je parlais couramment l'anglais, je lisais et parlais l'anglais couramment, alors il n'y avait aucun problème pour moi, mon ami Maurice avait un petit peu de difficulté...⁴

² Notons que la sélection se fait entièrement sur la base des Règlements royaux de la Milice canadienne. Les critères sont : avoir 18 ans, habiter la zone où l'unité recrute, obtenir le certificat médical d'aptitudes physiques émis par un médecin militaire, être détenteur d'un diplôme secondaire ou l'équivalent et être proposé par le commandant de l'unité. Pour l'historien Yves Tremblay « cette recommandation devrait être faite sur la base du potentiel de chef du candidat. Dans la pratique, un jeune homme bien, désirant s'enrôler manifeste son désir à un commandant, qui le « sélectionne » s'il y a une place vacante dans le tableau des effectifs de l'unité. [...] Rien d'autre ». À ce sujet, voir Tremblay, Yves. *Instruire une armée : Les officiers canadiens et la guerre moderne (1919-1944)*. Outremont, Athéna Éditions, 2007. p. 154.

³ Mentionnons que le cours pour subalternes des pelotons (sous-lieutenants et lieutenants, mais aussi les sergents) est entièrement sous la gouverne des régiments, c'est-à-dire, toujours selon Yves Tremblay, « ...qu'il est construit à l'intérieur d'un régiment de réguliers pour les subalternes du régiment des unités de milice de sa région militaire ». À ce sujet, voir *Ibid.*, p. 41-42.

⁴ Ministère de la Défense nationale, Direction Histoire et patrimoine, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m, (84/126), Dossier 166, p. 4 et 7. « Gens de chez nous ». Émission de CFCQ-FM. Les transcriptions de 20 cassettes sur la vie d'Allard. », 1982.

Promu lieutenant, puis capitaine, il réussit à se qualifier pour un cours d'état-major afin de parfaire ses connaissances de l'état-major et se familiariser à l'administration militaire.⁵

En 1936, la Milice active non permanente fait l'objet d'une réorganisation majeure.⁶ Par suite de ce remaniement, le régiment trifluvien, comme d'autres unités de milice (Windsor, Calgary et Oshawa), devient un « régiment blindé » sans pour autant l'équiper de chars d'assaut.⁷ Sur le plan linguistique, ce nouveau rôle ajouté au recrutement difficile en raison de la mobilité géographique de la population francophone issue de la crise économique cause l'anglicisation de cette unité de milice.⁸ Dans ses mémoires, Allard note qu'au début de la Seconde Guerre mondiale le régiment, amputé de son caractère spécifiquement francophone, était devenu presque entièrement anglophone.⁹ Ce changement d'identité, toujours selon Allard, était notamment dû au fait que l'unité recrutait presque exclusivement des individus possédant une formation en mécanique afin d'entretenir les chars d'assaut et que peu de francophones détenaient de telles connaissances.¹⁰ C'est pourquoi en 1937, comme capitaine-adjutant, il avait

⁵ Notons que le cours d'état-major est de quatre semaines pour les capitaines (milice). Il est aussi « officiel » du fait que le contenu des cours et les examens (respectivement « A » et « B ») sont régulés par la Direction responsable de l'instruction au Quartier général de l'Armée. À ce sujet, voir Tremblay, *op. cit.*, p. 41-42.

⁶ Précisons que le nombre de régiments de cavalerie est réduit de 35 à 20, que les 135 bataillons d'infanterie et de mitrailleuses sont comprimés à 91 et qu'un certain degré de mécanisation est prévu dans les deux cas. De plus, les cadres de l'artillerie et du génie sont élargis. À ce sujet, voir Stacey, C.P. *Armes, Hommes et Gouvernements : Les politiques de guerre du Canada. 1939-1945*. Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 1970. p. 5.

⁷ Morton, Desmond. « Les problèmes initiaux d'un célèbre régiment de milice : Les raisons de la dissolution du 86^e Régiment », *Revue militaire canadienne*, hiver 2005-2006. p. 92-93.

⁸ Mentionnons que la crise économique des années 30 modifie le caractère spécifiquement francophone du Régiment de Trois-Rivières, alors que le nombre de miliciens anglophones augmente d'année en année : du 11 % que les anglophones représentaient en 1930, ils représentent 19 % en 1938. Chez les officiers, une proportion significative des officiers (plus ou moins 40 %, selon les années) provenait de la minorité anglophone de la ville. À ce sujet, Gravel, Jean-Yves. *Les Soldats-citoyens : histoire du Régiment de Trois-Rivières, 1871-1978*. Éditions du Bien Public, Trois-Rivières, 1981. p. 29-30.

⁹ Allard, *op. cit.*, p. 53.

¹⁰ *Ibid.*

entrepris en vain de persuader Maurice Duplessis, premier ministre du Québec et député de Trois-Rivières, d'ouvrir une école de mécanique.¹¹ Il semble toutefois, au dire d'Allard, que le gouvernement provincial n'ait pas été très chaud à l'idée de s'immiscer dans un domaine de compétence fédérale.¹² Le déclenchement des hostilités n'interrompt que partiellement cette réflexion.

2.2 La Seconde Guerre mondiale

Le 29 août 1939, le *Three Rivers Regiment* est mobilisé avec le 1^{er} groupe de régiments blindés.¹³ Promu major et nommé commandant de l'escadron « B », Allard décide que cette sous-unité, composée d'anglophones et de francophones, serait bilingue.¹⁴ Il institue également une façon ingénieuse de procéder : « un jour on parle l'anglais et l'autre, le français, ce qui permet à chacun de se perfectionner »¹⁵. Bien qu'il règne, d'après lui, un esprit de bonne entente qui permet à tous de bien apprendre

¹¹ Morton, « Les problèmes initiaux d'un célèbre régiment de milice : Les raisons de la dissolution du 86^e Régiment », *op. cit.*, p. 92 et Allard, *op. cit.*, p. 39. Il n'existe aucune trace de cette correspondance dans le fonds Maurice Duplessis. Voir, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Fonds Maurice Duplessis ZC9, 1928-1971. De plus, les procès-verbaux de la ville de Trois-Rivières pour les années 1936, 1937 et 1938 demeurent muets sur une telle initiative. Sans doute, cette proposition n'a pas franchi le stade des discussions informelles avec le secrétaire de la province, Jean Bruchési.

¹² Allard, *op. cit.*; p. 53.

¹³ Notons que le *Three Rivers Regiment* sert dans le cadre de la 1^{re} brigade blindée de l'Armée canadienne qui inclut, l'*Ontario Regiment* et le *Calgary Regiment*. À ce propos, voir Stacey, C.P. *Histoire officielle de la participation de l'Armée canadienne à la Seconde Guerre mondiale, volume 1. Six années de guerre : l'armée du Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966, p. 90.

¹⁴ Allard, *op. cit.*, p. 55. Notons que l'historien Jean-Yves Gravel confirme les dires d'Allard dans une étude sur le Régiment de Trois-Rivières. Il écrit : « Ne pouvant recruter davantage dans la région [de Trois-Rivières], l'effectif des 250 cavaliers du Trois-Rivières est complété, en octobre 1939, par 167 soldats anglophones du Victoria Rifles de Montréal. Ces derniers sont tous groupés dans l'escadron « A »; le « C » est entièrement francophone tandis que le « B » et l'escadron de commandement et services sont bilingues. » À ce sujet, voir Gravel, *op. cit.*, p. 36.

¹⁵ Allard, *op. cit.*, p. 55.

son métier, l'expérience est de courte durée.¹⁶ En effet, à l'été 1940, alors que le major Allard est muté à Kingston, le tout est abandonné.

Il se présente au *Royal Military College* (RMC) pour un cours de commandement d'un mois. C'est que depuis le déclenchement des hostilités, la demande pour des officiers d'état-major est grande et qu'Allard a déjà suivi le *Militia Staff Course*.¹⁷ Il est ensuite choisi pour aller suivre des cours de perfectionnement dans les blindés en Angleterre, au *4th County of London Yeomanry*, qui fait partie de la 22^e Brigade blindée, elle-même incluse dans la 1^{re} division blindée anglaise.¹⁸ Le rôle de cette division est de défendre la côte sud-est de l'Angleterre.

En mars 1941, il revient au Canada et rejoint de nouveau le *Three Rivers Regiment* comme commandant en second. L'expérience qu'il a acquise en Angleterre s'avère utile pour la formation de l'unité blindée.¹⁹ À l'été 1941, au départ de son régiment pour l'Angleterre, Allard demeure au pays pour suivre le premier cours d'état-major en sol canadien.²⁰ En novembre, il est assigné aux opérations du quartier général de la 5^e Division blindée canadienne et retourne outre-mer avec elle.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ On sait qu'un bon nombre d'officiers de l'armée permanente d'avant-guerre avaient suivi les cours aux collèges d'état-major de Camberley (Angleterre) ou de Quetta (Inde) et plusieurs officiers de la milice active non permanente (c'est le cas d'Allard) avaient réussi le cours d'état-major de la milice. Malgré cela, au début du conflit, il y avait une pénurie d'officiers d'état-major compétents, qui s'aggrava avec l'expansion de l'armée. À ce sujet, voir Stacey, *Histoire officielle de la participation de l'Armée canadienne à la Seconde Guerre mondiale, volume 1. Six années de guerre : l'armée du Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique, op. cit.*, p. 142-143.

¹⁸ Notons qu'il n'est pas exceptionnel d'effectuer un stage de perfectionnement auprès d'une unité britannique pour un officier canadien. Comme le souligne l'historien C.P Stacey, plusieurs officiers de la 1^{re} brigade canadienne ont été désignés pour faire des stages et à suivre des cours auprès d'unités britanniques. À ce propos, voir *Ibid.*, p. 246.

¹⁹ Allard, *op. cit.*, p. 63.

²⁰ Précisons que le tout premier cours canadien d'état-major élémentaire fut organisé en Angleterre sous la direction du lieutenant-colonel G.G. Simonds, en janvier 1941. Par la suite, tous les cours canadiens d'état-major furent donnés à Kingston, au Canada; le deuxième cours d'état-major élémentaire (celui d'Allard) débutait en juillet 1941. À ce sujet, voir Stacey, *Histoire officielle de la participation de l'Armée canadienne à la Seconde Guerre mondiale, volume 1. Six années de guerre : l'armée du Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique, op. cit.*, p. 142-143.

Le second séjour à l'étranger coïncide au Canada avec le débat entourant le plébiscite de 1942 sur la pertinence de libérer le gouvernement fédéral de sa promesse de ne pas recourir à la conscription pour le service outre-mer. S'il n'éprouve aucun doute quant à la nature de son vote, il cherche quand même à comprendre l'attitude distante de ses compatriotes.²¹ Sur le terrain, cette réflexion l'amène à ce constat : peu d'officiers canadiens-français peuvent travailler dans ce milieu où la langue de travail est uniquement l'anglais.²² Il se promet donc de corriger ces lacunes aussitôt que l'opportunité se présentera. De toute façon, pour l'instant, comme major, il n'a pas l'influence nécessaire pour redresser cette situation.

Au printemps 1942, il est renvoyé au Canada comme instructeur au Collège d'état-major de Kingston. L'année suivante, il est rappelé outre-mer et se joint à titre d'officier d'état-major des opérations sous la direction du lieutenant-général H.D.G. Crerar au 1^{er} Corps d'armée canadien.

Le 24 juin 1943, apprenant que son nom n'apparaît pas sur la liste des officiers promus par le Corps blindé et que le lieutenant-colonel Lesley Booth, un anglophone, est nommé à la tête de son régiment, rebaptisé *12th Armoured Regiment (The Three Rivers Regiment)*, il rencontre le lieutenant-général Crerar.²³ Pendant l'entretien, le major Allard lui déclare : « ... si c'est ainsi que l'on va me traiter, je préfère retourner au

²¹ Allard, *op. cit.*, p. 72-74.

²² *Ibid.*, p. 74. Notons qu'Allard est d'ailleurs le seul officier francophone d'état-major de la 5^e Division blindée canadienne.

²³ Allard, *op. cit.*, p. 81. Précisons qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Régiment de Trois-Rivières a connu plusieurs dénominations : 1 avril 1941 – 12th Army Tank Battalion (The Three Rivers Regiment (Tank)), 15 août 1942 – 12th (Reserve) Army Tank Regiment – The Three Rivers Tank Regiment), 26 août 1943 - 12th Armoured Regiment (The Three Rivers Regiment). À ce sujet, voir Gregory, Michael. *Compendium of Canadian Regiments. A Civilian's Perspective*. Ottawa, Lomora Printers Limited, 2005. p. 265-266.

Canada et y finir la guerre auprès de ma famille »²⁴. Crerar, dans les circonstances, lui offre de passer de l'arme blindée à l'infanterie, en tant que commandant en second du Régiment de la Chaudière.²⁵ Le 13 août, il rejoint cette unité, qui prend en charge en l'absence du commandant en titre, le lieutenant-colonel Paul Mathieu. Le passage dans un régiment d'infanterie francophone s'avère à la fois stimulant et fort heureux pour Allard.²⁶ Entre-temps, il écrit le 8 août à sa sœur aînée Anaïs pour l'informer de sa nouvelle affectation :

Ce nouveau poste sera très intéressant, car mon Général, ayant décidé de me donner une promotion, m'envoie comme Commandant en second du Régiment de la Chaudière, afin de me donner l'avantage de prendre de l'expérience avec une unité d'Infanterie et ensuite j'aurai certainement le commandement d'une unité. [...] Aussi, ceci me donne une occasion de me faire connaître des unités canadiennes-françaises, avec lesquelles je n'ai jamais eu l'avantage de servir. En tout cas, je suis très heureux du changement, et je te donnerai d'autres nouvelles dès que je serai rendu.²⁷

Son séjour avec le Régiment de la Chaudière fut de courte durée, puisqu'à compter du 23 août, il est muté au Royal 22^e Régiment (R22^eR) où il devient commandant en second du lieutenant-colonel J.P.E. Bernatchez. Les officiers du 22^e, au départ réticents qu'un officier de l'extérieur du régiment soit parachuté au second poste en importance du régiment et que ce dernier passe en quelque sorte en avant d'eux, acceptent tout de même assez rapidement le major Allard. Le 3 septembre, il participe avec le 22^e au débarquement en Italie et avance vers Gambatesa, Jelsi et Campobasso. Le 2 décembre, le régiment quitte San Pietro et descend vers l'Adriatique, et le 11

²⁴ Allard, *op. cit.*, p. 81.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Mentionnons qu'il en conserve d'excellents souvenirs qui l'inspireront dans la mise en place d'unités de langue française (ULF). À ce propos, voir MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier II : K, p. 10. « Les Canadiens français dans nos forces armées par le Général Allard », 16 janvier 1986.

²⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 176, p. 7. « Correspondance personnelle : lettres adressées à Anaïs et Arthur Rousseau. », *Lettre à Anaïs Rousseau*, 8 août 1943.

s'arrête à San Vito Chietino. C'est que depuis le 8 décembre, les Alliés sont bloqués à quelques kilomètres d'Ortona, ville côtière italienne, dont le nom allait devenir célèbre dans les annales de l'histoire militaire canadienne.²⁸

Le 22^e en réserve durant la première phase de l'attaque, entre en action le 13 décembre. Dans la nuit du 16 ou 17, Allard remplace Bernatchez appelé au Q.G. C'est la première fois depuis le début de cette bataille qu'il entre dans le périmètre de défense, mais il a quand même été tenu au courant du déroulement des opérations et c'est lui qui rallie, dans la soirée du 14, tous les militaires à l'arrière pour renforcer la position de Casa Berardi.²⁹ Le 17, le major Allard est nommé commandant par intérim. Cinq jours plus tard, le régiment quitte le front pour le petit village de La Torre.

Le surlendemain, il passe, temporairement, sous le commandement de la 1^{re} Brigade et retourne non loin de Casa Berardi. Le 29 décembre, de retour au sein de la 3^e Brigade, il reçoit pour mission de prendre le plateau des fourches du Riccio, entre Ortona et l'Arielli. L'attaque canadienne est accueillie par des tirs nourris provenant de la rive gauche du Riccio, mais l'objectif est atteint. Le lendemain, des éléments du 22^e, soutenus par un barrage d'artillerie, franchissent le Riccio. Pour cet acte, Allard reçoit son premier Ordre du Service distingué (DSO). La veille du jour de l'an 1944, il effectue une reconnaissance en direction de l'Arielli qui lui permet de repérer un éperon qui domine les lignes ennemies. Touché à la jambe par un fragment d'obus, Allard décide de rester sur place et lance une compagnie à l'assaut à partir de la position découverte.³⁰ L'attaque est un franc succès.

²⁸ Bernier, Serge. *Le Royal 22^e Régiment : 1914-1999*. Montréal, Édition Art Global, 1999. p. 137.

²⁹ *Ibid.*, p. 142.

³⁰ Allard, *op. cit.*, p. 105.

Le 5 janvier 1944, Allard est promu lieutenant-colonel et prend officiellement le commandement du régiment. Pour le 22^e, le reste de l'hiver se divise en périodes de deux semaines sur le front, au nord-ouest de la Casa Berardi, et d'une de repos, à l'arrière.³¹ Le 23 avril, le régiment est relevé en même temps que toute la 1^{re} Division canadienne pour être aussitôt expédié dans le secteur de mont Cassin, devant une solide position défensive allemande, la ligne Gustave. Le 16 mai, la 3^e Brigade canadienne remplace la 21^e indienne avec l'ordre de franchir la ligne Hitler, au nord de la ligne Gustave qui a été enfoncée. Pour le 22^e, entre le 16 et le 23 mai, date de la percée de la ligne Hitler, les pertes sont importantes, soit environ 200 hommes morts et blessés.³² La route de Rome est maintenant ouverte

Le 1^{er} septembre, Allard est convoqué par Bernatchez, commandant de la 3^e Brigade, qui lui demande de lancer ses hommes contre la ligne Gothique, la dernière grande ligne de défense allemande qui s'étend en gros, de Pise à Pesaro. Le tout se termine sur un succès. Le lieutenant-colonel Allard assume le commandement par intérim de la 3^e Brigade en septembre, le temps que Bernatchez se rétablisse d'une fracture à la mâchoire subie lors de l'écrasement au décollage de son avion.³³ Il est de retour au 22^e lorsque, le 7, il reçoit l'ordre d'installer le régiment au nord du Conca. Le 9 septembre, le 22^e est relevé par les troupes grecques. Le régiment traverse ensuite le Marano, au sud duquel il établit, le 13, une solide tête de pont. Sans cesse pilonné par l'artillerie allemande, le 22^e s'accroche désespérément à cette position. Le lieutenant-colonel Allard décide de donner l'assaut au lieu de retraiter. Le 16, après 48 heures de combats, les soldats et les officiers sont exténués, mais l'offensive doit se poursuivre.

³¹ Bernier, *Le Royal 22^e Régiment : 1914-1999. op. cit.*, p. 148.

³² *Ibid.*, p. 158.

³³ *Ibid.*, p. 161.

Allard leur rappelle que le 16 septembre est le jour anniversaire de la bataille de Courcelette où le 22^e avait accompli l'un de ses plus beaux faits d'armes de la Grande Guerre.³⁴ L'action est rapidement acceptée par tous.

Le 18 septembre, le 22^e est mis en réserve. Le lendemain, Allard est convoqué au Q.G. de la brigade et reçoit l'ordre de prendre San Fortunato en fin de matinée. Il décide toutefois de retarder au maximum cette attaque afin qu'elle se fasse à la fin du jour plutôt qu'en pleine journée, malgré l'ordre contraire donné par le major-général C. Vokes.³⁵ Le 22^e se met en marche en début de soirée et atteint assez rapidement ses objectifs, soit la Casa Paradiso et la Casa Belvedere. L'attaque est un succès total et rapide; il obtient une agrafe à sa DSO.

Le 24 septembre, le régiment est retiré du front. Dans la nuit du 18 au 19 octobre, le 22^e remonte au front et commence à avancer sur Cesena jusqu'à la journée du 28 où il est mis en repos. Un mois plus tard, le régiment est rappelé sur la ligne de feu et doit s'emparer de Russi, puis tourner vers l'ouest pour traverser la Lamone et se diriger vers Bagnacavallo. Le 22 décembre, alors que cette ville est tombée, le 22^e est cantonné à Piangipane à quelques kilomètres à l'est de Ravenne. En mars 1945, les troupes canadiennes quittent l'Italie pour rejoindre la Première armée canadienne. Le 24 mars, Allard est promu brigadier et commandant de la 6^e Brigade de la 2^e Division canadienne.³⁶ Plusieurs années plus tard, il note dans ses mémoires toute l'admiration qu'il a pour ses hommes :

³⁴ Allard, *op. cit.*, p. 139-140.

³⁵ *Ibid.*, p. 145.

³⁶ *Ibid.*, p. 165.

Je partirai du 22^e [...] rempli de fierté, de celle que l'on éprouve lorsque l'on côtoie, tous les jours, des centaines de jeunes gens de chez nous, la crème guerrière du Canada français³⁷.

Il occupe ce poste lors de la traversée du Rhin en mars, de l'avance vers le nord de la Hollande, de la prise de Beilen et de Groningue en avril 1945, pour ensuite participer aux derniers combats de la guerre à Oldenburg au nord-ouest de l'Allemagne. Les succès militaires de la 6^e Brigade lui valent une seconde agrafe à sa DSO. Par la suite, il sera nommé commandeur de l'Ordre de l'Empire Britannique (CBE), qui fut suivi par la Croix de guerre et la Légion d'honneur française, et l'Ordre du Lion de Bronze de la Hollande. Après un mois et demi d'occupation en Allemagne, la 6^e Brigade est démobilisée et on lui offre le poste d'attaché militaire à Moscou.

2.3 D'une guerre à l'autre

De retour au Canada, après un séjour de trois ans (1945-1948) en Union soviétique comme attaché militaire, le brigadier Allard est nommé commandant du secteur de l'Est du Québec.³⁸ À ce titre, il entreprend de restaurer certains bâtiments historiques de la Citadelle et de réorganiser la base militaire de Valcartier afin qu'elle puisse enfin recevoir adéquatement le R22^eR et les unités de la réserve.³⁹ Un an plus tard, les choses vont bon train; mais il reste encore beaucoup à faire : la restauration de la Citadelle se poursuit, le soutien aux unités de milice a été amélioré et leurs effectifs,

³⁷ *Ibid.*, p. 163.

³⁸ Notons qu'entre 1946 et 1959, le secteur militaire Est du Québec inclut une grande partie du Québec, de Trois-Rivières à l'ouest au Labrador à l'est et de la frontière américaine au sud au nord du Québec. À ce sujet, voir Pariseau, Jean, et Serge Bernier. *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. Tome I 1763-1969 : le spectre d'une armée bicéphale*. Ottawa, Service historique de la Défense nationale, 1987. p. 152.

³⁹ Allard, *op. cit.*, p. 224-231 et Bernier, *Le Royal 22^e Régiment : 1914-1999. op. cit.*, p. 197.

quoique limités, s'accroissent. Il faudra tout de même attendre plus de 15 ans avant que Valcartier devienne un site militaire majeur au Canada.

En 1949, Allard part étudier au prestigieux « Imperial Defence College » de Londres. Il est d'ailleurs le premier militaire canadien-français à accéder à ce prestigieux collège. En Angleterre, il rencontre Ernest Côté⁴⁰, un francophone albertain, qui fut colonel durant la guerre, devenue entre-temps Premier secrétaire auprès du Haut-commissaire du Canada à Londres, avec lequel il discute de la faible représentation francophone dans les Forces canadiennes. Suite aux discussions avec Côté, mais surtout aux débats initiés par le député conservateur, Léon Balcer, sur l'importance de mettre en place une académie militaire au Québec, le brigadier Allard avec l'aide de son nouvel ami décide d'entreprendre la rédaction d'un mémorandum au chef d'état-major, le lieutenant-général Guy Simonds.⁴¹

Dans son mémoire, il s'oppose à la proposition de Balcer, car il est essentiel, dans l'esprit d'Allard, que les francophones se mesurent aux autres élèves-officiers, c'est-à-dire ceux du collège de Kingston.⁴² En 1982, il expliquait davantage sa pensée, en déclarant : « ... il était important pour des raisons de discipline et d'influence interne que les francophones aillent se mesurer à la fin avec [...] les étudiants de *RMC* »⁴³. Il recommande plutôt de créer une académie militaire située au Québec dans laquelle les

⁴⁰ Côté, Ernest Adolphe. *Réminiscences et souvenirs*. En collaboration avec Yvan G. Lepage. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2005. 154 p.

⁴¹ Mentionnons que dans une entrevue, le général Allard, parlant du mémorandum et de l'aide apporté par Ernest Côté, « ... j'avais des tendances à aller un peu trop loin. Puis Ernest, lui, il mettait des freins. Il avait son langage d'avocat, a fait un bon plaidoyer. Le mémoire qui a été envoyé était très bien fait. » À ce sujet, voir MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 3. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

⁴² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 52, p. 1-2. « Papiers personnels », *Memorandum for Lieutenant-General G.G. Simonds*, 5 novembre 1951.

⁴³ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 6. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

jeunes recrues canadiennes-françaises se prépareraient durant trois ou quatre ans à poursuivre leurs études au *RMC* :

The only practicable alternative that comes to my mind at present is to take the means of conditioning French-speaking youngsters for the Services Colleges. This can be done effectively by creating a military academy which will provide three or four years' intensive preparation for the Services Colleges.⁴⁴

Ernest Côté, pour sa part, expédie ce mémoire confidentiellement à Jean Lesage, alors secrétaire parlementaire aux Affaires extérieures. Lesage, dans sa réponse, s'oppose à la proposition en trois points : d'abord, enrôler des francophones si jeunes, c'était les incorporer alors que la majorité d'entre eux n'étaient pas assez mûrs pour faire ce choix de carrière; ensuite, l'annonce d'un tel projet provoquerait des protestations un peu partout au Québec contre l'anglicisation de leurs enfants; enfin, le principe voulant qu'il était nécessaire que tous les officiers canadiens passent par le même établissement d'enseignement était inexact, puisqu'il existait déjà deux collèges militaires au pays, soit le *RMC* à Kingston et le *Royal Roads Military College (RRMC)* à Victoria.⁴⁵

Le 10 décembre 1951, Côté répond à Lesage, sans consulter son ami trop occupé par son retour au Canada, que l'académie militaire proposée serait similaire aux académies commerciales québécoises; que le collège posséderait son propre curriculum élaboré en accord avec les autorités de la « belle province »; enfin, que tous devaient passer par Kingston avant de recevoir leur commission d'officier, puisque le *RRMC* n'était en fait qu'une branche du *RMC*.⁴⁶ Il ne fallait pas, toujours selon Côté, diviser les

⁴⁴ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 52, p. 2. « Papiers personnels », *Memorandum for Lieutenant-General G.G. Simonds*, 5 novembre 1951, p. 1-2.

⁴⁵ *Ibid.*, *Correspondance de Lesage avec Ernest Côté*, 20 novembre 1951, p. 1-4.

⁴⁶ *Ibid.*, *Réponse d'Ernest Côté à Jean Lesage*, 10 décembre 1951.

trois armées (air, terre, mer) sur le plan linguistique, les militaires canadiens-français devaient trouver leur place dans des Forces canadiennes :

L'on ne peut envisager la formation d'unilingues français et anglais en deux institutions séparées (même si l'on donnait RMC aux Canadiens de langue française) [...] de promotions, et de secteurs d'armée, de marine et d'aviation réservés aux Canadiens d'une ou de l'autre langue. À un moment donné, après leur formation de base, lors de leurs études universitaires, les Canadiens de diverses origines se destinant à la carrière militaire devaient vivre ensemble, fraterniser [...] afin de constituer cet esprit d'équipe indispensable lorsque la marine, l'armée ou l'aviation canadienne est à l'action.⁴⁷

Dans ses mémoires, Allard précise avoir approuvé *a posteriori* le contenu de cette lettre.⁴⁸ Il est intéressant de noter que son idée originale d'académie militaire est assez loin et sur certains points en contradiction totale avec la vision qu'il allait défendre plusieurs années plus tard à titre de chef d'état-major, ce qui démontre à tout le moins une certaine évolution de sa pensée dans ce domaine.

En janvier 1952, nouvellement nommé Vice quartier-maître général de l'Armée, Allard rencontre Simonds qui lui affirme n'avoir pas reçu son mémoire et en demande une copie.⁴⁹ Entre-temps, redoutant que toute l'affaire tombe dans l'oubli, il approche un ami, Ted Bullock, le principal secrétaire du premier ministre Louis St-Laurent pour lui transmettre sa pensée sur cette question... où elle n'ira pas plus loin!⁵⁰

Ceci étant dit, le brigadier Allard, de par ses fonctions de Vice quartier-maître général, est déjà mêlé au dossier, puisqu'on lui a demandé de trouver un endroit où l'on pourrait le cas échéant « loger » cet établissement.⁵¹ Il envisage d'abord la Citadelle comme site du futur collège, mais se ravise devant l'idée de déplacer le R22^eR et choisit

⁴⁷ *Ibid.*, p. 3.

⁴⁸ Allard, *op. cit.*, p. 249.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 250.

⁵⁰ Allard, *op. cit.*, p. 250.

⁵¹ *Ibid.*, p. 250-251.

plutôt Saint-Jean-sur-Richelieu.⁵² Aussitôt l'annonce faite le 12 juin 1952, il reçoit l'autorisation du ministre de la Défense de faire le nécessaire pour mener ce projet à bon terme.⁵³ Une fois les premiers travaux d'aménagements réalisés, Allard se retire du dossier, car cette dernière partie ne le concerne plus. Il ne demeura pas inactif bien longtemps.

À l'été 1952, le brigadier Allard est nommé président du comité de sélection des premiers élèves-officiers du collège militaire royal de Saint-Jean (CMR).⁵⁴ À ce titre, il appuie une proportion d'étudiants de 60 % de francophones et 40 % d'anglophones, parce que, dit-il, « ... c'était important d'avoir des gars pour parler anglais. [...] aussi on voulait stimuler la langue française chez les autres »⁵⁵. Pour lui, l'objectif principal d'un tel établissement était d'enseigner l'anglais aux élèves-officiers canadiens-français pour qu'ils soient capables de poursuivre leurs études à Kingston.⁵⁶ Il était enfin important, toujours selon Allard, de ne pas diviser les Forces canadiennes en deux éléments distincts :

Je ne voulais pas [...] qu'on dise dans les Forces armées : « Ah! Bien lui, c'est un gars de St-Jean. » Je voulais qu'ils soient capables [...] de se mesurer avec la classe terminale du Collège militaire royal de Kingston. Ça, c'était l'idée.⁵⁷

Il a même été question un temps qu'il occupe le poste de commandant du nouveau collège.⁵⁸ La question se résolut d'elle-même, lorsqu'on prit la décision en haut lieu que le *RMC* serait dirigé par un brigadier et les autres collèges (*RRMC* et *CMR*) par un

⁵² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 4. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

⁵³ Allard, *op. cit.*, p. 251.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 5. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁸ Allard, *op. cit.*, p. 251.

colonel chacun, ce qui l'excluait d'emblée de la liste des candidats possibles pour ce poste.

2.4 La guerre de Corée

Après plus d'un an et demi comme Vice quartier-maître général, Allard est nommé commandant de la brigade canadienne en Corée succédant ainsi au brigadier M.P. Bogert, lui-même successeur du brigadier J.M. Rockingham. En avril 1953, lorsqu'il prend le commandement, le conflit coréen en est à sa troisième et dernière année, des pourparlers d'armistice étant sur le point d'aboutir.⁵⁹ Sur le terrain, par une série d'initiatives, il permet à la brigade canadienne de contrôler le *no man's land* et de repousser les nombreux assauts des Chinois et des Nord-Coréens.⁶⁰ Le 27 juillet, le brigadier Allard représente le Canada au moment de la signature de Panmunjom.

La conclusion de l'armistice ne signifie pas le retour immédiat à la maison des milliers de militaires canadiens. Allard, tout comme les autres commandants, doit maintenir le moral de ses hommes et leur disponibilité opérationnelle.⁶¹ Par exemple, en janvier 1954, il inaugure une station de radio, *Radio Maple Leaf*, qui diffuse des émissions d'informations et de variétés en anglais, mais aussi (dans une plus faible proportion) en français.⁶² Est-ce que le brigadier Allard a joué un rôle quelconque dans le caractère « bilingue » de cette radio? La question reste posée, mais elle mériterait d'être poussée plus loin.

⁵⁹ DHP. *Le Canada et la guerre de Corée*. Montréal, Art global, 2002. p. 147-148.

⁶⁰ Allard, *op. cit.*, p. 264-267.

⁶¹ DHP. *Le Canada et la guerre de Corée*. *op. cit.*, p. 148.

⁶² Allard, *op. cit.*, p. 273 et Vennat, Pierre. *Baptiste au pays du matin calme : Les militaires canadiens-français en Corée 1950-1953*. Montréal, Éditions du Méridien, 2000. p. 178.

Cette période de commandement est aussi marquée par un « incident ». Le 1^{er} juillet 1953 fut, pour les militaires canadiens en Corée, le Jour du Canada et non le Jour du Dominion, qui était alors le terme légal.⁶³ L'initiative prise par Allard ne plaît pas à tous : on lui fait vite comprendre qu'il vaudrait mieux pour la poursuite de sa carrière ne plus provoquer de telles polémiques.⁶⁴ Cette petite anecdote illustre les profonds sentiments patriotiques et nationalistes canadiens qui l'habitent.

2.5 Une décennie marquée par une série de premières

À son retour de Corée en 1954, le brigadier Allard commande la 3^e Brigade d'infanterie à Valcartier, en plus de s'intéresser davantage au sort des militaires francophones et continuer les travaux entrepris six ans plus tôt à la Citadelle et à Valcartier.⁶⁵ En 1956, il est nommé commandant du secteur Est du Québec pour la seconde fois. À ce titre, le brigadier Bernatchez lui demande de faire une étude sur la possibilité de recevoir à Valcartier une unité blindée et une batterie d'artillerie.⁶⁶ Comme résultat, l'armée de terre décide de former des sous-unités francophones — la batterie « X » (artillerie moyenne) du *3rd Royal Canadian Horse Artillery* et l'Escadron « A » du *8th Canadian Hussars (Princess Louise's)* — pour servir à Valcartier.⁶⁷ Par malheur, étant donné que cette base n'est pas assez grande et qu'aucun agrandissement

⁶³ Ce n'est toutefois que le 23 octobre 1982 que le Jour du Dominion fut rebaptisé « Jour du Canada ».

⁶⁴ Allard, *op. cit.*, p. 285-286.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 294.

⁶⁶ Allard, *op. cit.*, p. 295.

⁶⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier III:F, p. 5. « Étude n° 6 : Les unités de langue française (U.L.F) à la Défense nationale », octobre 1982.

n'est prévu pour le moment, les artilleurs et les cavaliers devront aller s'entraîner à l'extérieur du Québec.⁶⁸

La même année, il discute avec le commandant du *Regiment of Canadian Guards*, dont l'un des bataillons avait été désigné comme bilingue, qui lui fait part des difficultés rencontrées par son unité pour combler les postes-cadres (caporaux et au-dessus) parlant les deux langues ainsi que les mesures envisagées pour remédier à cette délicate situation.⁶⁹ Il recommandait entre autres de reconverter simplement le bataillon bilingue en unité de langue française.⁷⁰ Le brigadier Allard achemine le tout à Bernatchez, qui lui, dans un deuxième temps, les transmet à Ottawa.⁷¹

Ce n'était pas la première fois qu'on demandait l'avis d'Allard dans ce domaine précis. Par exemple, en mai 1952, suite à la recommandation de créer une école de langue anglaise pour les recrues francophones, il avait été invité par le Vice-chef de l'Armée à donner, par écrit, son opinion sur la question.⁷² Sa réponse, du 30 mai, s'opposait au concept en tout point, puisque les fantassins francophones n'avaient pas besoin de connaître l'anglais avant d'atteindre le grade de caporal omis pour ceux qui se destinaient à devenir signaleurs.⁷³ Il recommandait plutôt de garder autant que possible les militaires canadiens-français de l'armée de terre au Québec en mettant en place, entre autres, des unités de langue française hors de l'infanterie.⁷⁴ Il affirmait enfin que la

⁶⁸ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 13, Dossier 146, p. 29. « Problems Affecting French-Speaking Representation in the Post-War Canadian Army. Report n°81, Historical Section, Army Headquarters », 20 février 1959.

⁶⁹ Allard, *op. cit.*, p. 294

⁷⁰ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 52, p. 1. « Papiers personnels », *Lettre de Jean Victor Allard à J.P.E Bernatchez*, 8 novembre 1954.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Allard, *op. cit.*, p. 252-253.

⁷³ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 52, p. 1. « Papiers personnels », *Language Training for French Canadians*, 30 mai 1952.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 3.

présence francophone n'augmenterait pas en leur enseignant simplement l'anglais, mais avec « ... a new statement of policy »⁷⁵. Si l'idée de cette école fut vite abandonnée, cette réponse nous laisse découvrir encore un peu plus de sa pensée en la matière.

Retournons maintenant en 1957. Après un an d'acharnement à chercher par tous les moyens à agrandir et à améliorer les installations de Valcartier, Allard essaie de convaincre ses relations politiques, Hugues Lapointe et Jean Lesage, de lui donner un coup de main pour créer, dit-il, « ... une véritable base militaire où des unités francophones pourraient se réunir, s'entraîner et s'entraider »⁷⁶. À cette époque, de par son grade et sa fonction, il n'a aucune emprise sur le processus décisionnel et les mesures dictées par Ottawa. Finalement, après quelques rebondissements et la disparition des sous-unités francophones d'artillerie et de blindé, on prit la décision d'agrandir Valcartier au milieu des années 1960.

En 1958, Allard est promu au grade de major-général et devient le Vice-chef de l'état-major général de l'Armée. Il est le premier francophone à atteindre ce poste de haute fonction. À ce titre, il s'oppose à la proposition de supprimer le 3^e bataillon du R22^eR.⁷⁷ En novembre 1961, il est nommé commandant de la 4^e Division de l'Armée britannique du Rhin (BAOR), une expérience atypique pour un officier canadien et par surcroît pour un francophone.

En novembre 1963, Allard revient à Ottawa pour assumer la direction des opérations de survie, en plus de préparer une étude sur la réorganisation et la modernisation du quartier général de l'Armée. Il parvient à faire attacher le brigadier Dollard Ménard à son bureau et le charge de se pencher sur toutes les études produites

⁷⁵ *Ibid.*, p. 4.

⁷⁶ Allard, *op. cit.*, p. 297.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 342.

sur les francophones par l'armée de terre.⁷⁸ Dans ses mémoires, Allard mentionne cette étude qui est la confirmation chiffrée du manque de militaires canadiens-français :

(...) les officiers francophones diminuaient en proportion à mesure que l'on approchait du haut de la pyramide. Dans l'infanterie, ils formaient 21 % des cadres alors que dans l'artillerie ce pourcentage tombait à 5.5 %. Il ne fallait pas être sorcier pour conclure que, hors du R22^eR, unité francophone d'infanterie, il n'y avait point de salut pour mes compatriotes. Dans les différentes écoles d'état-major, nous étions sous-représentés. Chez la troupe (sous-officiers et hommes), nous retrouvions les mêmes phénomènes. L'armée, au total, comptait 14.5 % d'officiers francophones, grâce à la place considérable qu'y tenait l'infanterie. Mais avec l'intégration [...], cette proportion (sur un total des officiers des trois armes) baisserait à 7 %. Sous le nouveau régime, les francophones ne détiendraient que 9 % des postes dans la troupe.⁷⁹

En septembre 1964, il est le premier Canadien français à atteindre le grade de lieutenant-général et nommé chef de la préparation opérationnelle, pour ensuite, l'automne suivant, prendre la direction du nouveau Commandement de la Force mobile.

Le 12 septembre 1965, le gouvernement fédéral décide enfin d'agrandir Valcartier d'environ 40,000 acres.⁸⁰ Le lieutenant-général Allard n'est pas totalement étranger à l'augmentation de superficie de la base militaire de la région de Québec. Plus tôt cette année-là, il avait rencontré le premier ministre Pearson afin de lui expliquer les raisons pour lesquelles il faudrait agrandir Valcartier. Il semble que Pearson accueillit favorablement cette proposition.⁸¹ À l'ouverture du quartier général de la Force mobile en octobre 1965, le lieutenant-général Allard enthousiaste déclare :

⁷⁸ Vennat, *Général Dollard Ménard : De Dieppe au référendum*. Montréal, Art Global, 2004. p. 266-268 et Allard, *op. cit.*, p. 328 et 331.

⁷⁹ Allard, *op. cit.*, p. 331.

⁸⁰ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 174 j) iii). « Scrapbook. Force mobile; les Canadiens français dans les Forces; intégration. /Mobile Forces; French-Can. In the Forces; integration. » *Le général Allard devant les Anciens de Laval : Permettre aux Canadiens français de s'épanouir pleinement dans les Forces armées du Canada tout en conservant leur langue, leur culture et leurs traditions*, Robert Giroux, *Le Nouvelliste*, 4 octobre 1966.

⁸¹ Allard, *op. cit.*, p. 345.

Étant moi-même Canadien français, je profite de cette occasion pour remercier l'état-major des Forces canadiennes, M. le ministre ainsi que le gouvernement d'avoir si bien compris la nécessité d'agrandir le Camp Valcartier, offrant aux Canadiens français la possibilité de compléter leur entraînement dans un cadre de vie qui leur est familier. Nous sommes tous fiers de cette expansion et je puis vous affirmer, en leur nom, que tout sera fait dans les domaines de notre compétence pour assurer une participation accrue au Canada français.⁸²

À la fin d'octobre, lors d'une grande cérémonie à Valcartier, le premier ministre du Québec, Jean Lesage, affirme que la collaboration entre le gouvernement provincial et le ministère de la Défense nationale (MDN) se doit d'être meilleure à l'avenir en matière de soins hospitaliers, d'éducation, d'instruction et de voirie.⁸³ Profitant de cette ouverture, Allard rédige une série de lettres et de mémorandums : d'abord, à Lesage pour le remercier pour cette ouverture; puis au sous-ministre Claude Morin, pour lui dire tout l'intérêt qu'il porte sur cette question; à Paul Mathieu, sous-ministre associé à la Défense, pour lui faire part de l'offre de Québec; et enfin, quatre notes de service, à Ottawa, sur la manière d'établir cette coopération.⁸⁴ Mais, d'après Allard « ... en mai 1966, rien n'en est sorti ». ⁸⁵ Sauf peut-être, comme le font remarquer les historiens Jean

⁸² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 71, p. 1. « Speeches by Lt-Gen. Allard, vol. 2. [includes index] Many on Integration and Unification and vol. 3: Allard Before the Standing Committee on National Defence, 1966-1967 », *Exposé présenté par le Général Allard à l'occasion de l'inauguration du Quartier-Général de la Force*, 19 octobre 1965.

⁸³ Allard, *op. cit.*, p. 368.

⁸⁴ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 9. « Développement des francophones au sein des Forces armées Canada. Correspondance; mémoire aux membres de la Commission B & B, 15 avril 1966 », *Correspondances avec le gouvernement du Québec*, nov.-déc. 1965; *lettre à Claude Morin*, 4 nov. 1965; *lettre à Jean Lesage*, 3 févr. 1966; *lettre à Paul Mathieu*, 4 févr. 1966; *Proposed retirement of Colonel P.A. Costin*, 14 oct. 1965; *Educational Facilities for Dependents of French Canadian Servicemen*, 3 févr. 1966; *Technical Training – French Canadian Servicemen*, 4 févr. 1966; *Proposed Military Hospital – Camp Valcartier*, 4 févr. 1966.

⁸⁵ Allard, *op. cit.*, p. 368.

Pariseau et Serge Bernier, le débat interne suscité par les notes d'Allard au MDN entre le ministre associé, Léo Cadieux, et le chef d'état-major, F.R Miller.⁸⁶

Le 22 avril 1966, lors de son passage au quartier général de la Force mobile, le lieutenant-général Allard a l'occasion d'exposer aux membres de la commission Laurendeau-Dunton (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme) ses idées sur la place des francophones et de leur langue dans les Forces armées canadiennes.⁸⁷ Le mémoire d'Allard reprend en quelque sorte les grandes lignes de sa pensée. Ainsi, il propose une série de solutions : créer un climat favorable aux développements des militaires francophones, donner l'opportunité aux Canadiens français de servir leur pays dans leur langue maternelle et mettre en place de nouvelles unités de langue française.⁸⁸ Il formule enfin cinq recommandations à l'intention des commissaires :

- a. qu'un principe soit énoncé sans équivoque par le Ministre de la Défense en vertu duquel certains cadres de l'organisation militaire du pays seront réservés aux militaires canadiens-français au fur et à mesure que ceux-ci obtiendront les qualifications;
- b. que la langue courante de travail dans les bases et unités dans ces cadres soit le français;
- c. que, dans la mesure du possible, l'enseignement spécialisé des techniciens militaires francophones soit obtenu dans les Écoles techniques du Québec;
- d. que les militaires francophones qui le désirent aient l'opportunité de faire éduquer leurs enfants dans un pensionnat fondé à leur intention à la base de Valcartier et ceci en raison d'un déboursé équitables; et
- e. que le Ministère de la Défense fasse écrire en un français international une série complète de dictionnaires et lexiques militaires⁸⁹.

⁸⁶ Pariseau et Bernier. *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. Tome II 1969-1987 : Langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale*. Ottawa, Service historique de la Défense nationale, 1991. p. 584-585.

⁸⁷ Allard, *op. cit.*, p. 368.

⁸⁸ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 9, p. 1-10. « Développement des francophones au sein des Forces armées Canada. Correspondance; mémoire aux membres de la Commission B & B, 15 avril 1966 », *Mémoire du lieutenant-général J.V. Allard aux membres de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme à l'occasion de leur visite au quartier général de la Force mobile*, 22 avril 1966.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 9-10.

Notons que comme chef d'état-major, il réalisera plus ou moins ces cinq recommandations. De plus, avant cette rencontre, Allard discute avec les commissaires Royce Frith, M. P Wyczynski, Jean-Louis Gagnon et Harry Forbel. La teneur de cette conversation demeure encore difficile à établir. Une lettre du lieutenant-général Allard adressée au brigadier H. Tellier nous donne aujourd'hui un petit aperçu de la rencontre du 22 avril :

Durant mes discussions avec les commissionnaires, j'ai eu l'impression que mes recommandations leur semblaient un peu hardies, mais ils semblent réaliser qu'il faudra bien trouver des formules de cette envergure. Je crois que mes solutions englobent une multitude de problèmes qui leur ont déjà été présentés.⁹⁰

De plus, comme le confirme la lettre de remerciements du commissaire Frith, il semble que cette rencontre ait eu son importance :

The private discussion with you followed by the meeting with some of your staff served ideally to orient those issues that are of vital interest both to the Canadian Forces and to the Commission.⁹¹

Somme toute, plusieurs mois avant d'atteindre le poste militaire suprême au Canada, Allard a acquis un bagage intellectuel nécessaire pour analyser la situation et ultimement améliorer le sort des militaires francophones.

2.6 Un Canadien français : premier soldat du pays!

En juillet 1966, Allard est promu général et nommé chef de l'état-major de la Défense (CED). Cette nomination constitue, comme le font remarquer Jean Pariseau et

⁹⁰ Notons que les membres de la commission Laurendeau-Dunton ont déjà visité Jacques A. Dextraze et Armand Ross lorsqu'ils rencontrent le lieutenant-général Allard au quartier général de la Force mobile et qu'il ait eu l'unanimité la plus complète sur la question. À ce propos, voir MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 9, « Développement des francophones au sein des Forces armées Canada. Correspondance; mémoire aux membres de la Commission B&B, 15 avril 1966 », *Lettre de Jean Victor Allard à Henri Tellier*, 29 avril 1966.

⁹¹ *Ibid.*, *Lettre du commissaire Royce Frith à Jean Victor Allard*, 28 avril 1966.

Serge Bernier, « ... non seulement une première pour les Canadiens français, mais une étape importante dans la création d'une conjoncture favorable à l'avancement du bilinguisme et du biculturalisme (B et B) au ministère de la Défense et dans les Forces en particulier »⁹². Arrêtons-nous un instant sur les raisons invoquées par les principaux protagonistes pour expliquer cette première. Pour sa part, le général Allard affirme :

C'est la situation autour du Ministère de la Défense nationale qui m'a valu ma nomination et pas d'autre chose. Ce n'était pas parce que j'étais francophone, ce n'était pas parce que j'étais quoi que ce soit. C'était tout simplement parce que j'étais le sénior dans toutes les Forces armées. Et deuxièmement parce qu'il [le ministre de la Défense] savait qu'avec moi il y aurait quelqu'un, un interlocuteur valable.⁹³

Pour Léo Cadieux nommé ministre de la Défense⁹⁴ en septembre 1967, cette promotion ne soulevait pas le moindre doute dans son esprit :

Allard était un soldat glorieux qui a, je crois, à ce moment-là, rallié tous les suffrages tant des militaires que des civils. Je pense [...] que sa nomination était excellente d'un strict point de vue militaire. De point de vue politique, je crois aussi qu'il y avait quelque chose de nouveau là et que c'était un départ vers un élargissement des cadres et une reconnaissance de facto, officielle, de l'importance des Canadiens de langue française dans les opérations des Forces armées et cela au plus haut niveau.⁹⁵

De plus, il affirme s'être demandé, à quelques reprises, si la nomination du général Allard :

(...) ne faisait pas partie de ce projet, un peu diffus, un peu vague, à ce moment-là, de donner un peu plus de poids aux Canadiens de langue française. D'autant

⁹² Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 217.

⁹³ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p.22. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

⁹⁴ Mentionnons que, dans l'esprit de Jean Pariseau et Serge Bernier, « ... il n'y aurait pas eu d'intention délibérée au fait que deux francophones se soient retrouvés de concert aux plus hauts échelons du MDN ». À ce sujet, voir Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 442-443.

⁹⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 10, Dossier 101, p. 4. « Entrevue menée par Serge Bernier avec le Général Allard et Léo Cadieux », 1982.

plus que le pouvoir politique du moins le poids politique des Canadiens français à la Chambre s'affirmait de plus en plus au sein du parti au pouvoir.⁹⁶

Au Canada, au milieu des années 1960, le contexte sociopolitique semble soutenir cette affirmation. En effet, le gouvernement fédéral prend alors diverses initiatives qui stimuleront l'effervescence des sociétés francophones, dont la commission Laurendeau-Dunton.⁹⁷ Cette période coïncide dans les Forces canadiennes avec la phase d'intégration et d'unification qui est dominée par une seule et même constante : le changement.⁹⁸ Mais, il s'en trouve certain, chez les militaires et les employés civils, qui croient que les transformations sont trop draconiennes. Dans sa chronique de l'histoire militaire canadienne, l'historien G.F.G. Stanley donne une description juste et concise des opposants à l'unification :

Il y en a qui ne veulent pas de cette loi sur l'unification parce qu'ils s'opposent à tout changement qui, d'après eux, porte atteinte aux anciennes traditions; il y en a d'autres qui, tout en admettant les avantages que présente un quartier général intégré, pensent que le ministre précipite un peu trop les choses et qu'il faut attendre que les modifications, déjà apportées, soient assimilées; il y a ceux qui laissent entendre que les rôles tactiques et stratégiques des trois éléments sont si différents qu'ils ne pourront jamais être convenablement remplis par un service unique; enfin, il y a les militaires qui sont résolus à sauver leur carrière qu'ils croient ainsi menacée.⁹⁹

On constate donc que l'unification est loin de faire l'unanimité. Dans ce contexte particulier, il semble que l'appui donné par Allard à ce projet lui vaut sa nomination.¹⁰⁰

⁹⁶ *Ibid.*, p. 3-4.

⁹⁷ Pour une analyse des diverses initiatives du gouvernement fédéral dans les années 1960. Voir Fraser, Graham. *Sorry I don't speak French : Ou pourquoi quarante ans de politiques linguistiques au Canada n'ont rien réglé... ou presque.* Montréal, Les Éditions du Boréal, 2007. p. 37-56.

⁹⁸ Bernier, *Le patrimoine militaire d'hier à aujourd'hui. Tome III 1872-2000.* Montréal, Art Global, 2000. p. 206.

⁹⁹ Stanley, George F.G. *Nos soldats : L'histoire militaire du Canada de 1604 à nos jours.* Traduction et adaptation sous la direction de Serge Bernier. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1980. p. 569.

¹⁰⁰ Allard, *op. cit.*, p. 369, 375 et 380 ainsi que Hellyer, Paul. *Dawn the Torpedoes. My Fight to Unify Canada's Armed Forces.* Toronto, McClelland & Stewart Inc, 1990. p. 160-161. Il semble toutefois que

Il accepte ainsi de conduire le dossier controversé de l'unification à la condition de pouvoir créer une commission d'enquête sur la situation des francophones dans les Forces canadiennes et d'avoir la liberté d'action, à partir des résultats du rapport de cette commission, pour effectuer les changements nécessaires afin de garantir l'égalité des chances d'avancement des militaires canadiens-français.¹⁰¹ Son objectif est précis : faire le nécessaire pour s'assurer que les francophones aient bien « leur place dans le cadre des nouvelles forces ».¹⁰² On peut donc affirmer sans trop se tromper qu'il a su profiter de la conjoncture des années 1960 pour faire avancer le fait français à l'ensemble des forces armées unifiées. Allard exprime bien cette idée dans ses mémoires :

Sans que l'on me fasse un dessin, je comprends aussitôt qu'au poste de CED est liée, à cette époque, la difficile question de l'unification. [...] D'autre part, il y a les francophones et leur avenir dans nos forces. À Longueuil, je devais me limiter à l'armée de terre. Mon retour à Ottawa m'ouvrirait une possibilité d'action sur les trois armes.¹⁰³

Pour lui, la menace d'une remise en question de l'existence du R22^eR, seule unité d'infanterie francophone permanente qui, dans l'éventualité où les Forces canadiennes seraient calquées sur le modèle des US Marines au sein desquelles les particularités de

le général Allard n'a pas toujours été pour la création d'un seul service comme le recommandait le rapport Glassco. En 1992, dans une lettre au ministre de la Défense du temps, il écrivait : « ... j'aurais penché, pour ma part, en faveur [...] d'un quatrième service. [...] Ce 4^e service aurait inclus les magasins, entrepôts, réparations, achat et réception de la marchandise et la distribution aux unités, la construction et l'entretien des bâtisses sur les bases, la plomberie et le chauffage, le transport administratif, les cuisines, les cantines, les mess, etc. On s'y serait occupé de la comptabilité, du personnel, de la paye et du 2^e échelon. Ainsi, et sans peine, on aurait permis l'unification, tout en conservant les unités opérationnelles, leurs coutumes et leurs uniformes ». À ce sujet, voir MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 232, p. 3. « Ministère de la Défense nationale : documents concernant les relations internationales et le bilinguisme », *Lettre à Marcel Masse*, janvier 1992.

¹⁰¹ Allard, *op. cit.*, p. 373-374.

¹⁰² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier 1 : 2L, p. 7. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

¹⁰³ Allard, *op. cit.*, p. 372-373.

chacun s'effaceraient, est inacceptable.¹⁰⁴ Dans les circonstances, il prépare un mémorandum en janvier 1965 pour le CED, le maréchal en chef de l'air F.R. Miller, dans lequel il propose de créer une commission ministérielle sur le rôle et le sort des francophones dans les forces armées, dont une partie des recommandations pourrait être soumise à la commission Laurendeau-Dunton.¹⁰⁵ Sans réponse après quelques mois, il offre sa démission à Miller. Il est aussitôt convoqué par le chef d'état-major et le ministre qui lui font, en échange du retrait de sa lettre de démission, la promesse d'examiner la question et de trouver une « solution canadienne » à l'unification.¹⁰⁶ Dans une lettre adressée à Lesage, devenu premier ministre du Québec, le général Allard confirme le tout :

À la suite de ma visite à ton Cabinet, j'ai, pour les raisons énoncées, remis ma démission au Ministre de la Défense, M. Paul Hellyer. Cependant, au cours d'une entrevue avec ce dernier et le chef de l'État-major de la défense, j'ai accepté de la retirer. Mes désirs au sujet de l'avenir des Canadiens français dans les Forces armées ayant été partiellement satisfaits, je préfère demeurer ici, pour le moment, et diriger les études qu'on m'a demandé de faire plutôt que d'abandonner.¹⁰⁷

Notons qu'il aurait été difficilement acceptable à l'époque pour le gouvernement libéral fédéral qui s'efforçait de promouvoir le bilinguisme et le biculturalisme (B & B) que l'officier francophone le plus haut gradé démissionne. Avec le départ à la retraite du

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 342. Paul Hellyer écrit : « He [Lt.-Gen. Robert Moncel] spent several hours trying to persuade me that we should have only one Regiment of Canadian Infantry, with numbered battalion. That would have meant abolishing the Queen's Own Rifles, the Royal 22nd [Van Doos], and all the other famous Canadian regiments. The proposal was so revolutionary that it took me a while to be sure that he wasn't joking. » À ce propos, voir Hellyer, *op. cit.*, p. 160.

¹⁰⁵ Allard, *op. cit.*, p. 343.

¹⁰⁶ On sait que la lettre de démission fut détruite suite à sa rencontre avec le ministre de la Défense en présence de ses plus proches collaborateurs : Henri Tellier, Claude LaFrance (quoique, dans une entrevue le 20 mai 2008 avec M. LaFrance, il avoue ne pas s'en rappeler), Marcel Richard, Ramsay M. Withers, F.T Harris et son secrétaire Paul Berniquez. À ce propos, voir Allard, *op. cit.* p. 344 et Hellyer, *op. cit.*, p. 127.

¹⁰⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 9. « Développement des francophones au sein des Forces armées Canada. Correspondance; mémoire aux membres de la Commission B & B », *Lettre adressée à Jean Lesage*, 26 avril 1965.

major général J.P.E. Bernatchez en 1965, il devenait l'unique Canadien français au niveau supérieur des Forces canadiennes.

En avril 1965, pour donner suite à la rencontre avec le chef d'état-major et le ministre, Allard rédige une note de service sur ce que devrait être cette commission d'enquête.¹⁰⁸ La commission militaire serait conduite par un colonel qui aurait trois lieutenants-colonels ou majors sous lui, s'occupant respectivement de tous les aspects (historiques, sociologiques, militaires et financiers) de la question, en plus de retrouver un secrétariat et des enquêteurs auxquels seraient attachés des experts.¹⁰⁹ Il propose enfin qu'un consultant soit nommé pour chaque arme, allant même jusqu'à proposer trois noms, le commodore Charles pour la marine, Vice-maréchal Bean pour l'aviation et lui-même pour l'armée de terre.¹¹⁰

Enfin, en juillet 1966, lorsqu'on lui annonce qu'il a été choisi pour devenir le prochain chef d'état-major, Allard, avant d'accepter cette nomination, rappelle au ministre la conversation qu'ils ont eue plus tôt sur l'avenir des militaires canadiens-français. Il veut ainsi connaître l'opinion du ministre et obtenir les garanties nécessaires pour faire aboutir la cause qui lui est chère depuis longtemps, soit la formation d'un comité d'étude sur les francophones et la création d'unités de langue française (ULF) dans le cadre des forces armées unifiées.¹¹¹

¹⁰⁸ *Ibid.*, *French Canadian Representation in Armed Forces*, 8 avril 1965.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 1-2.

¹¹¹ Allard, *op. cit.* p. 373 et Hellyer, *op. cit.*, p. 160-161.

2.6.1 Le comité d'étude sur les francophones et le Secrétariat au bilinguisme

À l'automne 1966, Allard, dans un mémoire au Conseil de la Défense, propose de « créer un Comité d'étude groupant une vingtaine d'officiers, qui sera chargé d'examiner tous les aspects du problème et de transmettre leurs recommandations »¹¹². Il s'agit en fait d'une simple formalité, puisqu'il avait déjà reçu, nous l'avons vu, l'assurance du ministre de la Défense de pouvoir constituer un tel comité d'étude.¹¹³ Autrement dit, il ne cherche ici qu'une approbation officielle à une décision officieusement annoncée. Le 16 octobre, le « comité d'étude sur le recrutement et la stabilité des francophones dans les forces armées » obtient l'aval du Conseil.¹¹⁴ Le 19 octobre suivant, le général Allard écrit aux officiers exerçant un haut commandement dans les Forces canadiennes pour leur expliquer la nature de l'enquête en cours, en plus de solliciter leur appui.¹¹⁵ Dans cette lettre, le nouveau CED mentionne certaines données intéressantes qui soulèvent plusieurs questions.

Environ 28 pour cent de la population du Canada est de langue française, et pourtant seulement un peu plus de 15 pour cent des Forces armées se composent de francophones. En fait, les archives du personnel indiquent qu'au 1er mars 1966, 16,6 pour cent des officiers et des hommes de troupe avaient fait état, dans leur déclaration d'engagement, d'une ascendance canadienne-française.¹¹⁶

Avec l'autorisation du Conseil, Allard nomme à la tête du comité d'étude, le colonel Armand Ross qui a toute la confiance du général et la latitude nécessaire pour

¹¹² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 22, p. 2. « Rapport du Comité sur le recrutement et la stabilité des francophones dans les Forces armées/Report of the Study Group on the Recruiting and Retention of French Speaking Personnel in the CAF », *Mémoire adressé au Conseil de la Défense par le chef d'état-major de la Défense*, le 21 septembre 1966.

¹¹³ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier 1 : 2L, p. 8. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

¹¹⁴ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 22. « Rapport du Comité sur le recrutement et la stabilité des francophones dans les Forces armées/Report of the Study Group on the Recruiting and Retention of French Speaking Personnel in the CAF », *Mémoire du Chef d'état-major au Conseil de la Défense*, 6 octobre 1966.

¹¹⁵ *Ibid.*, *Lettre aux officiers exerçant un haut commandement dans les forces armées*, 19 octobre 1966.

¹¹⁶ *Ibid.*

accomplir le travail.¹¹⁷ Ross s'entoure alors de 18 militaires anglophones et francophones des trois services, qui devront enquêter sur le terrain et réaliser l'étude complète de tous les aspects de la carrière militaire des francophones.¹¹⁸ Il faut dire que le processus décisionnel était enclenché, et cela, bien avant que le Conseil ne donne son approbation au projet. Ainsi, des pourparlers informels entre les deux hommes avaient eu lieu préalablement pour « être bien sûr qu'il accepterait »¹¹⁹. Il semble toutefois que ses discussions aient été beaucoup plus sérieuses que le laisse d'abord entendre le général : « Nous avons élaboré le projet et puis ensuite de ça discuté des questions, mais on avait déjà fait des recherches pour savoir qui est-ce qui ferait partie-là ».¹²⁰ Allard, dans ce dossier, laisse beaucoup de liberté à Ross, parce qu'il avait, dit-il, « pas mal d'autres chats à fouetter »¹²¹.

J'ai voulu lui laisser le libre choix, je ne voulais pas que les autres membres de la Commission disent : ah! bien Ross, c'est le beau parleur du Chef. Je l'ai laissé entièrement libre et d'ailleurs Armand Ross était capable de se défendre, il est assez intelligent et puis assez fort de personnalité, il me connaissait assez bien pour être capable de dire ce qu'il voulait. Donc, il n'y a absolument aucune intervention.¹²²

Ross allait effectivement prendre beaucoup de responsabilités dans l'élaboration de son groupe d'étude.¹²³ En une seule occasion, le CED est intervenu « un peu beaucoup » sur la question de l'enseignement des enfants de militaires francophones.¹²⁴ Ainsi, Ross à la

¹¹⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 8-9. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982 et Allard, *op. cit.*, p. 408-409.

¹¹⁸ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 218.

¹¹⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 8. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *Ibid.*

¹²² *Ibid.*, p. 11-12.

¹²³ Allard, *op. cit.*, p. 408-409.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 417.

demande d'Allard inclut dans son rapport l'idée du pensionnat pour les enfants des militaires canadiens-français.¹²⁵

En mars 1967, Ross remet son rapport qui porte sur la situation des militaires francophones et de leur langue.¹²⁶ Le document, comme le font remarquer Jean Pariseau et Serge Bernier, est une somme qui couvre des sujets aussi divers que les résultats de recrutement, l'instruction militaire, l'organisation des carrières et les conditions de service.¹²⁷ Le « rapport Ross » se termine sur 39 recommandations.

Pour effectuer son travail, le comité d'étude s'appuie sur le rapport préliminaire de la commission Laurendeau-Dunton (1965).¹²⁸ Le rapport recommande que l'on offre l'instruction en français pour les francophones; que le CMR puisse décerner des diplômes¹²⁹; qu'un nouveau glossaire « intégré » remplace le vieux dictionnaire militaire anglais-français; que l'on crée des unités et des bases francophones; que l'on cesse d'exiger que toutes les recrues de langue française apprennent l'anglais, tout en reconnaissant par contre la nécessité pour certains d'entre eux de l'apprendre; enfin, que l'enseignement en français soit offert à tous les enfants de militaires canadiens-français.¹³⁰

¹²⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 11-15. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

¹²⁶ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 22. « Rapport du Comité sur le recrutement et la stabilité des francophones dans les Forces armées/Report of the Study Group on the Recruiting and Retention of French Speaking Personnel in the CAF », mars 1967.

¹²⁷ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 218.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 220.

¹²⁹ Notons que cette recommandation retient l'attention du général Allard qui demande au Directeur des élèves-officiers de préparer un rapport à ce sujet. Castonguay, Jacques. *Le Collège militaire royal de Saint-Jean. Une université à caractère différent*. Sillery, Les éditions du Septentrion, 1992. p. 75.

¹³⁰ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 22. « Rapport du Comité sur le recrutement et la stabilité des francophones dans les Forces armées/Report of the Study Group on the Recruiting and Retention of French Speaking Personnel in the CAF », mars 1967 et Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 221.

Au printemps 1967, il est hors de question que le rapport « soit mis sur les tablettes ». ¹³¹ Le sceau « confidentiel » assigné au rapport, à la demande du ministre de la Défense, limite toutefois sa diffusion. Pour sa part, Allard est en désaccord avec une telle restriction :

Je prétends que le rapport Ross aurait dû être distribué... ces 75 copies qui dorment encore à Ottawa dans des tiroirs [...] il aurait dû être diffusé si ce n'avait été que sur une question confidentielle pour une période de temps [...] aurait au moins été une certaine éducation pour ceux de langue anglaise qui n'avaient pas encore compris. ¹³²

On peut expliquer en partie tout le secret entourant le « rapport Ross » par le contexte de l'époque. Sans doute, on ne voulait pas rendre publique une étude qui irait en parallèle avec la commission Laurendeau-Dunton ou encore on jugeait bon, en raison de l'opposition sur l'unification, d'éviter de plus amples critiques avec la publication de ce rapport. ¹³³ Cela dit, la distribution, d'abord sous le contrôle du cabinet du CED et puis du Secrétariat au bilinguisme, est faite de façon parcimonieuse et confidentielle. ¹³⁴ Il reste que tout cela cause un certain malaise à Ottawa, comme le résume ainsi Allard :

En effet, tous savaient que quelque chose se tramait; la grande majorité ignorait au juste quoi. On avait donc le droit de supposer bien des choses et les rumeurs allaient bon train. Quelques-uns me demandaient carrément pourquoi je n'avais pas confiance en eux? D'autres concluaient que le Chef avait décidé de prendre des décisions au-dessus de leurs têtes afin d'éviter la discussion. ¹³⁵

Pour Armand Letellier, qui, nous le verrons, dirigea le Secrétariat, tout le secret qui entoure le document a sans contredit contribué à l'accueil négatif réservé à certaines

¹³¹ Allard, *op. cit.*, p. 415.

¹³² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 20. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

¹³³ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 10, Dossier 101, p. 4-5. « Entrevue menée par Serge Bernier avec le Général Allard et Léo Cadieux », 1982.

¹³⁴ Allard, *op. cit.*, p. 416-417.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 417.

recommandations, en plus de décourager la recherche de compromis.¹³⁶ C'est peut-être ce qui explique pourquoi le ministre de la Défense autorise enfin « une certaine diffusion du rapport Ross » en octobre 1967.¹³⁷ Pour sa part, Allard l'expédie, sans permission préalable, à Claude Ryan, directeur du quotidien montréalais *Le Devoir*, « ... en cas que je sois attaqué trop directement par la presse anglophone »¹³⁸.

C'est pour éviter que le « rapport Ross » ne soit « tabletté » que le général Allard entreprend de convaincre le ministre de la Défense de créer un Secrétariat au bilinguisme, qui est en quelque sorte, « l'expression de la volonté [...] d'implanter les politiques gouvernementales en matière de B et B et de résoudre les multiples problèmes affectant la représentation des francophones dans les Forces »¹³⁹. En juillet 1967, le ministre approuve cette demande.¹⁴⁰

Rapidement, en septembre 1967, Allard choisit un homme de confiance, le colonel J.O.A. Letellier, comme directeur du Secrétariat au bilinguisme.¹⁴¹ Il faut cependant dire qu'en mai 1967, comme directeur de l'Organisation au quartier général d'Ottawa, il avait participé à la rédaction d'une série de lettres portant sur le futur Secrétariat pour le compte du général.¹⁴² Une fois devenu directeur du Secrétariat, il s'entoure de quelques collaborateurs qui l'aideront à mettre en place ce petit organisme,

¹³⁶ Letellier, Armand. *Réforme linguistique à la Défense nationale : La mise en marche des programmes de bilinguisme 1967-1977*. Ottawa, Service historique ministère de la Défense nationale, 1987. p. 4.

¹³⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 10, Dossier 101, p. 4. « Entrevue menée par Serge Bernier avec le Général Allard et Léo Cadieux », 1982.

¹³⁸ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 21. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

¹³⁹ Allard, *op. cit.*, p. 415-416.

¹⁴⁰ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 221-222.

¹⁴¹ Mentionnons que le général Allard, dans une lettre au quotidien *le Soleil*, affirme que la nomination de Letellier comme directeur du Secrétariat au bilinguisme fut l'un des actes concrets qu'il a posés en faveur du fait français à l'intérieur des Forces armées canadiennes. À ce propos, MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 220, p. 3. « Service historique de la Défense nationale : correspondance », *Réponse d'Allard à un article publié dans le journal « le Soleil »*, 13 mai 1981.

¹⁴² Allard, *op. cit.*, p. 415.

qui doit planifier la coordination de toutes les activités du bilinguisme au MDN, en plus de devenir un « aviseur » en ce qui concerne les problèmes rencontrés par les francophones.¹⁴³

En créant cet organisme, Allard cherche « à sortir des ornières de l'enseignement des langues et traduction »¹⁴⁴ ce que l'on appelle le bilinguisme. Le Secrétariat est éditeur-conseil des publications de langue française des Forces canadiennes, exception faite de la revue *Sentinelle*.¹⁴⁵ Il est aussi responsable de la conception du « nouveau » dictionnaire de terminologie militaire bilingue, de trouver des pistes de solutions aux problèmes des familles francophones et d'établir les priorités à accorder à la traduction de manuels.¹⁴⁶ C'est, rappelons-le, grosso modo, ce que le chef d'état-major recommandait dans un mémoire aux membres de la commission Laurendeau-Dunton :

- e. que le Ministère de la Défense fasse écrire en un français international une série complète de dictionnaires et lexiques militaires.¹⁴⁷

Letellier, comme directeur du Secrétariat, siège également au « Comité aviseur sur le bilinguisme pour la Défense », organisme chargé par le ministère de la Défense de fournir le leadership et la coordination nécessaire au développement et à l'implication des nouvelles politiques linguistiques. Par contre, sans mesures coercitives, le Comité,

¹⁴³ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 222 et Letellier, *op. cit.*, p. 4.

¹⁴⁴ Allard, *op. cit.*, p. 416.

¹⁴⁵ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 222.

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 9, p. 9-10. « Développement des francophones au sein des Forces armées Canada. Correspondance; mémoire aux membres de la Commission B & B, 15 avril 1966 », *Mémoire du lieutenant-général J.V. Allard aux membres de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme à l'occasion de leur visite au quartier général de la Force mobile*, 15 avril 1966.

comme le font remarquer Jean Pariseau et Serge Bernier, ne peut qu'exercer une influence réduite sur le ministère.¹⁴⁸

2.6.2 Les unités de langue française, le centre d'instruction et l'éducation des enfants des militaires francophones

À la fin de l'année 1966, la commission Laurendeau-Dunton propose au MDN d'organiser une rencontre afin de discuter de la problématique pour laquelle elle a été mise en place. C'est que durant leur enquête, l'idée de créer des « unités de Canadiens français » s'était peu à peu développée dans l'esprit des membres de la commission, et ce, malgré l'opposition exprimée par certains.¹⁴⁹ Au cours de la rencontre du 24 janvier 1967, les représentants du ministère étonnamment ne s'opposèrent plus à l'idée de constituer des unités de francophones, mais sont prêts à ne modifier ni la localisation des unités, ni la liste des promotions, ni l'efficacité opérationnelle.¹⁵⁰ Ce soudain revirement de position dans ce dossier est principalement dû à l'intervention directe du général Allard. C'est lui en effet qui, le 19 janvier, était intervenu avec force dans le débat interne pour rappeler les conditions difficiles rencontrées jusque-là par les militaires canadiens-français.¹⁵¹

Le 27 novembre, après avoir été scrutée avec attention par les divers organismes du Quartier général des Forces canadiennes (QGFC), la partie du « rapport Ross » qui concerne les unités francophones est présentée par le directeur du Secrétariat au Conseil de la Défense dans un mémoire intitulé « Réorganisation et relocalisation d'unités et de

¹⁴⁸ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 222.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 222-223.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 223.

¹⁵¹ Allard, *op. cit.*, p. 412-413.

bases à prédominance francophone ainsi que la création d'un centre d'instruction en langue française ».¹⁵² Suite à la présentation de Letellier, le CED déclare que sa demande au Conseil est faite dans le seul but d'élaborer les politiques-cadres quant aux conditions de service des militaires francophones. Il mentionne aussi que les recommandations du « rapport Ross » sont fondamentales pour les Forces canadiennes et qu'elles doivent nécessairement orienter le présent débat. Pour lui, une défense pancanadienne nécessite impérativement la participation de tous les Canadiens. Il conclut que la réalisation de chacune des recommandations permettrait d'assurer une solution aux problèmes rencontrés par les militaires francophones.¹⁵³

Le ministre Cadieux approuve en principe les recommandations portant sur les ULF et le centre de formation pour les métiers.¹⁵⁴ En revanche, il ne démontre pas le même enthousiasme pour le projet de pensionnat développé par Allard où les militaires francophones hors Québec laisseraient leurs enfants durant toute l'année scolaire.¹⁵⁵ Cette idée n'était pas nouvelle, il l'avait proposé plus tôt, nous l'avons vu, comme commandant de la Force mobile, à la commission Laurendeau-Dunton :

It was found practical and desirable to examine the possibility of establishing near Camp Valcartier a boarding institution with a division for boys and one for girls where French Canadian servicemen who so wish could leave their children before proceeding on transfers outside the Province. As Mr. Lesage pointed out at Valcartier on 31 Jan, the Government of Quebec would be prepared to collaborate with Federal authorities on this matter. The provincial government can be expected to provide the curriculum, teachers and the books for such an institution.¹⁵⁶

¹⁵² Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 227 et Letellier, *op. cit.*, p. 11-13.

¹⁵³ Letellier, *op. cit.*, p. 13.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 15.

¹⁵⁵ Letellier, *op. cit.*, p. 16.

¹⁵⁶ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 9, p. 1-2. « Développement des francophones au sein des Forces armées Canada. Correspondance », *Educational Facilities for Dependents of French Canadian Servicemen*, 3 février 1966.

En 1966, le mémoire passa par le bureau du chef d'état-major, du ministre de la Défense, du ministre associé, pour finalement aboutir sur celui du Chef du Personnel (CP), qui le rejeta, le 11 mars.¹⁵⁷ Malgré cela, le projet refait surface, mené une fois de plus par le général Allard, lors de la rencontre du 27 novembre; le ministre Cadieux lui demande un peu de temps pour y réfléchir.¹⁵⁸ Letellier, dans son étude sur la réforme linguistique, donne sa perception de l'attitude de Cadieux pour cette idée : « J'ai eu l'impression que le ministre n'était pas à la veille de se faire embarquer dans une entreprise semblable »¹⁵⁹. Enfin, le tout sera définitivement abandonné, remplacé par un programme plus général et beaucoup plus souple. En effet, à partir du 1^{er} avril 1968, les militaires canadiens, anglophones ou francophones, qui ne pourront obtenir pour leurs enfants l'éducation souhaitée auront droit à une allocation annuelle pouvant aller jusqu'à 1300 \$ par enfant.¹⁶⁰ En plus, le MDN se lance avec l'aide et l'accord des provinces dans la mise en place d'écoles de langue française dans les bases militaires du Canada.¹⁶¹

Le 27 novembre, le Conseil de la Défense accepte aussi les recommandations du « rapport Ross ».¹⁶² Le ministre Cadieux demande ensuite au vice-chef de l'état-major (VCED), F.R Sharp, de faire le nécessaire afin que la question soit présentée dans les meilleurs délais possible au Cabinet.¹⁶³ Il écrit enfin une lettre au premier ministre pour

¹⁵⁷ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 584-585.

¹⁵⁸ Letellier, *op. cit.*, p. 16.

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 239.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), Boîte 2, Dossier 15. « Reports & Return – General, 1211-10-1 [vol. 1] (October 1967-November 1971) », *Ross Report Recommendations*, 30 novembre, 1967.

¹⁶³ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 227.

lui faire part des initiatives prises par son ministère, en particulier en ce qui concerne les unités francophones.¹⁶⁴

Le 7 décembre, Pearson lui répond que toutes ses nouvelles initiatives sont intéressantes, mais qu'il faut impérativement éviter de concentrer les ULF dans la seule province du Québec.¹⁶⁵ Le 18 décembre suivant, le Conseil de la Défense est chargé d'étudier une première esquisse d'une note destinée au Cabinet où il est question d'une proportion de 70 % francophone et 30 % d'anglophone dans les futures unités francophones.¹⁶⁶ Entre-temps, Allard laisse entendre que l'ébauche le déçoit. Il faut, dit-il, faire ressortir la nécessité de multiplier le nombre d'ULF, instaurer un climat propice aux militaires francophones et favoriser l'éducation en français de leurs enfants.¹⁶⁷ Il ajoute que le but des recommandations est d'augmenter le nombre des militaires canadiens-français de 16 % à 28 %, et ce, dans tous les métiers.¹⁶⁸ Le 19 janvier 1968, un mémoire est acheminé au Cabinet dans lequel il est question du recrutement et de la rétention des francophones, du programme de bilinguisme et enfin de la langue opérationnelle qui — même pour Allard — reste l'anglais, et ce, en vertus « d'ententes internationales ».¹⁶⁹

À partir de là, il reste à obtenir l'approbation du Cabinet où la proposition de former des unités francophones au Québec est loin de faire l'unanimité, en particulier parmi certains proches du premier ministre. Parmi eux, Marc Lalonde et Michael Pitfield iront jusqu'à lui écrire chacun une lettre pour dire que le projet pourrait

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 229.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Letellier, *op. cit.*, p. 18.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 19. Notons aussi que le pourcentage de francophones au Canada selon le recensement de 1961 est de 28 %.

¹⁶⁹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 230 et tome II, p. 172-173.

facilement, dans l'éventualité d'un soulèvement politique au Québec, donner aux souverainistes une armée toute prête à servir.¹⁷⁰ Bien que non fondée, de telles craintes resurgiront de temps à autre lorsque le spectre de nouvelles réformes linguistiques se représentera. Le mémoire est tout de même approuvé le 12 mars 1968.¹⁷¹ Néanmoins, l'approbation de Pearson est assujettie à certaines conditions qui sont soumises au ministre de la Défense dans une lettre en date du 21 mars.¹⁷²

Il semble donc, comme le laissent entendre Jean Pariseau et Serge Bernier, qu'à partir de ce point, Allard ait fait prévaloir ses idées dans ce dossier, tout en évitant une confrontation directe avec le premier ministre ou les autres membres du Cabinet. Mais, tout n'est pas terminé pour autant. En effet, une nouvelle fois pressé par une campagne électorale, le gouvernement fédéral annonce le 2 avril en grande pompe la création de nouvelles unités francophones de même que l'organisation d'un centre d'instruction de langue française au Québec.¹⁷³ Le communiqué de presse, conformément aux conditions émises par Pearson le 21 mars, mentionne que le but du nouveau programme est d'accroître le bilinguisme ainsi que d'améliorer le recrutement et la rétention du personnel d'origine canadienne-française et, non de favoriser la division sur une base linguistique et géographique des Forces canadiennes, en rappelant que l'anglais demeure, outre des unités francophones, la langue des opérations.¹⁷⁴ Pour cela, 20 % des effectifs des ULF seront anglophones et qu'inversement les unités de langue

¹⁷⁰ *Id.*, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. Tome II 1969-1987 : Langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale*, p. 84.

¹⁷¹ Letellier, *op. cit.*, p. 43.

¹⁷² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 185. « Gouvernement du Québec. Correspondance », *Lettre de Lester B. Pearson à Léo Cadieux*, 21 mars 1968.

¹⁷³ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 230. En juin 1952, le gouvernement fédéral avait également annoncé lors d'élection partielle l'ouverture prochaine du Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR).

¹⁷⁴ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 185. « Gouvernement du Québec. Correspondance », *Lettre de Lester B. Pearson à Léo Cadieux*, 21 mars 1968.

anglaise (ULA) incluront 20 % de francophones.¹⁷⁵ Cette nouvelle paraît réjouir le quotidien *Le Devoir*, qui écrit en page éditoriale :

Nous réclamions depuis si longtemps cette reconnaissance de la dualité culturelle au sein de nos forces armées, qu'il nous faut bien souligner ce début de déblocage avec beaucoup de sympathie. Nous le devons sûrement à des hommes comme M. Cadieux, son prédécesseur M. Paul Hellyer, et le nouveau chef d'état-major de la défense, le lieutenant-général (sic) Jean V. Allard. Ils ont droit, tous trois, à nos félicitations.¹⁷⁶

Le 4 avril 1968, le général Allard, nettement moins enthousiaste que ne l'est le journal montréalais, envoie une lettre à Cadieux dans laquelle il analyse les conditions fixées par Pearson et démontre poliment que leurs réalisations sont tout simplement irréalistes, tout particulièrement au niveau de la proportion de militaires canadiens-anglais dans les ULF.¹⁷⁷ Le 11 avril suivant, Cadieux transmet au CED l'approbation officielle des nouvelles unités francophones conformes aux décisions du Cabinet; en ce qui concerne les conditions de Pearson, qui doit prendre sa retraite, elles seront réalisées le cas échéant.¹⁷⁸

Après avoir obtenu l'essentiel, Allard met toute la force de son autorité au service de la réalisation des ULF. D'ailleurs, il avait déjà commencé la planification pour la formation des unités francophones en attendant la décision ministérielle. En effet, le jour précédent l'annonce du ministre, il adresse aux généraux commandants, en

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 174 j) iv). « Scrapbook. Chef d'état-major, etc. / Chief of defence Staff, etc. », *Prince, Vincent*. « Pour une armée à l'image du pays » (éditorial). *Le Devoir*, 5 avril 1968.

¹⁷⁷ Précisons que le premier ministre Pearson ne fut jamais informé de cette lettre puisqu'il s'agissait, de l'avis de M. Cadieux, d'un débat intérieur au MDN entre le chef d'état-major et lui-même. De son côté, Allard laisse entendre dans ses mémoires que Léo Cadieux a arrêté le « cheminement normal » de sa lettre qui devait en dernier lieu, aboutir sur le bureau du premier ministre. À ce propos, voir MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 10, Dossier 101, p. 7-8. « Entrevue menée par Serge Bernier avec le Général Allard et Léo Cadieux », 1982 et Allard, *op. cit.*, p. 423.

¹⁷⁸ Letellier, *op. cit.*, p. 49.

plus du texte du communiqué qui deviendra public le lendemain, un important message concernant le bilinguisme.¹⁷⁹ Il explique que le gouvernement avait d'ores et déjà approuvé un plan qui avait comme principal objectif la promotion du bilinguisme et le recrutement et la rétention du personnel francophone. Allard exprime aussi sa conception des obligations des Forces canadiennes dans ce domaine : « [ils] ont une grande responsabilité à assurer en ce qui touche l'unité nationale et une occasion unique d'œuvrer dans ce sens »¹⁸⁰. De plus, il incite les chefs des commandements à adopter une attitude positive et à surveiller l'exécution du programme et assure que les mesures ne pénaliseront pas les anglophones et ne seront pas « ségrégationnistes ». Il admet enfin que la tâche qui s'annonce ne sera pas facile, mais qu'avec la collaboration de tous, le nouveau programme sera un franc succès.¹⁸¹

Par contre, le message du CED et le communiqué de presse sont peu loquaces sur le nom des futures ULF, exception faite du Régiment aéroporté, du destroyer *Ottawa* et de l'escadron de chasseurs CF-5.¹⁸² Il est tout de même question d'un redéploiement d'unités terrestre suivant les directives d'unification.¹⁸³ Entre-temps, Allard commence la sélection de chacun des commandants d'unités francophones, en choisissant parmi un réseau fort restreint d'officiers de sa connaissance. Donnons quelques exemples. En décembre 1967, il choisit le lieutenant-colonel Robert LaRose, qu'il avait connu en

¹⁷⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), Boîte 2, Dossier 11. « Policy on B & B, 1211-0 [Vol. V] » *Message CDS 39*, 1^{er} avril 1968.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ *Ibid.* On sait que le communiqué conduisit à la mise en place d'unités francophones : un escadron de chasseurs CF-5 de Bagotville et le destroyer *Ottawa* basé à Halifax pour l'aviation et la marine; un des trois commandos du Régiment aéroporté nouvellement créé, le 5^e Groupement de combat avec les 12^e Régiment blindé du Canada, 5^e Régiment d'artillerie légère du Canada, 5^e Escadron de génie royal du Canada, 5^e Escadron des transmissions du Canada; l'état-major et les éléments de soutien qui viendront s'ajouter au R22^eR pour l'élément terrestre. À ce propos, voir Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 446.

Corée et qui était alors directeur adjoint du Corps blindé canadien au Commandement de la Force mobile, comme commandant du nouveau régiment blindé (12^e RBC).¹⁸⁴ Il nomme également son adjoint militaire, le commandeur Pierre Simard pour être le premier commandant de la première unité navale francophone.¹⁸⁵ Enfin, il désigne son chef de cabinet, le lieutenant-colonel Claude LaFrance, comme commandant du nouvel escadron francophone de chasseurs CF-5.¹⁸⁶

Aussi, le général Allard tient absolument à ce que leur nom indique la prédominance linguistique de l'élément. Par exemple, il choisit le titre « 12^e Régiment blindé du Canada » (12^e RBC) parce qu'il donne un caractère historique, distinct et indélébile et perpétue, sur le plan personnel, son ancien régiment de milice qui, nous l'avons vu, avait pris le nom durant la Seconde Guerre mondiale de *12th Armoured Regiment (The Three Rivers Regiment)*.¹⁸⁷ Il n'est par ailleurs plus question de traduire les noms des unités francophones en anglais et vice-versa. Ainsi, seuls les quartiers généraux, les écoles et les unités de services qui ont la mission de desservir les deux groupes linguistiques posséderont un titre bilingue.¹⁸⁸ Enfin, il impose aux ULF un modèle aguerrri et efficace, qu'il connaît bien, soit le R22^eR.¹⁸⁹ En 1986, Allard réaffirme ce principe :

¹⁸⁴ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 220, p. 224. « Service historique de la Défense nationale : correspondance. », *Projet n°2 : Le 12^e Régiment blindé du Canada (1968-1978)*, 17 juillet 1980.

¹⁸⁵ Letellier, *op. cit.*, p. 38.

¹⁸⁶ Bernier, « Balancing Between Autocratic and Democratic Leadership: The Career of Major-General Claude LaFrance », dans *Loyal Service: Perspectives on French-Canadian Military Leaders*, sous la dir. Roch Legault. Toronto, The Dundurn Group, 2007. p. 303-306.

¹⁸⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 220, p. 224-225. « Service historique de la Défense nationale : correspondance. », *Projet n°2 : Le 12^e Régiment blindé du Canada (1968-1978)*, 17 juillet 1980.

¹⁸⁸ Letellier, *op. cit.*, p. 32.

¹⁸⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 20. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

Faisons des unités de langue française à l'image du R22^eR, c'est-à-dire pour et par des francophones, à quelques exceptions près d'anglophones qui seraient déjà parfaitement bilingues avant d'arriver à ces unités.¹⁹⁰

Il souhaite également reproduire le R22^eR hors de l'infanterie pour faire disparaître l'inégalité qui existe au plus haut niveau de la hiérarchie :

Il n'y aura jamais d'officiers supérieurs partant des autres sources aussi longtemps qu'on n'aura pas créé dans des groupes formés la même atmosphère qui permet aux Canadiens français du 22^e de s'épanouir dans d'autres domaines.¹⁹¹

Il compte d'ailleurs sur les militaires du 22^e pour aider à la réussite des nouvelles unités.¹⁹² Arrêtons-nous maintenant sur l'attitude et le comportement des officiers supérieurs à l'endroit des nouvelles ULF.

Suite au dépôt du « rapport Ross », un climat de confusion et d'incertitude propice aux rumeurs de toutes sortes s'était, nous l'avons vu, développé au MDN. Dans les circonstances, plusieurs officiers supérieurs se montrent indifférents, voire hostiles, pour les besoins du nouveau programme. Pour Letellier, la mentalité de l'époque pouvait mieux se caractériser par l'attitude résignée de quelques officiers de carrière à qui leur raison faisait dire : « Si on doit y aller, allons-y avec prudence et patience. Assurons-nous qu'à court terme, et à long terme, nos ambitions ne dépassent pas nos moyens »¹⁹³.

¹⁹⁰ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier II : K, p. 10. « Les Canadiens français dans nos forces armées par le Général Allard », 16 janvier 1986.

¹⁹¹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 8. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard », 25 avril 1982.

¹⁹² On sait, par exemple, que 97 fantassins du R22^eR acceptèrent volontairement en 1968 de devenir cavaliers afin de remédier au manque d'effectifs dans le « nouveau » 12^e Régiment blindé du Canada. À ce propos, voir MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 220, p. 226. « Service historique de la Défense nationale : correspondance. », *Projet n°2 : Le 12^e Régiment blindé du Canada (1968-1978)*, 17 juillet 1980.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 24.

C'est pourquoi, au début de février 1968, Allard, qui a vu ses grands projets soumis pour approbation au Cabinet, s'impatiente de l'inaction de certains généraux peu enclins à collaborer.¹⁹⁴ Il voudrait que des politiques émanent enfin des bureaux de la gestion du personnel. À sa requête, le VCED achemine donc un mémorandum au CP dans lequel il lui rappelle la situation des militaires canadiens-français, les correctifs envisagés, et lui recommande d'aboutir au plus vite avec des propositions concrètes.¹⁹⁵ Le général Allard demande aussi au directeur du Secrétariat de préparer un mémoire pour le CP qui lui résumerait la note de service du commandant de la défense aérienne, le major-général M.E. Pollard.¹⁹⁶ C'est que le 24 janvier, Pollard fit parvenir une étude sur les effectifs francophones, les bases et unités de l'aviation pouvant éventuellement devenir des ULF.¹⁹⁷ La réaction du CP fut immédiate. Il envoie une requête directe aux chefs des commandements pour qu'ils réalisent un relevé des ressources bilingues de leur secteur.¹⁹⁸ Mais, à mesure que les rapports lui parviennent, le général Allard se rend compte que pour eux, les ULF seront en fait des unités bilingues.¹⁹⁹ Le message du 1^{er} avril tente en partie de corriger cette tendance.²⁰⁰ Pour Allard, il ne peut être question d'unités bilingues, ni même de bases bilingues mais d'unités ou de bases dans lesquelles

¹⁹⁴ Letellier, *op. cit.*, p. 27.

¹⁹⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), Boîte 3, Dossier 24. « Recruiting and Relation of French Speaking Canadians in the CAF – Bilingualism in the CAF, Date 16 April 1968, S 1210-3 (CDS) », *VCDS Memorandum to CP*, 17 janvier 1968.

¹⁹⁶ Letellier, *op. cit.*, p. 28.

¹⁹⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), Boîte 3, Dossier 24, « Recruiting and Relation of French Speaking Canadians in the CAF – Bilingualism in the CAF, Date 16 April 1968, S 1210-3 (CDS) », *Official Bilingualism in the Canadian Armed Forces – Air Defence Command*, 24 janvier 1968.

¹⁹⁸ *Ibid.*, *ADC Brief on Official Bilingualism*, 1^{er} février 1968.

¹⁹⁹ Allard, *op. cit.*, p. 422.

²⁰⁰ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), Boîte 2, Dossier 11. « Policy on B & B, 1211-0 [Vol. V] » *Message CDS 39*, 1^{er} avril 1968.

l'une ou l'autre des deux langues prédominerait. Il est question néanmoins de trouver des postes nécessitant un certain niveau de bilinguisme.²⁰¹

Au même moment, le commandant de la défense aérienne rechigne un peu lorsque des rumeurs lui parviennent disant que l'unité aérienne de langue française sera équipée du nouveau chasseur CF-5.²⁰² Pour le général Allard, étant donné que le rôle prioritaire du nouvel avion est l'appui au sol, il devrait être facile de l'intégrer aux unités terrestres basées à Valcartier du groupement de combat.²⁰³ Même si tactiquement et stratégiquement cela se défend, Pollard s'oppose quand même au choix de Bagotville comme site de l'unité aérienne francophone. Il préférerait de beaucoup que le nouvel escadron soit logé avec les autres à Chatham, au Nouveau-Brunswick.²⁰⁴ En réponse au chef de la défense aérienne, Letellier transmet avec l'accord du général un mémorandum au VCED dans lequel il rejetait sa proposition.²⁰⁵ La décision de former une unité aérienne francophone à Bagotville est finalement annoncée par le ministre en avril 1968.

C'est toutefois du côté de la marine que les choses tournent mal. En octobre 1967, le commandeur Pierre Simard, adjoint militaire du CED, écrit dans un rapport de « faisabilité » que, dans la marine, un climat hostile existe pour des plans de cette nature.²⁰⁶ Il affirme aussi que la réussite d'une unité navale de langue française repose sur un équipage entièrement francophone.²⁰⁷ Et pourtant, comme le fait remarquer

²⁰¹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 19-20. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard. », 25 avril 1982 et MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier II : K, p. 10, « Les Canadiens français dans nos forces armées par le Général Allard », 16 janvier 1986.

²⁰² Letellier, *op. cit.*, p. 34.

²⁰³ Allard, *op. cit.*, p. 422.

²⁰⁴ Letellier, *op. cit.*, p. 34.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 35.

²⁰⁶ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), Boîte 2, Dossier 13. « French and English Ship Crews, P 1211-16 (October 1967-July 1970) », *Simard à Allard*, 12 octobre 1967.

²⁰⁷ *Ibid.*

Serge Bernier, le même Simard avait soutenu, comme membre du comité d'étude du colonel Ross, l'idée contraire, c'est-à-dire des unités composées surtout, et non exclusivement, de francophones.²⁰⁸

Le 16 novembre 1967, Allard envoie un message au Commandement maritime (MARCOM) pour que l'on recense les marins parlant français.²⁰⁹ Le 11 décembre, le commodore H. Porter, directeur général de la marine, résume dans une note de service les nombreuses difficultés qu'il faudrait affronter si l'on décidait de poursuivre l'aventure, dont le nombre relativement faible de marins canadiens-français disponibles et compétents pour le navire francophone.²¹⁰ Le 17 janvier 1968, le général Allard demande au CP d'étudier deux possibilités, soit un navire entièrement francophone ou un navire à 80 % francophone.²¹¹ La première alternative, comme le font remarquer Jean Pariseau et Serge Bernier, est écartée par la lettre de Pearson du 21 mars qui établit formellement que les unités francophones devront être composées d'au moins 20 % d'anglophones.²¹²

Le 15 mars, Simard rédige de nouveau un rapport sur la viabilité d'une unité navale qui respecterait les nouvelles conditions émises par le premier ministre pour le

²⁰⁸ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 242, p. 8. « Serge Bernier. Correspondances. », *Cinq ans d'apprentissage : le HMCS Ottawa (III) 1968-1973 : Première unité de langue française de la Marine royale canadienne 1968-1973*, 8 février 1994. Mentionnons également qu'en janvier 1968, Allard demande au CP d'étudier les deux possibilités évoquées par Simard. À ce propos, voir Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 236.

²⁰⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), Boîte 2, Dossier 15. « Reports & Returns-General, 1211-10-1 [Vol. I] (October 1967 - November 1971) », *Message CDS 158*, 16 nov. 1967.

²¹⁰ *Ibid.*, Porter, *Director General of Maritime Forces*, à Letellier, 11 décembre 1967.

²¹¹ *Ibid.*, *CED au CP*, 17 janvier 1968.

²¹² Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 236 et MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 185. « Gouvernement du Québec. Correspondance », *Lettre de Lester B. Pearson à Léo Cadieux*, 21 mars 1968.

avril.²²⁸ Ce pourcentage sera aussi utilisé dans les futurs programmes et même maintenu dans la révision de 1980.²²⁹

Suite au communiqué du 2 avril, le CED et le directeur du Secrétariat n'attendent que le mot d'ordre du ministre pour s'attaquer à la constitution d'un plan général de B & B.²³⁰ Le 11 avril suivant, Cadieux les autorise enfin à poursuivre le programme tel que défini par le premier ministre le 21 mars.²³¹ Le 16 avril, le VCED énonce au nom d'Allard, les principes directeurs qui guideront la planification du programme de B & B pour les Forces canadiennes.²³² Le même jour, le major-général M.R Dare est choisi par le VCED pour constituer et présider le groupe de travail sur la planification du bilinguisme.

Entre l'été et l'automne 1968, Dare prépare donc plusieurs ébauches d'un plan exposant les principes de bases. Le 20 janvier 1969, le document est remis au VCED qui à son tour le soumet pour approbation au CED, qui, trop proche du domaine couvert par CP, le rejette.²³³

Le 13 janvier 1969, le CED propose, dans la directive P6/69, d'établir des priorités d'affectation des militaires de langue française qui vont comme suit : ULF; centres d'instruction aux métiers en français; centres d'entraînement des pilotes et autres spécialités aériennes ou navales; différents collèges et écoles d'état-major; le QGFC; Commandement de l'entraînement, Force mobile, Commandement maritime. La

²²⁸ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 239.

²²⁹ *Id.*, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. Tome II 1969-1987 : Langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale.* p. 81.

²³⁰ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 240-241.

²³¹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), Boîte 3, Dossier 24. « Recruiting and Relation of French Speaking Canadians in the CAF- Bilingualism in the CAF, Dated 16 April 1968, S 1210-3 (CDS) », *Cadieux to Allard*, 11 avril 1968.

²³² *Ibid.*, *VCED to CED*, 16 avril 1968.

²³³ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 242-243.

directive souligne finalement que le but ultime est d'avoir, dans un futur proche, des Forces canadiennes composées de 28 % de francophones.²³⁴ Bien que peu surprenant, il est quand même intéressant de noter dans cette directive que la première des priorités est accordée aux ULF.

Ajoutons que de nombreux changements se sont déroulés pendant ce laps de temps, qui eurent une influence certaine sur la question francophone. Tout d'abord, Letellier prend sa retraite le 20 juillet 1968 et est remplacé par le colonel Pierre Chassé. Ensuite, le Secrétariat au bilinguisme quitte la tutelle du chef d'état-major pour être transféré sous celle du CP et change de nom pour devenir la Direction – application des politiques de bilinguisme (DAPB).²³⁵ C'est donc sous la direction du CP que les plans de bilinguisme seront poursuivis.

En juin 1969, l'ébauche du plan de bilinguisme préparée par le DAPB est enfin prête. Mais, un nouvel élément externe au MDN doit être pris en considération, la loi sur les langues officielles (C-120). Celle-ci n'a pas encore été sanctionnée; elle le sera en septembre 1969. Entre-temps, la priorité est donnée à l'élaboration d'un plan B & B permettant de respecter cette loi.

Le 14 août, la directive du CED 27/69 remplace l'ancienne directive P3/65. L'application des mesures décrites dans la nouvelle directive devra, lit-on, s'étendre sur plusieurs années, de façon énergique, mais sans rien brusquer.²³⁶ Par ailleurs, le CP est chargé par Allard de préparer et de soumettre au Conseil de la Défense une politique du

²³⁴ MDN, DHP, Ottawa, Fonds J.C.A. Alexandre Taschereau, 25 cm (84/267), vol. 4, p. 1-5. « CDS Policy Directive- Long Term Program of Bilingualism in the Canadian Armed Forces », *CDS Policy Directive P6/69*, 13 janvier 1969.

²³⁵ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 243.

²³⁶ MDN, DHP, Ottawa, Fonds J.C.A. Alexandre Taschereau, 25 cm (84/267), vol. 4, p. 1-4. « CDS Policy Directive- Long Term Program of Bilingualism in the Canadian Armed Forces », *CDS Policy Directive P27/9 Use of the Official Languages in the Canadian Forces*, 14 août 1969.

bilinguisme pour les Forces canadiennes.²³⁷ Le 29 août suivant, il envoie aux quartiers généraux et aux bases un long texte en anglais et en français où l'on résume la portée pour le MDN de la loi C-120.²³⁸

Le 9 septembre 1969, lors de sa dernière réunion au Conseil à titre de CED, Allard présente pour approbation une directive intitulée « Programme à long terme de bilinguisme dans les Forces armées canadiennes », qui doit permettre de respecter la loi C-120.²³⁹ À cette réunion, le ministre Cadieux approuve les deux principaux principes de ce document : ne pas créer d'injustice pour les anglophones et 28 % de francophones partout dans les Forces canadiennes. Il estime néanmoins que les possibilités et la période d'application doivent être réexaminées avec attention, et ce, en accord avec les objectifs fixés par la Fonction publique canadienne.²⁴⁰ Le résultat de tout ce travail sera terminé en 1972, soit trois ans après le départ à la retraite du général.

Le 15 septembre 1969, en quittant les Forces canadiennes, Allard avoue ressentir le sentiment du devoir accompli :

(...) ce qu'il reste à accomplir, dans le cas des unités de langue française, le sera, et très bien, par mon successeur, Fred Sharp. Comme je m'étais entièrement donné à mon travail, les fruits, dans ce domaine, étaient venus rapidement de sorte que j'avais réalisé, au printemps 1969, l'essentiel de ma mission.²⁴¹

Il est cependant intéressant de noter que le général Allard avait reçu en février 1968 l'autorisation du ministre de dépasser de deux ans la date normale de retraite. Il pouvait donc, s'il le jugeait nécessaire, étirer sa carrière militaire jusqu'au 12 juin 1970.

²³⁷ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 247.

²³⁸ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), Boîte 2, Dossier 12. « Policy on B & B, 1211-0 [Vol. VI] », *DAPB-25*, 29 août 1969.

²³⁹ Allard, *op. cit.*, p. 427. MDN, DHP, Ottawa, Fonds Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 11, Dossier 114. « PVCD ayant trait à l'application de la politique du bilinguisme au sein des Forces armées canadiennes », 9 septembre 1969.

²⁴⁰ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome I, p. 252.

²⁴¹ Allard, *op. cit.*, p. 465.

Mais, plusieurs raisons l'ont amené à mettre un terme plus rapidement que prévu à ce mandat et à demander à Cadieux la permission de se retirer le 15 septembre. Allard affirme que la fatigue intellectuelle combinée avec les nombreuses offres d'emploi reçues emporta sa décision.²⁴² Il semble aussi qu'il n'ait plus été en mesure à ce moment-là de pousser les choses plus avant :

C'est que j'étais rendu au bout de ma corde. Je me rendais compte que je n'étais plus capable de pousser. Je me rendais compte qu'il y avait des résistances même à l'intérieur du Quartier général, on avait été trop vite. [...] Alors, j'ai dit : maintenant que tout est en place, tout est organisé, un bon anglophone va être obligé de le mettre en place comme il faut, de finir le programme. [...] puisque c'était fait par un anglophone, bien, personne ne pouvait chialer parce que c'était lui qui commandait.²⁴³

Nous l'avons vu, pour accomplir tout ce travail, Allard a dû avancer rapidement au risque de froisser au passage les sensibilités (pour ne pas dire les intérêts) de quelques-uns. Depuis le début 1969, il ressent maintenant tout le poids des nombreuses réformes linguistique et structurelle effectuées sous son mandat et des résistances, qui semblent s'intensifier par moment. Le choc de l'unification est passé, mais continue à rencontrer certains obstacles, dont la question des uniformes et des grades. La politique linguistique apporte aussi son lot d'appréhension et de déceptions chez certains militaires, anglophones comme francophones. D'autres mesures rencontrent une forte résistance de la part des autorités militaires en place. Par exemple, son projet ambitieux d'une Université des Forces canadiennes réunissant en un seul endroit bilingue — la base militaire de Rockcliffé (Ottawa) — tous les collèges de commandement et d'état-

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2L, p. 24. « Une partie d'une entrevue de Serge Bernier avec le général Allard. », 25 avril 1982.

major incluant les trois collègues militaires de l'époque est rejeté.²⁴⁴ Ainsi, le 15 septembre 1969, le jour même du départ d'Allard, comme le souligne Serge Bernier, le rapport de l'Officer Development Board (ODB) à cet effet est « tabletté » et la note demandée plus tôt en septembre par le ministre Cadieux – qui doit quitter son poste sous peu – sera jetée aux oubliettes.²⁴⁵ Malgré tout, le général Allard considère encore en 1985 que sa contribution dans ce dossier est la plus belle réalisation de sa carrière militaire.²⁴⁶ C'est tout dire, quand l'on connaît les états de service exceptionnels du général.

2.7 Départ des Forces canadiennes

En septembre 1969, l'heure de la retraite est arrivée pour l'un des plus grands militaires canadiens-français du XX^e siècle. Une cérémonie de passation de pouvoirs a lieu le 12 septembre à Uplands (Ottawa). Pour l'occasion, 300 militaires des trois « anciennes » armées revêtent leur uniforme commun. Signe des temps, on y retrouve des francophones du R22^eR.²⁴⁷

Même si la cérémonie marque en quelque sorte la fin de sa carrière militaire, elle ne signifie pas pour autant la fin de toute occupation professionnelle, ni la fin de ses activités reliées au sort des militaires francophones. En effet, plusieurs possibilités d'emploi dans l'entreprise privée et dans le secteur public, tant au fédéral qu'au

²⁴⁴ Allard, *op. cit.*, p. 403-404 et Bernier, « Salut l'Artiste! L'Art du commandement et le Général Jean V. Allard », dans *Chefs Guerriers : Perspectives concernant les militaires canadiens de haut niveau*, sous la dir. Bernd Horn et Stephen Harris. Toronto, The Dundurn Group, 2002. p. 338-339.

²⁴⁵ Bernier, « Salut l'Artiste! L'Art du commandement et le Général Jean V. Allard », *op. cit.*, p. 339.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 430.

²⁴⁷ Dans ses mémoires, Allard affirme s'être lui-même assuré de la présence de francophones du R22^eR. À ce sujet, voir Allard, *op. cit.*, p. 465.

provincial, s'offrent à lui.²⁴⁸ Après mures réflexions, il opte pour la proposition du gouvernement québécois et devient le délégué général du Québec à New York. Le 12 août, Allard confirme tout l'intérêt de ce poste à un quotidien montréalais :

Je veux travailler directement pour le Québec, qui a besoin de toutes ses forces. Je veux lui donner mes services en exclusivité. Le Canada est capable de se débrouiller sans moi et je ne pourrais rendre service au Québec au même titre en restant au niveau fédéral. [...] Ce qui m'intéresse, a-t-il repris, c'est d'aider le peuple canadien-français qui m'a donné son appui pendant toute ma vie...²⁴⁹

Il semble, de prime abord, que cette nomination fasse l'unanimité dans la « belle province ».²⁵⁰ En fait, seul un article d'un journal de la métropole canadienne, le *Toronto Star*, l'accusera presque d'avoir trahi le Canada en travaillant pour le Québec, d'après l'interprétation que lui donne Allard.²⁵¹

The general has been a loyal servant to his masters on Parliament Hill, although some of the things he has said make it questionable whether he believes in all their orders.²⁵²

Dans ses mémoires, Allard exprime toute sa frustration pour de tels commentaires : « Je suis furieux que soit née dans son esprit l'idée que j'aie pris le poste de New York pour aider le séparatisme »²⁵³. L'aventure se termine en queue de poisson en juin 1970 qui, de l'avis du principal intéressé, ternira sa crédibilité dans le domaine public aussi bien à Ottawa qu'à Québec.²⁵⁴ C'est que plusieurs « incidents » ont marqué son court passage

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 465 et 468-473.

²⁴⁹ Turcotte, Claude. « Je veux travailler exclusivement pour le Québec ». *La Presse*, 85^e année, n° 194 (21 août 1969), p. 45.

²⁵⁰ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 145. « [Lettres] (1969) », *lettre de la société nationale des Québécois*, 17 septembre 1969 et MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 185. « Gouvernement du Québec », *Lettre du premier ministre du Québec, Robert Bourassa*, 6 mai 1970.

²⁵¹ Allard, *op. cit.*, p. 471.

²⁵² Doig, John. « Canada Could use men in the Forces to Civilize the Arctic, Allard Says », *Toronto Star* (16 septembre 1969), p. 6.

²⁵³ Allard, *op. cit.*, p. 471.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 473.

comme représentant du Québec à New York. Par exemple, on l'accusera à tort ou à raison d'avoir dépensé trop d'argent provenant des fonds publics pour meubler son appartement de fonction.²⁵⁵

En quittant les Forces en 1969, Allard garde avec la « chose militaire » de bons contacts. Il continue d'accorder des entrevues, dont plusieurs traitent de questions francophones et des mesures prises pour régler cet épineux problème.²⁵⁶ De plus, il participe aux nombreux événements honorifiques ou protocolaires auxquels il est convié.²⁵⁷ Il garde aussi un œil sur le développement des unités francophones, qu'il a créées. Par exemple, il accepte le poste de colonel honoraire du 12^e RBC afin de s'assurer que le régiment devienne une véritable unité francophone et non une unité bilingue, qui perpétuerait, d'après lui, la tradition anglaise de l'arme blindée au Canada.²⁵⁸

C'est ce qui le pousse à s'opposer, en avril 1971, à la nomination d'un anglophone, W.R Campbell, comme commandant du 12^e RBC. Pour Allard, la nomination d'un militaire canadien-anglais à ce poste, même relativement bilingue, allait inévitablement nuire au développement « normal » d'une ULF, en plus de maintenir le vieil état de choses.²⁵⁹ En juillet, le CP, le lieutenant-général Dextraze, confirme la décision en lui expliquant qu'il n'y avait pas de francophones disponibles pour occuper le poste, mais l'assure que cette nomination sera la dernière du genre au

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 472.

²⁵⁶ Donnons quelques exemples : Roy, Jean-Louis. « La province politique : Jean-Victor Allard. ». *Magazine Actualité* (novembre 1969), p. 13-15, Deshaies, Guy. « Le général Jean Victor Allard parle Les Canadiens français dans l'armée : ça se détériore! ». *Le Devoir* (13 juillet 1971), p. 6 et Turcotte, Claude. « Le drame de la confédération : l'absence des Canadiens français au sein des forces armées ». *La Presse*, 85^e année, n^o 194 (21 août 1969), p. 45.

²⁵⁷ Allard, *op. cit.*, p. 474.

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 475.

12^e RBC.²⁶⁰ Insatisfait par les explications de Dextraze, il contacte encore une fois l'éditorialiste Claude Ryan pour lui faire part de ses inquiétudes en ce qui concerne les unités francophones.²⁶¹ Il demande aussi par écrit des explications au ministre de la Défense, Donald S. Macdonald, le 30 août.²⁶² Il affirme craindre que l'on retombe, en matière linguistique, d'ici peu dans les erreurs du passé. Il utilise l'exemple de la nomination de Campbell à la tête du 12^e RBC pour illustrer ses propos. Et puis, il fait quelques propositions au ministre : d'abord, créer à Ottawa une direction qui se consacre exclusivement à la gestion des francophones; ensuite, interrompre pour le moment du moins les mutations des commandants d'unité francophone; et, enfin, cesser de prendre les ULF pour des écoles de langue pour les anglophones et, par la même occasion, de donner de plus d'instruction technique en français.²⁶³

Le 12 novembre, après deux mois d'attente, Allard reçoit enfin la réponse de Macdonald.²⁶⁴ La lettre du ministre se veut rassurante : les buts du programme B & B (recrutement des francophones par métiers et classifications, nouvelles ULF, enseignement des langues) lui sont expliqués en long et en large.²⁶⁵ Mais, la simple mention dans la lettre que Letellier est de retour à la Direction générale du bilinguisme et du biculturalisme (DGBB) semble réjouir et apaiser les pires craintes d'Allard.²⁶⁶ Le ministre ajoute enfin que la nomination de Campbell au poste de commandant du 12^e

²⁶⁰ *Ibid.* Mentionnons que le général Allard correspond assez régulièrement avec Dextraze lorsque celui-ci deviendra chef de l'état-major, mais aucune lettre du fonds d'archives n'a trait à la réforme linguistique ou au sort des militaires francophones et de leur langue. À ce propos, voir MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 139. « Général Jacques Dextraze. Correspondances », 1973-1974.

²⁶¹ Allard, *op. cit.*, p. 475.

²⁶² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 45, p. 1-3. « Ministère de la Défense nationale. Correspondance et *Livre blanc sur la politique de défense*. (août 1971) », *Lettre à Donald S. Macdonald*, 30 août 1971.

²⁶³ *Ibid.*, p. 2-3.

²⁶⁴ *Ibid.*, *Réponse de Donald S. Macdonald*, 15 novembre 1971.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 1-6.

²⁶⁶ Allard, *op. cit.*, p. 477.

RBC est définitive.²⁶⁷ Il restera donc en poste jusqu'à la fin de son terme. Le 18 novembre suivant, Allard fait parvenir au ministre une lettre de remerciements dans laquelle il attire maintenant son attention sur le cas d'un jeune milicien trifluvien, le lieutenant Dusseault, qui s'est vu refuser l'accès au 12^e RBC sous prétexte de ne plus avoir de place disponible.²⁶⁸ Le 24 novembre, le ministre assure par écrit que ce problème sera examiné dès que possible.²⁶⁹ Toute cette « affaire » sera finalement résolue un mois plus tard.²⁷⁰ Il est intéressant de noter encore son implication sur la question francophone. Il est maintenant un civil après tout!

Même si la situation du 12^e RBC occupe par intermittence les premières années de sa retraite – il quittera son poste de commandant honoraire en 1974 –, Allard ne délaisse pas les autres questions reliées au sort des francophones dans les Forces canadiennes. Après sa terrible embolie cérébrale de 1982, il entreprend l'année suivante pour son bénéficié personnel une « petite enquête » pour connaître l'évolution de la question francophone. Il en ressort que malgré une amélioration certaine, les choses étaient en train de s'effriter et de disparaître avec le temps. Il note aussi qu'un bon nombre d'officiers qui occupent des postes importants à Valcartier sont des anglophones; que les unités francophones servent, dans bien des cas, d'école de langue pour les militaires canadiens-anglais; que la marine n'a presque rien fait pour développer, maintenir et augmenter les ULF navales; et, enfin, que l'aviation se situe à mi-chemin entre l'armée de terre et la marine.²⁷¹

²⁶⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 45, p. 3. « Ministère de la Défense nationale. Correspondance et *Livre blanc sur la politique de défense*. (août 1971) », *Réponse de Donald S. Macdonald*, 15 novembre 1971.

²⁶⁸ *Ibid.*, *Lettre de remerciement de Jean Victor Allard à Donald S. Macdonald*, 18 novembre 1971.

²⁶⁹ *Ibid.*, *Réponse de Donald S. Macdonald*, 24 novembre 1971.

²⁷⁰ *Ibid.*, *Lettre de Donald S. Macdonald*, 30 décembre 1971.

²⁷¹ Allard, *op. cit.*, p. 478.

En 1984, Allard expédie une lettre au premier ministre John Turner dans laquelle il affirme que « ... l'hésitation et le manque de volonté de définir des buts concrets et raisonnables de la part des chefs (ce mot semble inapproprié à l'occasion) de gouvernements n'ont réussi qu'à raviver les passions et les préjugés autour d'un nouveau et futile débat »²⁷². Il ajoute enfin que le leadership du gouvernement libéral fédéral depuis le début des années 1980 dans ce domaine est inexistant.²⁷³ Cette lettre restera sans réponse... la victoire conservatrice aux élections fédérales de 1984 en est certainement la cause.

L'année suivante, Allard publie ses mémoires en collaboration avec l'historien Serge Bernier, dont l'un des chapitres se consacre à la question francophone. Pour cette occasion, un officier du génie, le lieutenant-colonel Pierre Dufault, écrit une lettre au général dans laquelle il le remercie pour son travail accompli pour les francophones en plus d'affirmer « qu'après 18 ans d'évolution, ce dossier demeure toujours des plus sensible même si d'énormes progrès ont été faits »²⁷⁴. Le lieutenant-colonel résume ainsi les obstacles qu'il a rencontrés récemment :

Jusqu'à date, fait rare pour un officier du génie, j'ai surtout servi à Valcartier donc dans un milieu francophone. [...] Je fus promu et muté au QGDN en juillet 1983. [...] À Ottawa, j'ai vite réalisé que je devrais travailler dans la langue de Shakespeare et subir ainsi les désavantages d'évoluer dans une langue seconde. J'ai aussi vite réalisé comment les mentalités avaient très peu changé depuis la législation sur les deux langues officielles vers la fin des années 60. [...] je croyais qu'un francophone pourrait dorénavant faire carrière dans les forces armées sans pour autant abandonner la culture de ses ancêtres.

²⁷² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 184 « B », p. 1-3. « Contribution au Parti libéral du Canada : certificat de mérite. Lettre adressée à John Turner sur le bilinguisme. Speech pronounced by Roger Guindon, 1990 », 1984.

²⁷³ *Ibid.*, p. 1.

²⁷⁴ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 205, p. 2. « Mémoires et félicitations », *lettre de félicitations du lieutenant-colonel Pierre Dufault*, le 17 juillet 1985.

La lettre de Dussault, comme de nombreuses autres de militaires, confirme les observations du général et le renforce dans ses convictions.²⁷⁵ La même année, on lui accorde le titre de colonel honoraire du R22^cR.

En 1986, Allard envoie un document à titre informatif au premier ministre du Québec, Robert Bourassa, dans lequel il parle du plan B & B de 1972, de l'acculturation et de l'assimilation des francophones :

(...) le plan fonctionne bien toutefois; il continue à être une machine à anglicisation à outrance – presque aussi efficace qu'avant 1966. En 1986, malgré une belle rhétorique et certains succès non négligeables, le fait reste que les francophones sont anglicisés par les forces et que les anglophones ne portent pas le juste poids du bilinguisme institutionnel.²⁷⁶

Il est intéressant de noter qu'Allard évoque « certains succès non négligeables » dans ce texte. Il mentionne aussi qu'« un effort certain a été fait pour leur permettre de faire carrière dans leur langue maternelle ».²⁷⁷ De plus, il affirme que

... les grandes bases du Québec fonctionnent très largement en français. Les contacts avec le public, les ordres courants, l'affichage sont dans les deux langues et à prédominance française au Québec. Même hors du Québec, il est parfois possible pour un militaire francophone d'être servi en français.²⁷⁸

Encore une fois, la situation du français dans les Forces canadiennes semble meilleure au Québec que dans le reste du Canada.

²⁷⁵ On sait qu'il n'est pas le seul militaire à demander conseil à Allard. En 1987, un lieutenant-colonel, Conrad Roy, qui se disait victime de représailles de la part de ses supérieurs en raison d'initiatives personnelles contre certaines politiques discriminatoires envers les militaires francophones demande l'aide d'Allard dans un litige judiciaire qui l'oppose au MDN. À ce propos, voir MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2A, « Correspondance générale concernant le bilinguisme dans les forces armées », *Lettre de Conrad J. G Roy*, 15 octobre 1987

²⁷⁶ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier II : K, 12 p. « Les Canadiens français dans nos forces armées par le Général Allard », 16 janvier 1986.

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 2.

²⁷⁸ *Ibid.*

À titre de colonel honoraire du R22^eR, Allard adresse en novembre 1986, un mémoire au chef d'état-major P.D. Manson où il lui rappelle l'approche du 75^e anniversaire du régiment en plus de proposer de nommer un officier général du 22^e pour succéder au commandant actuel du 5^e Groupe-brigade (5^e GBC).²⁷⁹ Le 31 décembre, en réponse, le chef d'état-major assure prendre bonne note de la suggestion faite par Allard et il lui rappelle le nombre « impressionnant » d'officiers supérieurs provenant du R22^eR.²⁸⁰ Par cette réponse cherchait-il à désamorcer en partie les critiques du général advenant que la décision pour le successeur du poste lui déplaît? La suite des événements tend à le prouver.

Au début de l'année 1987, le nom du prochain commandant du 5^e GBC se fait connaître, il s'agit du brigadier-général Paul Addy. Le 26 février, Allard expédie une nouvelle lettre au chef d'état-major dans laquelle il dit se réjouir de cette nomination, et cela, même s'il n'est pas du R22^eR.²⁸¹ Il réfute cependant les chiffres avancés par Manson quant au nombre d'officiers supérieurs du régiment en utilisant des données tirées du document « Les Canadiens français dans nos forces armées » qu'il a réalisé l'année précédente.²⁸²

Premièrement, parler des années 1974 à 1986 est quelque peu trompeur. Quand on songe au temps qu'il faut pour former un général et au fait qu'avant 1968, la seule unité de langue française était le R22^eR, il est facile de comprendre que cette unité ait fourni tant de hauts cadres durant les années 70, soit depuis que les forces ont enfin compris qu'elles avaient besoin de hauts gradés bilingues : or, ceux-ci se trouvaient, et se trouvent toujours, surtout chez les francophones.²⁸³

²⁷⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 185, p. 1-2. « Gouvernement du Québec », *Mémoire au général P.D. Manson*, le 5 novembre 1986.

²⁸⁰ *Ibid.*, *Réponse de P.D. Manson*, 31 décembre 1986.

²⁸¹ *Ibid.*, *Lettre de Jean Victor Allard*, 26 février 1987.

²⁸² *Ibid.*, p. 1-3 et MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier II : K, 12 p. « Les Canadiens français dans nos forces armées par le Général Allard », 16 janvier 1986.

²⁸³ *Ibid.*, *Lettre de Jean Victor Allard*, 26 février 1987, p. 1.

Le 23 mars, le chef d'état-major lui envoie une dernière lettre dans laquelle il se montre satisfait des résultats appréciables (28 % de généraux canadiens-français) dans l'armée de terre, mais se dit préoccupé par la situation dans l'aviation et la marine, notamment au niveau des officiers supérieurs francophones.²⁸⁴

Entre 1987 et 1988, des rumeurs persistantes laissent entendre que, par souci d'économie, l'ETFC disparaîtra. Allard demande en son nom au ministre associé de la Défense, Paul Dick, des éclaircissements. Il lui envoie donc une première lettre le 12 septembre 1987, qui se veut en quelque sorte un court rappel de l'importance de l'instruction en français des francophones.²⁸⁵ Sans réponse, il adresse en décembre de nouveau une lettre au ministre associé dans laquelle il fait un nouveau rappel de l'importance de la DIF pour les militaires canadiens-français en plus d'exprimer sa préoccupation devant un éventuel changement de rôle pour la 5^e GBC.²⁸⁶ Le 18 décembre, dans sa réponse Dick se montre rassurant sur le sort des militaires canadiens-français et de leur langue, tout en évitant de se prononcer d'une quelconque manière sur l'éventuelle fermeture de l'ETFC.²⁸⁷ Il mentionne toutefois que les nombreux changements survenus ne sont que d'ordre structurel et ne remet pas en cause l'instruction en français des francophones.²⁸⁸

Le 25 janvier 1988, Allard adresse un long mémoire à Dick dans lequel il revient sur l'instruction en français, tout en demandant la relance du programme « Francotrain »

²⁸⁴ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 221, p. 1-2. « Chef d'état-major de la Défense nationale : correspondance. Coupure de journaux d'intérêts personnels », *Réponse du général P.D. Manson*, le 23 mars 1987.

²⁸⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 232. 2 p. « Ministère de la Défense nationale : documents concernant les relations internationales et le bilinguisme », *Lettre au ministre associé de la Défense, Paul Dick*, 12 septembre 1987.

²⁸⁶ *Ibid.*, *Seconde lettre de Jean Victor Allard*, décembre 1987. p. 1-3.

²⁸⁷ *Ibid.*, *Réponse du ministre associé, Paul Dick*, 18 décembre 1987. p. 1-3.

²⁸⁸ *Ibid.*

et la préservation de l'intégralité de la 5^e GBC.²⁸⁹ Le 5 février, il lui envoie de nouveau une lettre concernant l'absence de francophones aux postes décisionnels dans les Forces canadiennes depuis le départ du major-général Richard Evraire pour « un exil doré » en Belgique.²⁹⁰ Le 26 avril, en réponse aux craintes exprimées par Allard, le ministre associé lui annonce que le MDN est à préparer un nouveau départ sur le plan des langues officielles :

On travaille présentement à l'élaboration d'un nouvel énoncé de la politique linguistique dont le principal jalon sera justement de reconnaître le principe que la défense du pays repose sur l'apport de tous les Canadiens quelle que soit leur première langue officielle et que [...] les objectifs d'efficacité opérationnelles et d'exigences linguistiques sont complémentaires.²⁹¹

Il affirme enfin qu'il n'a eu vent d'aucun plan qui pourrait mettre en péril l'intégrité future de la 5^e GBC.²⁹² Le 15 juin, le général à la retraite manifeste par écrit un réel et sincère enthousiasme pour le nouveau plan des langues officielles.²⁹³ Il ajoute enfin que ce n'est pas le cas du major-général Evraire, entre-temps devenu lieutenant-général, qui le préoccupe mais la représentation générale des officiers supérieurs canadiens-français.²⁹⁴ Le 2 septembre, le ministre associé lui assure, dans sa dernière lettre, qu'il

²⁸⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2A, 6 p. « Correspondance générale concernant le bilinguisme dans les Forces armées », *Lettre de Jean Victor Allard*, 25 janvier 1988.

²⁹⁰ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 232. p. 1. « Ministère de la Défense nationale : documents concernant les relations internationales et le bilinguisme », *Lettres au ministre associé Paul Dick*, 5 février 1988.

²⁹¹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier I : 2A, 6 p. « Correspondance générale concernant le bilinguisme dans les Forces armées », *Réponse de Paul Dick*, 26 avril 1988.

²⁹² *Ibid.*, p. 3.

²⁹³ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 232. p. 1-2. « Ministère de la Défense nationale : documents concernant les relations internationales et le bilinguisme », *Lettre de Jean Victor Allard*, 15 juin 1988.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 2.

tiendra en compte de la représentation francophone dans l'énoncé de la politique linguistique.²⁹⁵

Toute cette correspondance tend à prouver à quel point Allard est déterminé à veiller sur l'évolution des différents programmes qu'il a mis en place comme chef d'état-major pour améliorer le sort des militaires francophones. Est-ce dire qu'elle a eu une influence sur la prise de décisions? Il est difficile d'établir un lien de causalité entre une lettre et une quelconque décision. Néanmoins, une chose est certaine! Si la question francophone est d'actualité, le ministre de la Défense ou le chef d'état-major peuvent être sûrs de le retrouver sur leur chemin.

En janvier 1992, Allard expédie un long mémoire au ministre de la Défense, Marcel Masse, pour lui faire connaître ses réflexions en matière linguistique et de défense, en plus d'être assez critique envers le gouvernement conservateur.²⁹⁶ Cela dit, il se peut aussi que les lettres ne suffisent pas. C'est ce qui arrive en février 1994, lorsque le gouvernement canadien annonce son intention de fermer le CMR. En premier lieu, Allard s'efforce dans deux lettres adressées au premier ministre Jean Chrétien, l'une datée du 3 mars et l'autre du 24 mars, de lui faire entendre raison.²⁹⁷ Mais, le 14 avril, Chrétien lui répond que la décision guidée par des besoins d'ordre opérationnel et financier est irrémédiable.²⁹⁸ Il se tourne donc du côté des médias écrits. Le 4 août, le quotidien de la ville de Québec *Le Soleil* publie une lettre écrite par Allard dans laquelle il fait part de ses inquiétudes et de son incompréhension devant la décision de fermer le CMR :

²⁹⁵ *Ibid.*, Réponse du ministre associé de la Défense, Paul Dick, 2 septembre 1988.

²⁹⁶ *Ibid.*, Lettre de Jean Victor Allard, janvier 1992.

²⁹⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard 4.6 m (84/126), Dossier 233, « Collège militaire royal de St-Jean : correspondance générale et fermeture », *Lettres adressées au premier ministre Jean Chrétien*, 3 mars et 24 mars 1994.

²⁹⁸ *Ibid.*, Réponse de Jean Chrétien, 14 avril 1994.

La majorité des jeunes officiers, anglophones comme francophones, sortaient de Saint-Jean bilingues (sic). Le collège de Kingston par contre, malgré des examens plus faciles selon les dires de gens du milieu, ne satisfait pas aux exigences. [...] Ainsi, la chose semble claire, le gouvernement punit le succès, Saint-Jean, et récompense l'échec, Kingston.²⁹⁹

Malgré la pression politique de l'opposition conservatrice et d'une partie de l'opinion publique, le gouvernement libéral fédéral ne change pas d'avis. Il faudra attendre plus d'une décennie pour que le gouvernement conservateur cette fois-ci revienne en partie sur la décision des libéraux et annonce en grande pompe, en juillet 2007, la réouverture partielle du CMR pour l'année suivante. Entre-temps, le général Allard décède à l'âge de 83 ans, le 23 avril 1996.

En introduction de ce chapitre, nous avons dit du général Allard qu'il était un grand chef et un habile politicien, deux aspects de sa personnalité qui ressortent lorsqu'il est question de sa contribution exceptionnelle en matière linguistique. À titre d'officier, d'abord de la milice et ensuite de la force régulière, il mène une réflexion qui le conduit à poser quelques gestes pour les francophones dans l'armée de terre, sans négliger pour autant les autres responsabilités que son grade et les circonstances lui imposaient. Puis, comme chef d'état-major, il étend avec l'unification son action à l'aviation et à la marine par l'intermédiaire d'une commission d'enquête sur le sort des militaires canadiens-français. Il introduit ainsi quelques-unes des grandes mesures (ULF et l'ETFC) pour les francophones, en plus de préparer un plan qui permettra une fois en place aux Forces canadiennes de respecter la LLO. Outre ses compétences de chef, il démontre une

²⁹⁹ Allard, Jean-Victor. « L'état punit le succès et récompense l'échec », *Le Soleil*. (4 août 1994).

habileté politique qui lui permet d'exercer une certaine influence sur les autorités civiles et militaires. Sa lettre de démission à Miller (1965) en est un bon exemple, mais on aurait aussi pu citer d'autres cas, comme le combat qu'il a mené pour agrandir la base militaire de Valcartier. Il tisse des liens avec des politiciens, tant provinciaux que fédéraux, et des chefs d'état-major pour tenter d'influer sur des décisions d'ordre militaires et linguistiques, en plus de se servir en dernier ressort des médias pour faire entendre sa voix. Il nous apparaît évident que les politiciens n'ont pas dû apprécier certaines des « accusations » lancées par Allard. À cet égard, il est intéressant de noter comment, en utilisant ses contacts dans la presse écrite, il a tenté de changer les choses, notamment dans le cas de la nomination en 1971 d'un anglophone comme commandant d'une unité francophone et l'annonce de la fermeture du CMR en 1994. Il faut toutefois reconnaître que ses interventions n'ont pas eu l'effet escompté.

Comme nous l'avons montré, l'apport d'Allard à la question francophone n'est pas des moindres. Il est la plus importante « force motrice » de la promotion du fait français dans les Forces canadiennes. En fait, nous croyons qu'il est juste de dire qu'aucun autre militaire ne s'est intéressé à la question francophone autant que le général Allard. Il ressort plusieurs éléments importants de l'étude de cette contribution. Sa pensée est rarement statique, elle évolue avec le temps. La prise de position du général sur le CMR en est un bon exemple : en 1951, il s'opposait à la création d'un tel établissement, pour enfin plaider en 1994 lors de l'annonce de sa fermeture pour son maintien. On retrouve enfin chez lui deux principes invariables, soit l'anglais comme langue unique des opérations — en dehors des ULF — et la défense pancanadienne. Il s'est aussi fixé de nombreux objectifs qui en auraient découragé plus d'un : répandre des unités francophones — à l'image du R22^eR — dans les trois armées et dans les

différentes armes de l'armée de terre, améliorer le sort des militaires de langue française et augmenter la représentation canadienne-française en proportion de leur poids démographique au Canada. En ce sens, l'unification représente pour lui une chance unique de promouvoir le fait français à l'ensemble des Forces canadiennes. Il accomplit de bon cœur cette réorganisation majeure, principalement parce qu'elle doit faciliter la mise en place des ULF et autres mesures découlant de la réforme linguistique. Sans l'unification, il aurait sûrement subsisté des noyaux de résistance, surtout dans la marine, qu'on n'aurait pu vaincre aussi rapidement qu'avec des forces armées unifiées.

Après son départ, il a, plus souvent qu'il l'aurait souhaité, l'occasion de « sortir de sa retraite » pour rappeler aux politiciens et aux militaires leur obligation morale en matière linguistique. Il y a deux choses qui nous frappent lorsqu'on examine cette correspondance répartie sur trois décennies : le nombre et la qualité de ces lettres. Il s'applique énormément pour donner aux commentaires qu'il exprime toute la rigueur intellectuelle requise. Pour cela, il communique avec des militaires francophones impliqués directement ou indirectement dans ce dossier pour connaître leur état d'âme, en plus de nouer avec certains d'entre eux une relation assez étroite, parmi eux citons l'historien Serge Bernier.³⁰⁰ Somme toute, maintenant à la retraite souhaite-t-il qu'un de ses successeurs au poste de chef d'état-major se décide à poursuivre son œuvre en matière linguistique?

³⁰⁰ Il faut lire à ce sujet le prologue des mémoires de l'épouse du général Allard, Simone Piché Allard. Voir Allard, Simone Piché. *Une vie : Entre diplomatie et compromis. (1909-1995)*. En collaboration avec Marie-France Lagarde et Serge Bernier. Outremont, Édition Athéna, 2002. p. 7-9.

CHAPITRE TROIS

Jacques Alfred Dextraze

C'est un objectif [le bilinguisme] que je m'étais fixé et je crois sincèrement que je l'ai atteint : Et c'est aussi – si on peut l'appeler ainsi – l'exploit dont je m'enorgueillis le plus. Le Canadien français, le Québécois se sent désormais bien chez lui dans l'armée. Il a le même droit aux promotions que son compagnon anglophone.

Jacques A. Dextraze, *La Presse*, 29 août 1977

Jacques Alfred Dextraze est un officier à la fois classique et atypique, brave et loyal flirtant parfois sur la mince ligne qui sépare le chef du tyran : il gravit tous les échelons de la hiérarchie un à un jusqu'à devenir chef de l'état-major, la plus haute fonction militaire au Canada, de 1972 à 1977. Il sera d'ailleurs le deuxième Canadien français à accéder à ce poste après Jean Victor Allard, qui l'occupa de 1966 à 1969. La carrière militaire de Dextraze a coïncidé avec plusieurs événements de l'histoire militaire du Canada : la Seconde Guerre mondiale, la guerre de Corée et les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Cette expérience très diversifiée lui a permis d'acquérir une solide connaissance de la vie militaire. Chef charismatique, Dextraze a été très populaire auprès des militaires de tous les grades, mais relativement inconnu du grand public. Il a laissé derrière lui peu ou pas d'écrits, et aucun historien ne lui a consacré une imposante « biographie ».¹

¹ Notons, ici, qu'il existe trois brefs articles biographiques, de valeur fort inégale, du général Jacques A. Dextraze. Le premier article, paru en 1997, d'Arthur Bishop relativement de faible qualité, quoique non dénué d'intérêt. Voir Bishop, Arthur. « JADDEX Jacques Dextraze », dans *Salute! Canada's Great Military Leaders from Brock to Dextraze*, éd. par Arthur Bishop. Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1997. p. 241-253. Le second article, paru en 2002, de Sean M. Maloney s'intéresse en particulier à la période 1963-1964, soit les opérations des Nations Unies au Congo (ONUC), et l'implication de Dextraze dans ce dossier. Voir Maloney, Sean M. « "Mad Jimmy" Dextraze ou un commandant sur la corde raide au Congo. », dans *Chefs Guerriers*, sous la dir. Bernd Horn et Stephen Harris. Toronto, The Dundurn Group, 2002. p. 345-362. Enfin, le dernier article biographique, paru en 2007, de Yves Tremblay, historien militaire à la Direction de l'histoire et du patrimoine du MDN, est sensiblement le plus accompli que ceux

3.1 La Seconde Guerre mondiale

Dextraze est né à Montréal le 15 août 1919. Il fait des études modestes aux Clercs de Saint-Viateur à Terrebonne, puis, selon les sources consultées, il étudie soit au Collège Saint-Joseph de Berthierville et au McDonald Business College, soit à Berthierville (cours commercial) et suit par les soirs des cours en anglais, en comptabilité et en sténographie, tout ça en travaillant le jour comme employé de bureau chez *Colombus Rubber* et *Dominion Rubber*.² À la déclaration de la guerre, il essaie d'abord de s'engager dans la marine, mais sa candidature est refusée à cause de ses pieds plats. Ironiquement, il réussit ensuite à convaincre un recruteur de l'armée de terre, en l'occurrence des Fusiliers Mont-Royal (FMR), de l'accepter comme simple soldat.³ Promu caporal, puis sergent, Dextraze est admis, après une première tentative

de ses prédécesseurs, révélant preuve à l'appui certains aspects alors inconnus de la carrière militaire de Dextraze. Voir Tremblay, Yves. « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », dans *Le leadership militaire Canadien français : continuité, efficacité et loyauté*, sous la dir. Roch Legault. Toronto, The Dundurn Group, 2007. p. 257-284. Ajoutons qu'il existe également un petit article biographique du général Dextraze, paru dans la revue *Sentinelle* en octobre 1972. Voir « JADDEX », *Sentinelle*, Ottawa, Services d'information, Quartier général de la Défense nationale (octobre 1972), p. 2-9. De plus, un petit dossier biographique (Dossier BIOG) dans lequel on retrouve surtout des communiqués et coupures de presse et quelques obituaires glanés par les archivistes et les historiens du Ministère de la Défense nationale (MDN). Voir Ministère de la Défense nationale, Direction Histoire et patrimoine, Dossier BIOG, *Jacques A. Dextraze*. Le dossier personnel de Dextraze est encore inaccessible au public (règle des vingt ans).

² Mentionnons que Dextraze déclare, dans un article de *La Presse*, à ce propos : « Je n'ai eu ni l'occasion ni la chance d'aller à l'université, je n'ai aucun diplôme. Tout ce que j'ai appris, je l'ai appris ailleurs que sur les bancs de l'université ». Ce qui contraste avec les communiqués officiels préparés pour les promotions et les affectations de fin de carrière. Voir Beauregard, Fernand. « Il s'attaque maintenant aux problèmes du CN : L'« exploit » auquel tient le plus le général Dextraze, qui a fait trois guerres : le bilinguisme des Forces armées. », *La Presse*. (25 août 1977), C2 et MDN, DHP, Dossier BIOG, *Jacques A. Dextraze*.

³ Pour l'historien Yves Tremblay, il semble que Dextraze était relativement bilingue au moment de son incorporation dans l'armée de terre, en 1939. De plus, il est intéressant de noter, toujours selon Tremblay, que Dextraze, diplômé du Collège Saint-Joseph de Berthierville, aurait pu être admis à titre d'officier temporaire (sous-lieutenant) dans les Fusiliers Mont-Royal (FMR), puisque, à cette date, un détenteur d'un diplôme du secondaire pouvait devenir officier. À ce propos, voir Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 258-259 et 280 et *id.*, *Instruire une armée : les officiers canadiens et la guerre moderne (1919-1944)*. Outremont, Athéna Éditions, 2007. p. 154.

infructueuse, au cours d'officier.⁴ Le sous-lieutenant Dextraze suit un cours d'officier à l'école des élèves-officiers de Brockville (Ontario) et puis effectue un stage comme instructeur dans un camp de recrues.⁵ C'est avec le grade de lieutenant qu'il gagne la Grande-Bretagne. Arrivé trop tard pour participer au raid sur Dieppe qui a décimé les rangs des officiers subalternes des FMR, il est l'un des premiers, en tant qu'officier de renseignement, à rejoindre l'unité.⁶

Devenu capitaine, puis major, il commande une compagnie quand lui et ses hommes débarquent à Courseulles-sur-Mer, quelques semaines après le jour J.⁷ Le 11 juillet 1944, l'ensemble du bataillon rejoint le front normand.⁸ Le 20 juillet, la compagnie « D », celle que commande Dextraze, entre en action pour la première fois à Ifs au sud de Caen où elle est entièrement anéantie par des tirs d'artillerie allemande en tentant de prendre la crête de Verrières. Le commandant des FMR, le colonel Guy Gauvreau, reconstitue une nouvelle compagnie avec les forces restantes et en confie le

⁴ Notons que Dextraze affirme, dans un article de *La Presse*, à ce propos : « On m'a interviewé, étudié mon dossier et finalement décidé que je ne possédais pas les qualités de leadership nécessaires pour devenir officier. Et pourtant, les classes de recrues que je dirigeais finissaient toujours en tête dans les exercices. » Plus loin dans l'article, lorsqu'il est finalement admis, après une seconde tentative, au cours d'officier, il déclare avec brin de cynisme : « Et pourtant, je n'étais pas plus qualifié qu'avant pour assurer une fonction de leadership. » Voir Beauregard, Fernand. « Il s'attaque maintenant aux problèmes du CN : L'« exploit » auquel tient le plus le général Dextraze, qui a fait trois guerres : le bilinguisme des Forces armées. », *La Presse*. (25 août 1977), C2.

⁵ Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 259.

⁶ À l'issue du raid sur Dieppe, le FMR compta 513 pertes sur 584 hommes, officiers et soldats, soit 88,4 % de leurs effectifs totaux. À ce propos, voir Stacey. C.P. *Histoire officielle de la participation de l'Armée canadienne à la Seconde Guerre mondiale, volume 1, Six années de Guerre : l'armée du Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966. p. 404.

⁷ Il est normal que les volontaires motivés montent rapidement en grade, surtout en temps de guerre. Il faut dire que les officiers canadiens-français sont plus difficiles à trouver que leurs confrères anglophones. Les difficultés linguistiques des francophones ne sont pas seules en cause ici : un gouvernement fédéral distant et hostile face aux aspirations profondes des élites canadiennes-françaises et une armée trop « anglaise » explique le désintérêt pour les affaires militaires des francophones. À ce propos, Tremblay, *Instruire une armée : les officiers canadiens et la guerre moderne (1919-1944)*. *op. cit.*, p. 147-148 et Morton, Desmond. « La pénurie d'officiers francophones dans l'Armée canadienne aux deux guerres mondiales », dans *Bulletin d'histoire politique, La Participation des Canadiens français à la Deuxième Guerre mondiale : mythes et réalité*, sous la dir. de Serge Bernier, Robert Comeau, Béatrice Richard, Claude Beauregard et Marcel Bellavance. Sillery, Septentrion, 1994. p. 100-105.

⁸ Paquette, J. René et al. *Cent ans d'histoire d'un Régiment canadien-français : Les Fusiliers Mont-Royal, 1869-1969*. Montréal, Éditions du Jour, 1971. p. 189-191.

commandement au major Dextraze avec ordre de prendre un point fort de la ligne allemande, la ferme Troteval. Avec l'aide des chars des *Sherbrooke Fusiliers* et de l'appui de l'artillerie canadienne, les hommes de Dextraze parviennent à enlever l'objectif en une heure. Le bilan final de l'opération est peu probant puisque le *Royal Hamilton Light Infantry* doit dès le lendemain reprendre des mains de l'ennemi la ferme Troteval pour attaquer Verrières.⁹

En sortant d'Ifs, le 1^{er} août, la compagnie « D » reçoit l'ordre de réduire au silence les « poches de résistance » allemandes de la 9^e Division de panzers SS retranchés près de Saint-Martin-Fontenoy. Le village, avec son église fortifiée, doit nécessairement être pris par l'infanterie canadienne pour permettre aux divisions blindées anglo-canadiennes de rejoindre les Américains, qui tentent d'encercler les forces allemandes plus au sud vers Falaise.¹⁰ Tandis que l'attaque canadienne s'enlise, Dextraze est chargé de la tâche et, à la tête de sa compagnie, anéantit les défenseurs SS et prend l'église de Saint-Martin, ce qui lui vaut l'Ordre du Service distingué (DSO). À la fin de l'attaque, les hommes de Dextraze lui donnent le surnom de « Mad Jimmy ».¹¹

Après s'être emparés non sans difficulté de May-sur-Orne, les FMR se lancent sur Falaise. La compagnie de Dextraze a pour mission de nettoyer les rues de la petite ville normande où des fanatiques des jeunesses hitlériennes (*Hitlerjugend*) se cramponnent désespérément.

À l'automne, le bataillon participe aux combats à l'ouest de la France; il avance sur Elbeuf, Rouen, et Dieppe sans trop de pertes, mais se heurte à une plus forte

⁹ Copp, Terry. *Fields of Fire: The Canadians in Normandy. The 1998 Joanne Goodman Lectures.* Toronto, University of Toronto Press, 2003. p. 169-170.

¹⁰ Paquette, J. René et al. *op. cit.*, p. 210-211.

¹¹ Bishop, *op. cit.*, p. 243.

résistance en Belgique et en Hollande, avec le reste de la 2^e Division canadienne. Exténué par six semaines d'incessants combats, il est mis en repos à Malines, le 2 novembre. Après quelques jours de repos, les FMR sont transportés à Nimègue en Hollande, où ils demeureront trois mois. C'est là que le major Dextraze prend officiellement le commandement du bataillon. Le jour de Noël 1944, à l'âge de 25 ans, il est promu lieutenant-colonel.¹² Notons que le fait d'obtenir le grade de lieutenant-colonel et de devenir commandant de bataillon à cet âge est un exploit remarquable. Par contre, il n'est pas inhabituel, en temps de guerre, que des officiers dans la vingtaine avancée ou dans la jeune trentaine détiennent un grade et un poste similaire.¹³

Le 10 février 1945, les FMR prennent part à l'affrontement dans la forêt de la Reichswald, sur la ligne Siegfried et à Calcar. Après la bataille de la forêt de Hochwald, le 3 mars, les troupes allemandes évacuent la rive gauche du Rhin. Le bataillon est alors chargé du nettoyage de la haute forêt de Die Hees.

Peu après, dans la première semaine d'avril, les FMR traversent le Rhin et se dirigent sur Groningue (Hollande) pour rejoindre la tête de pont. Le 13 avril, ils reçoivent l'ordre d'entrer dans Groningue avec pour mission de nettoyer le centre de la ville. Le lendemain matin, après quelques heures de combat, les quatre compagnies du FMR dénombrent près de 800 prisonniers allemands, dont 60 officiers. L'étude des prisonniers est fort révélatrice. Il semble qu'un bon nombre de prisonniers ne soient pas

¹² Paquette, J. René et al. *op. cit.*, p. 245-246.

¹³ Donnons quelques exemples. En avril 1942, à 29 ans, Dollard Ménard prenait le commandement des Fusiliers Mont-Royal et devenait, pour un temps, le plus jeune lieutenant-colonel de l'Empire britannique. Voir Vennat, Pierre. *Général Dollard Ménard : De Dieppe au référendum*. Montréal, Art Global, 2004. p. 82. Mentionnons aussi qu'en août 1942 après l'hécatombe de Dieppe, Guy Gauvreau, à l'âge de 27 ans, était nommé lieutenant-colonel et commandant des FMR. Voir Paquette, J. René et al. *op. cit.*, p. 159. Notons enfin que d'autres comme Paul Bernatchez et Jean Victor Allard obtenaient le grade de lieutenant-colonel et commandant du Royal 22^e Régiment (R22^eR) au début de la trentaine. À ce sujet, voir Bernier, *Le Royal 22^e Régiment : 1914-1999*. Montréal, Art Global, 1999. p. 115 et 147.

trop malheureux d'avoir été capturés par les Canadiens.¹⁴ Sur ce, Dextraze décide de risquer un coup d'audace. Un drapeau blanc à la main, juché sur sa chenillette de commandement et accompagné d'un interprète et de deux soldats, il traverse les lignes ennemies pour parler au commandant allemand et lui signale que ses troupes sont encerclées. Il l'invite même à bord de son véhicule pour lui montrer ses positions! Convaincu par cette démonstration de force, le général allemand accepte de se rendre aux Alliés. Cet exploit lui vaut une agrafe à sa DSO.¹⁵

Le bataillon se dirige ensuite sur Oldenburg et participe à la campagne de Rhénanie. À la fin des opérations militaires dans le nord-ouest de l'Europe, le lieutenant-colonel Dextraze se porte volontaire pour le Pacifique.¹⁶ Il quitte donc les FMR pour commander l'un des bataillons d'infanterie de la 6^e Division canadienne, qui se prépare pour aller combattre en Extrême-Orient. Mais, coup de théâtre, le 15 août 1945, les bombes atomiques provoquent la capitulation du Japon. La division canadienne encore à l'entraînement est aussitôt dissoute sans même avoir connu le combat.

Après la guerre, Dextraze désire poursuivre sa carrière militaire mais avec la démobilisation, il ne semble pas avoir de place pour un lieutenant-colonel qui détient aussi peu d'ancienneté et d'expérience administrative que lui.¹⁷ Précisons que l'armée de terre est passée de 700 000 à 25 000 entre 1945 et 1947. Elle peut donc être

¹⁴ Paquette, J. René et al. *op. cit.*, p. 260.

¹⁵ *Ibid.*, p. 260-261.

¹⁶ On sait que la décision du gouvernement de ne pas obliger les soldats à combattre dans le Pacifique, sauf s'ils se portaient volontaires eut plus ou moins de succès. Par exemple, il manquait par rapport aux besoins, en tout, 382 officiers et 19,784 soldats en juillet 1945. Il semble donc que les Canadiens, en particulier les francophones, démontrent peu d'enthousiasme pour servir dans le Pacifique, une fois l'Allemagne nazie vaincue. À ce sujet, voir Stacey, *Armes, Hommes et Gouvernement : les politiques de guerre du Canada 1939-1945*. Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 1970. p. 69 et 528-531.

¹⁷ Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 264.

exigeante, compte tenu du nombre relativement élevé de jeunes officiers talentueux (J.-V. Allard, J.P.E. Bernatchez, J.M. Rockingham...) de 1939-1945, qui désiraient poursuivre leur carrière militaire.¹⁸ Malgré cela, elle décide tout de même de lui réserver une place au Collège d'état-major de l'Armée de terre à Kingston.¹⁹ Avec d'autres vétérans, dont Bernatchez et Rockingham, il suit le premier cours d'état-major de la période de paix. Il disparaît toutefois assez tôt de la liste des étudiants, puisque son nom n'apparaît déjà plus en décembre 1945.²⁰ La rumeur, que l'historien Yves Tremblay relate dans son article, veut que :

(...) Dextraze se soit indigné lorsqu'il a entendu une solution d'école différente de celle qu'il avait adoptée sur le terrain. Incapable de souffrir les instructeurs, il a claqué la porte du Collège.²¹

Dextraze prétend quant à lui être parti pour une tout autre question :

Je ne pouvais pas concevoir qu'on me rétrograde ainsi et j'ai insisté pour conserver mon grade. Devant le refus de mes supérieurs, je leur ai dit de « se mettre leur grade de major où vous savez » et en octobre 1945, j'ai été démobilisé²².

¹⁸ *Id.*, « Environnement stratégique et formation d'état-major : le Collège de l'Armée de terre. 1946-1973 », *L'éducation et les militaires canadiens*, sous la dir. d'Yves Tremblay, Roch Legault, Jean Lamarre. Outremont, Éditions Athéna, 2004. p. 181.

¹⁹ Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 264. Mentionnons que les courtes biographies officielles sur Dextraze sont étrangement silencieuses sur cette période de sa vie. Voir DHP, MDN, Dossier BIOG, *Jacques A. Dextraze*.

²⁰ Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 264-282.

²¹ *Ibid.*, p. 264-265. Notons qu'après la guerre, comme le fait remarquer Yves Tremblay, l'ambiance dans les salles de classe de Kingston est relativement tendue. C'est que certains « étudiants » qui ont connu le combat sont confrontés au jugement critique d'enseignants qui, eux, n'ont pas cette expérience. Signalons enfin que d'autres « étudiants » de la cohorte quittent le cours avant la fin.

²² Beauregard, Fernand. « Il s'attaque maintenant aux problèmes du CN : L'« exploit » auquel tient le plus le général Dextraze, qui a fait trois guerres : le bilinguisme des Forces armées. », *La Presse*. (25 août 1977), C2. Mentionnons que cette histoire diffère légèrement selon les sources consultées, puisque dans un article publié dans la revue *Sentinelle* d'octobre 1972, on raconte qu'une fois « la Seconde Guerre mondiale terminée, l'Armée procède à une réorganisation. Ottawa offre au jeune lieutenant-colonel [Dextraze] de demeurer à l'Armée avec le grade de major. « Si on m'avait offert le grade de major, j'aurais accepté; j'étais assez jeune, mais comme capitaine sans ancienneté... » Nous vous laissons le soin d'imaginer sa réponse. » Voir « JADEX », *Sentinelle*, Ottawa, Services d'information, Quartier général de la Défense nationale (octobre 1972), p. 2-8. Il n'en demeure pas moins que les faits relatés ici sont relativement similaires. De fait, dans ces deux articles, il semble que la cause de son départ soit sa rétrogradation, comme major ou capitaine le mystère persiste.

Il faut rappeler ici qu'avec la réorganisation d'après-guerre, un grand nombre d'officiers de l'armée de terre, tant supérieurs que subalternes, ont dû accepter une réduction d'un ou deux rangs pour continuer à servir.²³ Somme toute, la vérité historique est-elle à mi-chemin entre la rumeur et l'article du quotidien montréalais.

De retour à la vie civile, Dextraze demande l'aide de son ami et compagnon d'armes Paul Sauvé pour se trouver un « job intéressant »²⁴. Il obtient un travail à la *Singer Manufacturing Company* de Thurso (Québec). À cette époque l'entreprise américaine exploitait 500 milles carrés de forêt au nord de Thurso afin de fabriquer les meubles de machine à coudre.²⁵ Gravissant tous les échelons, il est rapidement nommé chef de chantier, puis responsable du transport de bois dans la région, et enfin directeur des opérations forestières pour toute la compagnie.²⁶

3.2 De retour sous les drapeaux!

En 1950, la guerre de Corée offre à Dextraze une occasion inespérée de revenir dans l'Armée canadienne. Pour aider au rétablissement de la paix et lutter contre l'agression des communistes nord-coréens et par la suite chinois, le Canada annonce le 7 août la formation de la Force spéciale de l'Armée canadienne, qui sera composée de

²³ Eayrs, James. *In Defence of Canada: Peacemaking and Deterrence*. Toronto, University of Toronto Press, 1964. p. 119-136.

²⁴ Beauregard, Fernand. « Il s'attaque maintenant aux problèmes du CN : L'« exploit » auquel tient le plus le général Dextraze, qui a fait trois guerres : le bilinguisme des Forces armées. », *La Presse*. (25 août 1977), C2. Pour une analyse du phénomène de patronage des militaires. Voir Labonne, Paul. « Paul Sauvé, volontaire anticonscriptionniste », communication présentée au colloque « 10 ans d'histoire militaire en français au Québec », Université du Québec à Montréal, 12 novembre 2004.

²⁵ Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 265.

²⁶ « JADDEX », *Sentinelle*, Ottawa, Services d'information, Quartier général de la Défense nationale (octobre 1972), p. 5.

volontaires recrutés majoritairement parmi les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et commandée par l'un d'eux, J.M. Rockingham.²⁷

Peu de temps après l'annonce, l'armée de terre, par l'intermédiaire du brigadier Guy Gauvreau, ancien commandant des FMR (août 1942 – août 1944), offre à Dextraze de reprendre du service.²⁸ Il peut aussi compter, dans les coulisses à Ottawa, sur l'appui inconditionnel de l'un de ses anciens supérieurs en Allemagne, le brigadier Allard. En effet, on demande à ce dernier de dresser une liste d'officiers de réserve compétents pour commander l'un des trois bataillons d'infanterie qui devaient se rendre en Corée. Il proposa un seul nom, celui de Dextraze.²⁹ Paul Sauvé, commandant des FMR (août – décembre 1944), et ministre du Bien-être social et de la Jeunesse dans le gouvernement provincial de Duplessis, a raison de ses hésitations et le persuade de revenir dans l'armée de terre pour prendre le commandement d'un bataillon canadien-français.³⁰ Il accepte finalement à ses conditions, avec le grade de lieutenant-colonel et sans avoir perdu son ancienneté.

En octobre 1950, il se retrouve donc à la tête du 2^e bataillon du Royal 22^e Régiment (2^e R22^eR) constitué, pour l'occasion, d'anciens combattants et de jeunes volontaires sans expérience. Tous devraient bientôt devoir affronter les communistes

²⁷ Direction Histoire et patrimoine. *Le Canada et la Guerre de Corée*. Montréal, Art global, 2002. p. 38-39.

²⁸ « JADEx », *Sentinelle*, Ottawa, Services d'information, Quartier général de la Défense nationale (octobre 1972), p. 5.

²⁹ Allard, Jean Victor. *Mémoire du général Jean V. Allard*. En collaboration avec Serge Bernier. Boucherville, Les Éditions de Mortagne, 1985. p. 237-238.

³⁰ Beauregard, Fernand. « Il s'attaque maintenant aux problèmes du CN : L'« exploit » auquel tient le plus le général Dextraze, qui a fait trois guerres : le bilinguisme des Forces armées. », *La Presse*. (25 août 1977), C2 et « JADEx », *Sentinelle*, Ottawa, Services d'information, Quartier général de la Défense nationale (octobre 1972), p. 5-4. Mentionnons aussi que Dextraze semble, lors d'une entrevue avec le journaliste Steve Scott de la *Revue Legion*, corroborer ses informations, en déclarant: « I had to go over there (Korea) because they came to me and said: "Jim, you've got to form a French-speaking battalion. You've got the gift of being able to do these things well and we need you." » Voir Scott, Steve, « Leaving the Most Honorable Job a Guy Can Get », *Legion*. (Mai, 1977), p. 42-43.

chinois et nord-coréens sur un territoire accidenté et sous des conditions de vie et climatiques extrêmes.³¹ Pour la petite histoire, rappelons que c'est lors de leur entraînement à Fort Lewis (États-Unis) que les hommes de Dextraze le rebaptisent « JADDEX », puisqu'il avait, dit-on, l'habitude d'initialiser toutes ses notes de service « JDX ».³²

Arrivé en Corée, le 2^e R22^eR participe à de nombreuses opérations, qui, dans plusieurs cas, consistent à défendre les hauteurs contre des forces communistes supérieures en nombre. Sur le terrain, le lieutenant-colonel Dextraze s'assure que son bataillon d'infanterie domine le *no man's land* par un positionnement idéal des nids de mitraillettes et de mortiers et par de nombreuses patrouilles offensives qui ont pour but de perturber les activités de l'ennemi.³³ C'est que les opérations militaires en Corée se rapprochent davantage du front étroit et immobile de 1914-1918 que des mouvements fluides de 1939-1945.³⁴

Le 16 décembre 1951, il est remplacé par le major A.J.G. Vallée. « Ce soir-là, dans son abri, « Jos » [Dextraze] eut de la difficulté à dissimuler sa peine », écrit Jacques Castonguay dans son livre de 1974.³⁵ Somme toute, l'ex-commandant est en même temps heureux d'être de retour parmi les siens et malheureux d'avoir à laisser ses

³¹ Maloney, « "Mad Jimmy" Dextraze ou un commandant sur la corde raide au Congo. », *op. cit.*, p. 346.

³² *Ibid.* et Bishop, *op. cit.*, p. 245. Mentionnons aussi que l'article paru dans *Sentinelle* affirme, de son côté, que c'est sur les champs de bataille européens que le jeune Dextraze prit l'habitude de marquer ses véhicules et signer tous ses documents par JADDEX. Voir « JADDEX », *Sentinelle*, Ottawa, Services d'information, Quartier général de la Défense nationale (octobre 1972), p. 2.

³³ Johnston, William. *A war of patrols: Canadian Army operations in Korea*. Vancouver, UBC Press, 2003. p. 224-225.

³⁴ Morton, *A Military History of Canada*. Fifth Edition. Toronto, McClelland & Stewart Ltd., 2007. p. 235 et Tremblay, « Jacques Dextraze and the Art of Command, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 273-274.

³⁵ Castonguay, Jacques. *Les Bataillons et le Dépôt du Royal 22e Régiment, Vingt ans d'histoire, 1945-1965*. Québec, Régie du R22eR, 1974. p. 79.

hommes là-bas. « Ils auront un Noël » avait-il dit en pensant à ses hommes, « mais ce ne sera probablement pas le jour de Noël. »³⁶

De retour au Canada à la veille de Noël, avec le titre d'officier de l'Ordre de l'Empire britannique (OBE), Dextraze apporte un démenti formel aux déclarations du député indépendant de Chicoutimi aux Communes, Paul Edmond Gagnon. Rappelons un peu les faits. Au début novembre 1951, le député cause toute une commotion en affirmant en Chambre que les soldats canadiens-français en Corée étaient systématiquement assignés aux secteurs les plus dangereux et aux corvées les plus fastidieuses.³⁷ Sommé de se rétracter par le gouvernement, le député Gagnon ajoute de l'huile sur le feu le 15 novembre, en affirmant, cette fois-ci, que les soldats canadiens-français faisaient l'objet d'un traitement injuste en Corée.³⁸

Lors d'une conférence de presse tenue au quartier général de l'Armée pour la région militaire de Québec à Montréal, le lieutenant-colonel Dextraze a, avec fermeté, nié les déclarations de Gagnon, et que « ... de toute façon, en tant que Canadien français, je n'aurais pas enduré que mes hommes accomplissent des tâches ingrates ou inférieures »³⁹. Notons qu'en répondant comme il l'a fait, Dextraze révèle une dimension jusqu'alors insoupçonnée de ce qu'il pense en matière d'égalité entre les anglophones et les francophones dans l'armée de terre, et par extension au Canada.

³⁶ «JADDEX », *Sentinelle*, Ottawa, Services d'information, Quartier général de la Défense nationale (octobre 1972), p. 7.

³⁷ Gagnon, Paul Edmond, Chambre des communes, *Débats*. 6 novembre 1951, p. 770-772.

³⁸ *Ibid.*, 15 novembre 1951, p. 1103-1104.

³⁹ Vennat, *Baptiste au pays du matin calme : Les militaires canadiens-français en Corée 1950-1953*. Montréal, Éditions du Méridien, 2000. p. 70.

Après son séjour en Corée, Dextraze a repris goût à la vie militaire et demande, comme plusieurs volontaires de la force spéciale, à être transféré dans la régulière.⁴⁰ Il passe « rapidement » dans le 1^{er} Bataillon du R22^eR. Son entrée dans la régulière ne se déroule pas toutefois sans anicroche. Comme le souligne Yves Tremblay, « les états de service sur le terrain compensent en partie pour son curriculum vitae « déficient », mais il manque toujours à Dextraze des connaissances organisationnelles, un vocabulaire et un raffinement théorique et administratif que les réguliers maîtrisent »⁴¹. Il consacre donc les douze prochaines années à combler ce vide.

D'abord appelé à suivre un cours au Collège d'état-major de l'Armée de terre en 1952, il occupe ensuite un poste d'adjudant-quartier maître en second au quartier général de l'Est (région Atlantique) jusqu'en 1954. Promu colonel en 1956, il est nommé chef d'état-major au Commandement du Québec à Montréal. En 1957, il commande l'École royale d'infanterie au Camp Borden et assume, trois ans plus tard, le commandement de la base de Valcartier. En 1962, il est promu brigadier et commande le secteur de l'Est du Québec. Ces douze dernières années étaient relativement trop calmes pour un homme d'action comme Dextraze. En 1963, il est nommé chef de l'état-major des forces de l'ONU dans l'ex-Congo belge.⁴² C'est la première fois qu'un Canadien français occupe un tel poste.

⁴⁰ Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 267.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Précisons que Dextraze n'a pas souhaité son affectation au Congo. Il aurait préféré de beaucoup, comme le souligne Sean Maloney, être nommé commandant de la brigade en Allemagne, alors le commandement le plus prestigieux pour un officier de l'armée de terre. Mais, le besoin d'un général francophone de son rang a amené l'Armée canadienne à le détacher auprès des Nations Unies au Congo. À ce propos, voir Maloney, « “Mad Jimmy” Dextraze ou un commandant sur la corde raide au Congo. », *op. cit.*, p. 351.

Au moment où il arrive au Congo en décembre 1963, la crise en était à sa quatrième année et les forces de l'ONU devaient bientôt se retirer.⁴³ Sa mission est claire : planifier le retrait des troupes onusiennes. Il faut dire que la situation sur le terrain s'est relativement stabilisée en 1963. La principale menace venait alors des rebelles qui enlevaient des bénévoles (qu'on appelle aujourd'hui ONG) et des missionnaires religieux occidentaux.⁴⁴ Tout cela avait pour but de saper l'autorité du gouvernement congolais pro-occidental.

Ne pouvant se résoudre à demeurer inactif devant les actes d'atrocités commises par les groupes d'opposition armés contre les étrangers, il décide alors de lancer des « missions de sauvetage ».⁴⁵ Le manque de soldats l'empêche toutefois de pourchasser les rebelles. Il faut rappeler que l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) en 1964 ne dispose plus que de 7 000 casques bleus, alors qu'elle était composée de 19 000 hommes deux ans auparavant.⁴⁶ L'évacuation hélicoptérée des Occidentaux est donc la seule mesure envisageable.

Le brigadier Dextraze, qui en tant que chef d'état-major devrait essentiellement préparer et fournir le support administratif et logistique à l'officier canadien chargé de l'exécution de l'opération, ne tarde pas à prendre lui-même la direction. De plus, comme le fait remarquer Yves Tremblay, le brigadier Dextraze a le front de baptiser l'opération de sauvetage de son acronyme « officiel », JADEX.⁴⁷ Pour cet esprit d'organisation et les qualités remarquables de chef à l'occasion des missions de

⁴³ Maloney, *op. cit.*, p. 348.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 354.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 354-355.

⁴⁶ Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 268.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 277.

sauvetage, il mérite la haute décoration de commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique (division militaire), avec feuilles de chêne pour bravoure.⁴⁸

3.3 Vers le sommet

Après le Congo, Dextraze occupe le poste de commandant de la 2^e brigade d'infanterie au Camp Petawawa (Ontario). C'est à ce poste qu'il rencontre en avril 1966, les membres de la commission Laurendeau-Dunton (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme). Il semble que Dextraze, durant les discussions avec les commissaires, abonde dans le même sens que les idées défendues par le lieutenant-général Allard concernant la place que les francophones et leur langue devraient avoir dans les Forces canadiennes.⁴⁹ Le 22 juin, il écrit aussi une lettre de félicitations à ce dernier pour sa promotion au rang de général et sa nomination au poste de chef d'état-major de la Défense (CED). Il est intéressant de noter dans cette lettre, toute l'importance qu'accorde le brigadier Dextraze, en tant que Canadien français, à cet heureux événement : « Je vous félicite de grand cœur et m'enorgueilliss de l'honneur que vous échoit et qui rejaillit sur tous les Canadiens de langue française »⁵⁰.

En août 1966, il est muté au quartier général de la Force mobile à Saint-Hubert comme chef de l'état-major aux opérations et instruction. Puis, en septembre 1967, Dextraze est promu au grade de major-général et nommé commandant adjoint des opérations à la Force mobile. En janvier 1969, il devient chef adjoint du Personnel

⁴⁸ MDN, DHP, Dossier BIOG, *Jacques A. Dextraze*. « Biographie de Jacques A. Dextraze », juillet 1981.

⁴⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean V. Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 9, « Développement des francophones au sein des Forces armées Canada. Correspondance; mémoire aux membres de la Commission B & B, 15 avril 1966; « La francophonie dans les Forces armées canadiennes », *La revue maritime*. », *Lettre de Jean Victor Allard à Henri Tellier*, 29 avril 1966.

⁵⁰ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean V. Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 151, « Félicitations-Promotion General, CDS, vol. 2. », *Lettre de félicitations de Jacques A. Dextraze*, 22 juin 1966.

(militaire) au Quartier général de la Défense nationale (QGDN) et en décembre 1970 Chef du Personnel (CP) avec le grade de lieutenant-général. Dextraze, qui se qualifie lui-même de vieux soldat, arrive comme CP à une époque où il est question de gestion et d'inventaire humain. Voulant personnaliser les politiques relatives au personnel, il déclare : « ... que personne ne vienne me parler de son habileté à gérer des inventaires »⁵¹.

En septembre 1972, il est promu général et devient chef d'état-major de la Défense. Une fois en poste, Dextraze, comme d'habitude, n'a pas l'intention de commander « à distance ». Un texte largement diffusé lors de son accession au plus haut poste de commande des Forces armées canadiennes le confirme.

Je ne passerai pas la majeure partie de mon temps à m'occuper de la paperasserie administrative à Ottawa. La nouvelle structure du QGDN a été conçue de façon à permettre de me libérer de ceci. Au contraire, je me propose de rendre souvent visite aux diverses bases et unités, pour vous donner l'occasion de me parler des difficultés auxquelles vous avez à faire face, des causes qui les ont produites et des solutions que vous proposez. Je serai à la recherche d'idées neuves, de techniques et de méthodes nouvelles qui nous aideront à atteindre nos objectifs, dans les limites des restrictions qui nous ont été imposées⁵².

Par ailleurs, cette nomination arrive alors que les Forces canadiennes traversent une période difficile : les restrictions budgétaires, le choc de l'unification, et la question du bilinguisme sont trois importants problèmes du moment.⁵³ Avant de traiter du bilinguisme, disons d'abord quelques mots sur les deux premiers problèmes (la crise budgétaire et l'unification) qui auront une incidence les uns sur les autres. Bien que

⁵¹ «JADEx », *Sentinelle*, Ottawa, Services d'information, Quartier général de la Défense nationale (octobre 1972), p. 8.

⁵² MDN, DHP, Dossier BIOG, *Jacques A. Dextraze*. p. 2. « De la part du Chef de l'état-major de la Défense à tous les membres des Forces canadiennes », novembre 1972.

⁵³ Granatstein, J.L., et Robert Bothwell. *Pirouette : Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*. Toronto, University of Toronto Press, 1990. p. 244-260 et Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 271.

préoccupé, comme militaire, par les restrictions financières, le général Dextraze laisse au gouvernement canadien en place le soin de régler ce problème :

Notre rôle est de conseiller le gouvernement sur les besoins militaires de notre pays; il nous reste ensuite à assumer au mieux la sécurité du Canada avec les ressources mises à notre disposition.⁵⁴

Il s'efforce simplement d'expliquer aux politiciens leurs responsabilités et leurs obligations sur le plan de la défense canadienne.⁵⁵ En 1972, l'unification reste encore d'actualité : le ministère de la Défense nationale (MDN) cherche à atténuer le caractère absolu de cette mesure, sans toutefois la remettre en question.⁵⁶ Dextraze quant à lui demande aux militaires de cesser de miner de l'intérieur la crédibilité des Forces canadiennes.⁵⁷

3.4 Le bilinguisme

Arrêtons-nous maintenant à la question du bilinguisme qui occupa par intermittence la dernière partie de sa carrière militaire. Dextraze s'en occupe une première fois comme chef adjoint du Personnel (militaire). Il est alors, comme le souligne Yves Tremblay, « ... sous la pression d'un chef d'état-major de la défense, le général Allard, qui est un farouche défenseur du bilinguisme et qui est impatient

⁵⁴ MDN, DHP, Dossier BIOG, *Jacques A. Dextraze*. p. 2. « De la part du Chef de l'état-major de la Défense à tous les membres des Forces canadiennes », novembre 1972.

⁵⁵ Précisons que le général Dextraze a mené une chaude lutte dans les coulisses pour acquérir de nouveaux chars d'assaut afin de remplacer les vieux Centurions. Il a personnellement approché le premier ministre Trudeau afin qu'il renverse la décision du Livre blanc de 1970 de ne pas acheter de nouveaux chars d'assaut. À ce sujet, voir Maloney, *Au cœur d'une guerre sans combat : La brigade canadienne en Allemagne. 1951-1993*. Ottawa, Défense nationale, 1993. p. 324-326.

⁵⁶ Mentionnons, par exemple, le port de certains insignes distinctifs sur l'uniforme ainsi que l'utilisation des titres et grades traditionnels dans la marine. À ce propos, voir Bernier, *Le patrimoine militaire canadien. D'hier à aujourd'hui. Tome III 1872-2000*. Montréal, Art Global, 2000. p. 209.

⁵⁷ MDN, DHP, Dossier BIOG, *Jacques A. Dextraze*. p. 2-3. « De la part du Chef de l'état-major de la Défense à tous les membres des Forces canadiennes », novembre 1972.

d'obtenir des résultats »⁵⁸. En effet, le nouveau général en poste, nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, met tout en œuvre pour faire aboutir une cause qui lui est chère, soit la mise sur pied d'un comité d'étude sur le sort des francophones et des unités de langue française (ULF).⁵⁹

3.4.1 Chef adjoint du Personnel (militaire)

Le 21 juillet 1969, à titre de chef adjoint du Personnel (militaire), le major-général Dextraze propose d'émettre une directive faisant de l'anglais la langue de commandement des Forces canadiennes, et ce, au mépris de la loi sur les langues officielles (LLO).⁶⁰ Bien sûr, comme le font remarquer les historiens Jean Pariseau et Serge Bernier, Dextraze a tôt fait d'ajouter que le français pourrait encore être utilisé à l'intérieur des ULF.⁶¹ Il est intéressant de se questionner ici sur les motifs qui ont pu pousser un francophone à agir de la sorte.

Il faut d'abord rappeler que Dextraze n'a jamais été un fervent partisan d'un bilinguisme intégral. Est-il resté un chef de troupe dans l'âme, comme le qualifie Yves Tremblay, plus intéressé par l'efficacité et la sécurité de ses hommes que par des questions d'ordre, disons, plus politique?⁶² Aussi, c'est peut-être pourquoi en tant que chef de l'état-major, il confie au vice-chef d'état-major l'administration proprement dite,

⁵⁸ Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 276.

⁵⁹ Allard, *op. cit.*, p. 407-430.

⁶⁰ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 11, Dossier 114. « Procès-verbaux du conseil de la Défense (PVCD) ayant trait à l'application de la politique du bilinguisme au sein des Forces armées canadiennes », 21 juillet 1969. Notons que le gouvernement Trudeau adopte le 7 juillet 1969 (sanction royale, le 7 septembre) la loi sur les langues officielles, qui proclame le français et l'anglais langues officielles du pays.

⁶¹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, p. 247.

⁶² Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 272-273.

se laissant ainsi du temps pour commander « directement » ses troupes.⁶³ Toujours est-il que Dextraze répète à plusieurs reprises, comme CP et par la suite comme CED que l'anglais doit demeurer la seule langue des opérations, même dans les ULF et cela pour des raisons d'efficacité et de sécurité.⁶⁴ Il avait peut-être raison, puisque les Forces canadiennes ne comptaient sans doute pas assez d'officiers anglophones bilingues et pas assez d'officiers francophones pour mener des opérations militaires de grande envergure en français.

Un an plus tard, le major-général Dextraze intervient de nouveau dans le débat linguistique. Rappelons un peu les faits. Au début de l'été 1970, il semble que l'idée d'un « navire francophone » ait été abandonnée, tant par le commander Simard, commandant de l'*Ottawa*, que par le vice-amiral O'Brien, commandant le Commandement maritime, substitué par celle d'un « navire bilingue ».⁶⁵ Cette façon de faire ne plaît pas à tous, incluant Dextraze. En effet, en réponse au rapport du commander Simard du 26 juin, il écrit :

The *Ottawa* should be referred to by its name and not be called the bilingual ship. This ship's working language is French; hence it is a French speaking unit.⁶⁶

Plus loin dans son mémorandum, le major-général Dextraze revient à la charge en écrivant :

⁶³ « JADEX », *Sentinelle*, Ottawa, Services d'information, Quartier général de la Défense nationale (octobre 1972), p. 9.

⁶⁴ Letellier, Armand. *Réforme linguistique à la Défense nationale : La mise en marche des programmes de bilinguisme 1967-1977*. Ottawa, Service historique ministère de la Défense nationale, 1987. p. 181.

⁶⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Victor Allard, 4.6 m (84/126), Dossier 242, p. 12-13. « Serge Bernier. Correspondances. », *Cinq ans d'apprentissage : le HMCS Ottawa (III) 1968-1973 : Première unité de langue française de la Marine royale canadienne 1968-1973*, 8 février 1994.

⁶⁶ MDN, DHP, Ottawa, Fonds J.C.A. Alexandre Taschereau, 25 cm (84/267), volume 7, p. 1. « Working papers-A. Taschereau », *Bilingual Ship HMCS Ottawa*, 24 juillet 1970.

The purpose of having the *Ottawa* as a French speaking ship is to allow the Francophones of this country to identify themselves as a French speaking component of the Canadian Naval Forces. It is therefore, important that we do not call these ships bilingual ships⁶⁷.

Cette note de service nous permet de constater le caractère de l'homme, qui a monté en grade en faisant preuve d'efficacité et de leadership et qui déteste profondément toutes ces intrigues bureaucratiques.⁶⁸ Il s'efforcera donc de clarifier la situation en donnant son appui pour une unité navale francophone.

3.4.2 Chef du Personnel

Avant toute chose, il faut rappeler qu'au début de l'année 1969, le Secrétariat au bilinguisme quitte la tutelle du CED pour être transféré sous celle du CP et change de nom pour devenir la « Direction – application des politiques de bilinguisme » (DAPB).⁶⁹ Un mois plus tard, le CP devient également le coordinateur officiel des affaires du bilinguisme dans les Forces canadiennes.⁷⁰ Il n'est donc pas étonnant qu'une fois à ce poste, il s'occupe beaucoup, par les fonctions qui lui sont dévolues, de cette problématique.

En 1970, le lieutenant-général Dextraze, nouvellement promu au poste de CP, pose un premier geste concret et significatif en faveur du bilinguisme. C'est ainsi que Dextraze, par l'entremise du lieutenant-colonel Jean Fournier, demande à Armand

⁶⁷ *Ibid.*, p. 2.

⁶⁸ « JADDEX », *Sentinelle*, Ottawa, Services d'information, Quartier général de la Défense nationale (octobre 1972), p. 8-9.

⁶⁹ Précisons que la DAPB deviendra assez rapidement, à partir du 21 décembre 1971, la Direction générale du bilinguisme et du biculturalisme (DGBB). À ce sujet, voir Pariseau et Bernier, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. Tome II 1969-1987. Langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale*. Ottawa, Service historique de la Défense nationale, 1991. p. 20.

⁷⁰ *Id.*, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. Tome I 1763-1969 : le spectre d'une armée bicéphale*, Ottawa, Service historique de la Défense nationale, 1987. p. 243.

Letellier, ancien directeur du Secrétariat au bilinguisme, de revenir prendre la tête du nouvel organisme chargé de compléter la planification et de préparer l'exécution du programme de bilinguisme et biculturalisme (B & B) au MDN.⁷¹ Mais, avant d'accepter cette proposition, Letellier lui pose quelques conditions non négociables :

Il fallait que la nouvelle organisation que je dirigerais soit munie de ressources adéquates en personnel [...] et en fonds. Puis, je demandais pour moi le poste de directeur général, responsable directement au CP ou au SM adjoint, avec le grade de cadre supérieur SX 1. J'exigeais ce grade SX 1 afin d'avoir, en tant que fonctionnaire civil, l'équivalent de brigadier-général dans la hiérarchie militaire.⁷²

Après s'être assuré d'avoir les coudées franches, il accepte finalement l'offre du CP et entre en fonction en août 1971.

En choisissant Letellier, un individu fortement associé aux politiques « profrancophones » et à la personne d'Allard, le lieutenant-général Dextraze lance un message clair et positif en faveur de la réforme linguistique. Pour dire les choses autrement : si ce dernier avait voulu éviter de toucher à cette « question sensible », il n'aurait jamais sorti Letellier de la retraite pour le nommer à ce poste. Le 9 août 1971, ce dernier se présente donc au bureau de Dextraze pour recevoir ses directives :

Le général m'accueillit chaudement et m'annonça qu'il avait lui-même choisi mon adjoint, le colonel James Hanna. [...] Il se dit heureux d'avoir lancé le programme d'enseignement des langues dans les Forces armées et me déclara qu'il s'attendait à de bons résultats, donc d'y veiller de près. Il me révéla sa pensée quant à l'orientation que devaient prendre nos programmes et me rappela la nécessité de bien ancrer nos démarches dans la réalité des Forces armées. Selon lui, le bon sens et la logique demandaient qu'on échelonne sur un parcours de 10 à 15 ans la réalisation de nos objectifs. C'est ainsi, disait-il, que les mesures qu'on lui demanderait d'approuver, devraient être évolutionnistes et non révolutionnaires, surtout celles visant le personnel.

⁷¹ Letellier, *op. cit.*, p. 71-72. Mentionnons que Letellier fut le directeur du Secrétariat au bilinguisme et le principal responsable de l'élaboration de la politique du bilinguisme à la fin des années 1960 sous l'autorité du chef d'état-major, Jean Victor Allard.

⁷² *Ibid.*, p. 72.

Quant à la participation des francophones, il la voulait dans tous les métiers et à tous les niveaux, et il envisageait y parvenir sans accroc et dans le respect des principes de mérite et du professionnalisme militaire.⁷³

Il est intéressant de noter que les idées en matière de bilinguisme et le caractère de Dextraze se manifestent clairement dans le résumé qu'en fait Letellier. Il semble qu'il désire avant toute chose ne pas brusquer l'institution militaire, déjà échaudée par l'unification, et une minorité d'anglophones toujours prête à imaginer les pires rumeurs dès que l'on parle de bilinguisme, avec des mesures jugées extrêmes et controversées.⁷⁴ Il préconise plutôt une approche plus lente et prudente qui a l'avantage, selon lui, de causer moins de remous possible et de donner la chance à ces nouvelles mesures de réussir à s'implanter solidement dans les Forces canadiennes. Cela dit, il se peut également que le bilinguisme ne soit pas un dossier qu'il juge prioritaire pour le moment, car d'autres questions retiennent son attention, en particulier la montée de l'option séparatiste ou indépendantiste au Québec.

De plus, au cours de la rencontre, le lieutenant-général Dextraze avertit le nouveau directeur qu'il aura « ... à faire face à des problèmes, car il n'existait aucun programme structuré de bilinguisme pour les employés civils »⁷⁵. Puis, il lui montre certaines lettres échangées entre le sous-ministre (SM) adjoint associé (Personnel) et le sous-chef du personnel civil relevant de sa responsabilité qui illustraient, de l'avis de Letellier, assez bien le climat négatif des relations et l'impasse du programme civil de

⁷³ *Ibid.*, p. 77.

⁷⁴ Rappelons-nous les craintes « ségrégationnistes » des politiciens et militaires en 1967-1968 au propos de la mise en place des premières ULF. Donnons quelques exemples. Une rumeur voulait qu'à l'avenir il suffirait d'être bilingue et francophones pour être promu dans les Forces armées canadiennes. Une autre disait que le Québec deviendrait une sorte de ghetto français où les francophones et les « pauvres » anglophones bilingues serviraient à tout jamais. Une troisième racontait que les promotions dans les Forces armées canadiennes se donneraient exclusivement aux Canadiens français jusqu'à ce que le 28 % de représentation francophone soit atteint. À ce sujet, voir *Ibid.*, p. 24-29-152.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 77.

l'époque.⁷⁶ Enfin, le CP ajoute que dans ses circonstances, « ... il ne devait pas diriger ses efforts dans cette direction, mais les concentrer sur le plus urgent : le programme et le plan militaire »⁷⁷.

Dans le passé, le lieutenant-général Dextraze était tout de même déjà intervenu dans le programme civil. Par exemple, le 20 mai 1971, le CP se fit l'écho d'une situation préoccupante au MDN décrite plus tôt par Jean Fournier, le directeur par intérim de la Direction générale du bilinguisme et du biculturalisme (DGBB) :

While DGBB is to have a staff of 18 officers to coordinate the implantation of B & B plan within CF, there appears to be no intention to date to have an equivalent organization to look after the 27, 000 civilians employed within CF.⁷⁸

C'est que Dextraze craignait, que sans directive précise, les employés civils ne se sentent perdus lorsque les plans définitifs de B & B pour les militaires seraient connus. Il avait donc suggéré de coordonner les plans civils et militaires, en reconnaissant le caractère distinct du personnel civil du ministère. De plus, il recommandait la création d'un poste qui, sous son adjoint civil, serait chargé du programme.⁷⁹ La question resta en suspens, malgré la bonne volonté du lieutenant-général Dextraze et son désir de poursuivre l'affaire.

Enfin, nous nous devons d'ajouter qu'à la fin de la rencontre, le CP offre au nouveau directeur sa pleine et entière coopération en matière linguistique, et l'encourage à retourner le voir s'il en éprouvait le besoin. Puis, il lui confirme qu'il relève

⁷⁶ *Ibid.*, p. 111.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 77.

⁷⁸ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), volume 2 : 9, p. 1. « Policy on B & B, 1211-0 [Vol. III] (October 1970 - August 1971) », *Policies and Plans for Bilingualism and Biculturalism – DND Civilian Personnel*, 20 mai 1971.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 1-2.

maintenant comme tout ce qui concernait le B & B du chef adjoint du Personnel, le commodore R.H. Falls.⁸⁰

Entre octobre 1970 et mars 1971, des échanges de lettres entre le MDN et le Secrétariat d'État nous permettent de mieux cerner la question du personnel compétent dans les ULF.⁸¹ À la mi-décembre 1970, le sous-secrétaire d'État choisit trente-six ULF expérimentales sur une liste reçue le 30 octobre, ce qui inclut toutes les unités francophones déjà existantes, mais exclut la Direction du recrutement et la 5^e Unité du mouvement aérien.⁸² Cette lettre passe ensuite au CP, qui, le 12 février 1971, demande au sous-secrétaire de reconsidérer sa décision. Selon le lieutenant-général Dextraze, les deux unités laissées de côté devraient être insérées dans la liste définitive, car cela démontrait comment le concept d'ULF pourrait être appliqué au QGDN.⁸³ Le 15 février suivant, le SM adjoint associé (Personnel), T.G Morry, lui répond que, suite à des discussions internes avec le bureau du sous-secrétaire d'État, la Direction du recrutement est acceptée mais pas l'unité du mouvement aérien.⁸⁴ Il est intéressant de noter, comme le font remarquer Jean Pariseau et Serge Bernier, qu'en commentant le document avant de l'expédier à la DGBB, le lieutenant-général Dextraze s'oppose farouchement à ce que les ULF mentionnées soient considérées comme expérimentales, sanctionnant en quelque sorte le caractère indélébile des ULF.⁸⁵ Cette question sera

⁸⁰ Notons que Dextraze, comme le souligne Armand Letellier, en remettant entre les mains du commodore Falls l'administration du personnel et le B & B s'était rendu compte de sa bonne disposition envers le bilinguisme. Seulement, toujours selon Letellier, de son propre aveu, Falls connaissait, comme marin, bien peu de choses des inégalités ou des injustices subies par les Canadiens français. À ce sujet, voir Letellier, *op. cit.*, p. 81.

⁸¹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 153-154.

⁸² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), volume 5. « Politiques & Directive – L. Gen. Dextraze (1971) », *Report to Secretariat of State*, 30 octobre 1970.

⁸³ *Ibid.*, Dextraze à Morry, 2 février 1971.

⁸⁴ *Ibid.*, Morry à Dextraze, 15 février 1971.

⁸⁵ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 154.

résolue par le directeur du DGGB et le chef adjoint du Personnel sans qu'il soit appelé de nouveau à intervenir.

En mars 1971 paraît la directive 42/71 du CP qui répartit entre les différents bureaux les tâches découlant du Plan d'exécution de B & B dans les Forces canadiennes du 12 février.⁸⁶ Selon cette directive, le directeur du DGGB doit, le plus souvent, coordonner le travail des différents organismes du QGDN.

Le 22 juillet 1971, Dextraze envoie une lettre aux chefs des commandements à propos de ce Plan d'exécution dans laquelle il exprime ses pensées sur la façon d'atteindre les grands objectifs, dont le 28 % de francophones dans les Forces canadiennes.⁸⁷ En ce moment (en 1971), écrit-il, on retrouve 16 % de militaires canadiens-français et l'écart entre ce pourcentage et celui que l'on vise ne sera comblé qu'après plusieurs années, par l'augmentation, d'année en année, du recrutement : il ne faut donc pas s'attendre à ce que les 28 % soient atteints rapidement.⁸⁸ Il affirme aussi que le système de promotion qui repose sur le mérite doit impérativement rester en place, et que si au moment de donner de l'avancement, deux individus se retrouvent à égalité, mais que l'un d'eux est bilingue, c'est ce dernier qui aura la promotion.⁸⁹

⁸⁶ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), volume 2 : 9, « Policy on B & B, 1211-0 [Vol. III] (October 1970-August 1971), *Programme of Bilingualism and Biculturalism in the Canadian Armed Forces (Directive 42/71)*, 8 mars 1971 et le Plan d'exécution de B & B dans les Forces armées canadiennes reproduit dans Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 663-665 « Annexe C ».

⁸⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1, 64 m (97/4), Dossier 1 : A2, p. 1-3. « Correspondance générale concernant le bilinguisme dans les Forces Armées », *Dextraze aux généraux commandants*, 22 juillet 1971. Précisons que les paragraphes d'introduction de la lettre du 22 juillet, reprennent, comme le soulignent Jean Pariseau et Serge Bernier, en partie ce que lieutenant-général Hull avait écrit le 2 juillet 1971. À ce sujet, voir Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 92.

⁸⁸ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1,64 m (97/4), Dossier 1 : A2, p. 1-2. « Correspondance générale concernant le bilinguisme dans les Forces Armées », *Dextraze aux généraux commandants*, 22 juillet 1971.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 2.

Au milieu de sa lettre, comme le soulignent Jean Pariseau et Serge Bernier, le lieutenant-général Dextraze s'aventure en terrain miné.⁹⁰ C'est qu'il existe, en 1971, plus de postes classés unilingues français ou bilingues que de personnes aptes à les combler. Pour lui, une seule solution est possible : « dévier » de la liste établie sur la base du mérite pour atteindre les objectifs. Mais, seule une personne dûment qualifiée et qui se retrouve sur la liste des promotions peut être ainsi promue, même s'il est plus bas que d'autres.⁹¹ Il faut dire que c'est « the only advantage that the Francophone or bilingual personnel receive »⁹².

Il continue plus loin dans sa lettre en faisant remarquer que la proportion de militaires canadiens-français sur les listes de promotion est environ le même que leur représentation totale dans les Forces canadiennes (en 1971) et qu'éventuellement l'on peut espérer atteindre un pourcentage de 28 % de francophones dans tous les grades et métiers :

Those few promotions made now to meet specific requirements will also hopefully speed the build up of a selection base and experience factor, and thus the achievement of the ethnic distribution. It is reiterated that the process will take several years, will be achieved within our promotion system, and will be completely fair to all.⁹³

La lettre de Dextraze se termine par un appui total au Plan d'exécution de B & B et une exhortation à la compréhension de tous :

⁹⁰ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 92.

⁹¹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Serge Bernier, 1,64 m (97/4), Dossier 1 : A2, p. 2. « Correspondance générale concernant le bilinguisme dans les Forces Armées », *Dextraze aux généraux commandants*, 22 juillet 1971.

⁹² *Ibid.*

⁹³ *Ibid.*, p. 2. Précisons que les pourcentages ont été fixés en fonction des résultats du recensement de 1961, soit 72 % d'anglophones et 28 % de francophones. À ce propos, voir Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 81.

I do hope that it will be used to reassure personnel at all levels and to give them some insight into the approach being taken to implement Government Policy.⁹⁴

Ce document est fort intéressant et, en même temps, évocateur des nouvelles mesures mises en place dans les Forces canadiennes pour favoriser une plus juste représentation des francophones, mais surtout il se veut révélateur de l'état d'esprit du lieutenant-général Dextraze en la matière. Il est important de noter que la politique des « déviations » a été décidée en août 1970, lors d'une conversation entre le chef de l'état-major F.R. Sharp et le chef adjoint du Personnel (militaire) Jacques A. Dextraze.⁹⁵ Il apparaît donc, de l'avis de Jean Pariseau et Serge Bernier, qu'entre juin 1970 et juillet 1971, on ait favorisé un système de « déviations » sans le dire publiquement; puis, soudainement, le lieutenant-général Dextraze a décidé, dans cette lettre, d'en parler ouvertement.⁹⁶

À partir de ce point, retournons à un débat qui a fait couler beaucoup d'encre au MDN depuis 1968, soit celui des modalités à adopter pour atteindre les 28 % de francophones dans les Forces canadiennes. À l'été 1971, le lieutenant-général M. E. Pollard, Contrôleur général (CG), propose au CP une solution au problème. En août, il présente un plan de distribution et de répartition des ressources humaines qui respectait intégralement les niveaux de représentation nationale déjà approuvés; 72 % anglophones et 28 % francophones, ainsi que les proportions fixées par Pearson en 1968; 80 % francophones et 20 % anglophones dans les ULF et l'inverse dans les unités de langue

⁹⁴ *Ibid.*, p. 3.

⁹⁵ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 93.

⁹⁶ Mentionnons qu'il semble que Dextraze ait favorisé une sorte « d'affirmation positive limitée » afin de doubler le pourcentage d'officiers canadiens-français, qui stagnaient à 8 %. À ce sujet, voir Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 284.

anglaise (ULA).⁹⁷ Mais, voilà que Letellier, qui, rappelons-le, est le nouveau DGGBB, montre quelques réticences pour ce document :

D'abord, le plan prévoyait qu'environ 50 p.c. des francophones des Forces armées soient condamnés à servir dans les ULA, et continueraient ainsi à être assimilés (c'était mon opinion). Puis, seulement 2 p.c. des anglophones se voyaient offrir l'occasion de servir dans les ULF et d'apprendre le français. De plus, le nombre restreint d'ULF, créées en vertu de ce plan, empêcherait les francophones d'avoir accès à toute la gamme des postes et des grades. Finalement, la possibilité de servir en français à l'extérieur du Québec demeurerait illusoire⁹⁸.

On peut comprendre que dans ces conditions Letellier n'a pas eu trop de mal à convaincre le commodore Falls, puis le CP de rejeter ce plan.

À la fin d'octobre 1971, Pollard rencontre Dextraze qui pour l'occasion est accompagné par le commodore Falls, le brigadier-général « Stu » Graham et Letellier.⁹⁹ Lors de la rencontre, tous les intervenants conviennent de modifier le pourcentage de représentation dans les ULF de 80/20 (francophones/anglophones) à 90/10 et de faire le contraire dans les ULA. Ils se mettent aussi d'accord pour recommander que les quartiers généraux des Commandements reflètent davantage la composition linguistique de leurs unités. Ainsi, au moins 50 % des francophones travailleront en français, alors que 40 % occuperont des postes bilingues. Et, plus ou moins 5 % des militaires anglophones pourront évoluer dans un environnement français.¹⁰⁰ Cette approche est admise et, le 5 novembre 1971, un mémoire est prêt à être présenté au Comité consultatif du CED.¹⁰¹

⁹⁷ Letellier, *op. cit.*, p. 80.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*, p. 86.

¹⁰⁰ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 31.

¹⁰¹ *Ibid.*

Entre-temps, le nouveau SM, Sylvain Cloutier, demande au CP de lui remettre une copie de chaque document relatif aux politiques linguistiques. Le 3 novembre, le SM convoque le lieutenant-général Dextraze, le major-général Laubman qui venait de remplacer le commodore Falls comme adjoint du CP, et Letellier, pour discuter de l'état du B & B au MDN.¹⁰² Notons ici que les archives demeurent muettes au sujet de cette réunion; seul le récit qu'en a fait Letellier est arrivé jusqu'à nous. Selon ce dernier, le CP mentionne, durant cette rencontre, qu'il souhaite ardemment que l'on intensifie le recrutement des francophones et que l'on règle l'épineux problème de leur répartition dans les structures des Forces canadiennes.¹⁰³ Par la suite, Letellier et le CG se mettent d'accord pour terminer la préparation de l'exposé des programmes B & B et le présenter au comité des aviseurs du CED à la mi-novembre.¹⁰⁴

Pour le lieutenant-général Dextraze, qui déteste, rappelons-le, les intrigues bureaucratiques, toutes ses discussions autour du 80/20 (anglophones/francophones) et vice-versa, ne servaient qu'à compliquer inutilement la mise en place de mesures permettant de poursuivre un objectif plus large, celui d'une représentation francophone de 28 % dans tous les grades et métiers des Forces canadiennes.¹⁰⁵ En cela, nous dira Letellier, il ne faisait que refléter la position de l'ancien chef d'état-major, le général Allard.¹⁰⁶

Plus tôt en juin 1971, le CP s'inquiète du fait que sans un recrutement francophone plus agressif les 28 % ne pourraient être atteints, même dans l'armée de

¹⁰² Mentionnons que le sous-ministre adjoint (Personnel) TG. Morry et conseiller au bilinguisme du MDN Louis Noël de Tilly, étaient aussi présents. À ce propos, voir Letellier, *op. cit.*, p. 88.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 88-89.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 89.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 98.

¹⁰⁶ *Ibid.* Notons que le but d'Allard est de voir passer le pourcentage de francophones de 16 % à 28 % dans tous les grades et métiers des Forces armées canadiennes. À ce propos, voir Allard, *op. cit.*, p. 419.

terre où les Canadiens français sont pourtant plus présents.¹⁰⁷ L'attention, pour le moment, se porte sur le nombre insuffisant d'officiers francophones dans les collèges militaires. Le 28 octobre, le lieutenant-général Dextraze indique clairement au colonel Hutchins, Directeur général – Planification, besoins et production (DGPBP), qu'il est hors de question de rater pour l'exercice financier 1973/1974 l'objectif de 50 % d'élèves-officiers francophones.¹⁰⁸ Il ajoute que si les buts fixés par le Programme de formation des officiers de la Force régulière (PFOR) ne peuvent être atteints, on devra impérativement compenser ce déficit par le Programme de formation des aspirants officiers (PFAO), en prenant d'abord, les sous-officiers les plus talentueux.¹⁰⁹ Il propose aussi que les recruteurs au Québec et dans les régions francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick soient des militaires francophones ou parfaitement bilingues.¹¹⁰ Il refuse enfin qu'une partie de leurs trois années de service comme recruteur soit consacrée à d'autres choses, les cours de perfectionnement militaire par exemple, que le recrutement de personnels.¹¹¹

En décembre, le lieutenant-général Dextraze discute avec ses subordonnées, du problème du recrutement à 50 % de francophones et retient qu'il manque de place pour instruire les recrues canadiennes-françaises.¹¹² Le 5 janvier 1972, il communique avec Cloutier pour lui faire réviser son énoncé : les francophones occuperont au moins 50 % des postes des recrues chez les officiers et 35 % pour les hommes du rang en 1972/1973

¹⁰⁷ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 115.

¹⁰⁸ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), volume 3 : 23, p. 1. « Recruiting — Francophones, 150-2 [Vol. I] (January 1968- February 1974) », *Francophone Recruiting*, 28 octobre 1971.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 120.

et 1973/1974.¹¹³ Il est intéressant de noter qu'avec les nouveaux quotas proposés, on excéderait en 1973/1974 de 400 les capacités de l'école des recrues!¹¹⁴ La proposition du CP est mise sur papier et acceptée le jour même par le SM.

Suite aux exigences du plan d'exécution pour accroître le B & B dans les Forces canadiennes, des actions dans les programmes des collèges militaires furent planifiées et recommandées.¹¹⁵ C'est ainsi qu'un plan concernant le *Royal Military College (RMC)* et le *Royal Roads Military College (RRMC)* est soumis par le major-général Milroy, Chef des institutions canadiennes d'éducation à la Défense (CDEE), en avril 1971, et rejeté par le CP, en juin. Dextraze s'oppose alors à l'une des conclusions de Milroy, qui prétendait que le *RMC* ne pouvait devenir bilingue.¹¹⁶ C'est que le CDEE considérait que le succès du programme de bilinguisme au Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR) reposait sur la combinaison de trois facteurs : une proportion de 60/40 (francophone/anglophone) d'élèves-officiers; un personnel civil et militaire bilingue; et un milieu culturel francophone.¹¹⁷ « I see no reason why the conditions so successful at CMR could not be developed at *RMC* and *RRMC* »¹¹⁸, rétorque-t-il. En plus, il demande que l'on révisé le plan du CDEE pour y inclure l'enseignement du français dans les deux autres collèges militaires anglophones.¹¹⁹

¹¹³ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), volume 3 : 23, p. 1-2. « Recruiting — Francophones, 150-2 [Vol. I] (January 1968- February 1974) », *Francophone Recruit Quotas*, 5 janvier 1972.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 2.

¹¹⁵ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 299.

¹¹⁶ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), volume 2 : 9, p. 1. « Policy on B & B, 1211-0 [Vol. III] (October 1970 - August 1971) », *Bilingualism and Biculturalism at the Canadian Military Colleges*, 7 juin 1971.

¹¹⁷ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 302.

¹¹⁸ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), volume 2 : 9, p. 1. « Policy on B & B, 1211-0 [Vol. III] (October 1970 - August 1971) », *Bilingualism and Biculturalism at the Canadian Military Colleges*, 7 juin 1971.

¹¹⁹ *Ibid.*

À la fin septembre, le CP demande au contre-amiral R.W. Murdoch, le nouveau CDEE, ce qu'il advient du programme B & B dans les collèges militaires. Ce dernier lui répond qu'il a plusieurs autres dossiers plus pressants à résoudre avant d'aborder le problème du B & B. Bien sûr, le lieutenant-général Dextraze ne se contente pas de cette réponse. Il favorise d'abord un rapprochement entre le directeur du DGGB et le CDEE qui se rencontrent le 21 octobre.¹²⁰ Puis, il fait préparer par le colonel Hutchins un mémorandum sur le développement des collèges militaires, dont une partie traite du B & B.¹²¹ Le 2 décembre, le CP impatient demande au CDEE d'accélérer un peu la cadence. Il lui propose même de mettre son personnel à sa disposition afin de concevoir le plus vite possible un plan à court et long terme énonçant chacune des étapes à suivre pour améliorer le B & B dans les collèges militaires.¹²² Cela dit, comme l'explique Letellier, l'idée de Dextraze est que le CMR resterait bilingue et que le *RMC* et le *RRMC* le deviendraient.¹²³ Ce qui est, de l'avis de Jean Pariseau et Serge Bernier, en totale contradiction avec la 40^e recommandation de la commission Laurendeau-Dunton concernant les Forces canadiennes, qui stipulait que :

(...) l'actuel Collège militaire royal de Kingston demeure un établissement de langue anglaise et que le Collège militaire royal de Saint-Jean devienne un établissement francophone menant au baccalauréat selon un programme analogue à celui de Kingston.¹²⁴

Avant de clore ce point, il nous faut parler quelque peu du domaine de l'enseignement des langues. En mars 1971, la nouvelle Direction de l'enseignement des

¹²⁰ Letellier, *op. cit.*, p. 123 et Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 304.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² *Ibid.*

¹²³ Letellier, *op. cit.*, p. 124-125.

¹²⁴ Les Conclusions et Recommandations de la Commission B et B concernant les Forces canadiennes sont reproduits dans Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 690 « Annexe B » et pour l'avis éclairé des deux historiens sur cette question. *Ibid.*, p. 306.

langues (DEL), sous la direction de la DGGB, met en œuvre le Programme d'enseignement des langues dans les bases militaires. En avril, le commodore D.S. Boyle entame des discussions internes sur la nécessité que la division des tâches de l'enseignement retourne au Directeur de l'Instruction (DI).¹²⁵ Il va sans dire que le DGGB n'est pas d'accord. Pour sa part, le lieutenant-général Dextraze place le DEL sous la férule du DGGB puisque l'enseignement des langues est un élément essentiel du programme de B & B.¹²⁶ En quittant son poste de CP en septembre 1972, Dextraze laisse à son successeur le soin de poursuivre, sous sa supervision, les objectifs fixés en matière linguistique.

3.4.3 Chef de l'état-major de la Défense

En novembre 1972, un message signalant les intentions du nouveau CED est largement diffusé. Dextraze aborde dans ce texte la question du bilinguisme avec toujours le même esprit d'ouverture et de prudence qu'auparavant :

Je tiens aussi à vous dire quelques mots sur le bilinguisme au sein des Forces canadiennes. Il est vrai que la représentation de l'élément francophone dans les Forces armées n'a jamais été proportionnelle à l'entité francophone de la population canadienne. Il faut remédier à la situation de façon intelligente. Les responsables de l'administration du personnel doivent donc faire preuve de discrétion et ne pas perdre de vue ce que le pays tente de réaliser. Compréhension et tolérance doit être la devise du jour; il faut d'ailleurs garder en tête les objectifs du pays. Il ne faut pas permettre au bilinguisme de créer un fossé entre les membres des Forces armées, pas plus qu'il n'est acceptable de diviser les membres au sein de la société canadienne. Je crois sincèrement que notre pays doit demeurer uni; c'est là le principe clé. En tant que Chef de l'état-major de la Défense, je m'intéresse à la substance des questions en cause beaucoup plus qu'à la forme; cela s'applique non seulement au bilinguisme, mais à tous les aspects concernant des Forces armées canadiennes.¹²⁷

¹²⁵ *Ibid.*, p. 360.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 361.

¹²⁷ MDN, DHP, Dossier BIOG, *Jacques A. Dextraze*. p. 5-6, « De la part du Chef de l'état-major de la Défense à tous les membres des Forces canadiennes », novembre 1972.

Il faut cependant dire qu'en novembre 1972, le général Dextraze n'a pas la chance de compter sur l'appui d'un ministre au même titre que Jean Victor Allard et Freddy Sharp. C'est que James Richardson, nommé ministre de la Défense en 1972, ne partage pas le même souci de bilinguisme que ses prédécesseurs Paul Hellyer, Léo Cadieux, Donald Macdonald et Edgar Benson.¹²⁸ « Malgré un effort de peu de durée pour apprendre le français, au commencement de son mandat, il ne manifesta que très peu d'intérêt positif dans le bilinguisme »¹²⁹, affirmait Letellier en parlant de Richardson. De fait, Jack Granatstein et Robert Bothwell relatent une petite anecdote révélatrice des fortes tensions qui existaient entre les deux hommes :

General Dextraze also had his difficulties with the “well-meaning” Richardson over bilingualism. “Do you think you can just bury six million French Canadians? They won't lie down.” Bilingualism cost too much, the minister would reply, and Dextraze (sic), an explosive personality, remembers telling Richardson to “just speak French” if the cost of bilingualism worried him so much.¹³⁰

Le ministre Richardson quitta d'ailleurs le Cabinet en 1976, parce qu'il ne pouvait se rallier à la décision du premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau, d'enchâsser le bilinguisme dans la Constitution.¹³¹

¹²⁸ Dion, Germain. « Dans les Forces armées canadiennes : On peut vivre en français mais ce n'est pas parfait ». *Le Droit*, (30 décembre 1987). Précisons qu'en octobre 1971, la politique du biculturalisme du gouvernement canadien est remplacée par une politique de « multiculturalisme au sein d'un cadre de bilinguisme ». Chambre des communes, *Débats*, 8 oct. 1971, p. 8545-8548 et 8580-8585. Au Québec, la population francophone interprète cette nouvelle politique comme la volonté du gouvernement d'abandonner sa politique du bilinguisme. À ce propos, voir McRoberts, Kenneth. *Misconceiving Canada: the Struggle for National Unity*. Toronto, Oxford University Press, 1997. p. 129-133.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Granatstein et Bothwell. *op. cit.*, p. 247.

¹³¹ Fraser, Graham. *Sorry I don't speak French : Ou pourquoi quarante ans de politiques linguistiques au Canada n'ont rien réglé... ou presque*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 2007. p. 156. Richardson, après avoir quitté le parti libéral du Canada, a publiquement résumé ainsi sa pensée en matière linguistique : un Québec bilingue dans un Canada anglais. À ce sujet, voir Russell, Doern. *The Battle Over Bilingualism*:

Les relations, pour le moins tendues, avec Richardson l'incitent à travailler en catimini avec le SM Cloutier pour mettre de l'avant des programmes et des politiques nécessaires au développement des Forces canadiennes.¹³² Parallèlement, le général Dextraze noue avec Trudeau ce qu'il appellera plus tard « une relation de confiance et de respect », quoiqu'il ne l'a rencontré en privé que cinq fois en cinq ans.¹³³ Il est intéressant de noter que Dextraze déclare au politologue Douglas L. Bland, n'avoir jamais utilisé cette « relation » pour saper l'autorité du ministre Richardson, mais qu'elle lui donnait un puissant levier sur ce dernier :

Richardson, would not want to do the things which I [Dextraze] would recommend which were the right things, I knew damn well that if I would go and see the prime minister, the prime minister would tell Jim Richardson to do it this way. I never did that. And any time I saw the prime minister I always told my minister.¹³⁴

Revenons maintenant à l'analyse de la situation ainsi que les politiques mises en place par le CED. L'année 1973 débute avec l'annonce d'une directive d'exécution préparée par la DGBB et signée par le CED, le 7 janvier. Cette directive s'adresse aux cadres supérieurs du QGDN, aux généraux commandants, aux troupes en Europe et concerne toutes les activités se rapportant aux Forces canadiennes.¹³⁵ Elle fournit enfin

The Manitoba Languages Question 1983-1985. Winnipeg, Cambridge Publishers, 1985. p. 215 et Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 209.

¹³² Bland, Douglas. *Chiefs of Defence. Government and the Unified Command of the Canadian Armed Forces*. Toronto, Brown Book Company Limited, 1995. p. 151.

¹³³ *Ibid.*, p. 136.

¹³⁴ Notons que, toujours selon Douglas L. Bland, Dextraze a vite compris que le pouvoir à Ottawa était directement attribuable à la perception qu'avaient les autres de sa relation, qu'elle soit fondée ou non, avec le premier ministre. À ce sujet, voir Bland, *op. cit.*, p. 136.

¹³⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), volume 2: 17. « Report B & B General [Vol. 1] (February 1971 — December 1973) », *Directive d'exécution du CED*, 7 janvier 1973.

des instructions générales sur l'exécution du programme B & B et établit les responsabilités d'actions et de collaboration de chacun.¹³⁶

Le 10 février 1973, le CED annonce, dans une note de service, aux généraux commandants la mise en place d'un important programme de renseignements sur les politiques linguistiques du ministère.¹³⁷ C'est que Letellier l'a convaincu qu'il fallait porter le message directement chez les militaires afin de s'assurer que tous le reçoivent dans les meilleurs délais possible.¹³⁸ Par la suite, le CED autorise le directeur de la DGGB à former des groupes responsables de la diffusion de ces renseignements qui ont pour mission d'informer, entre le 28 février et le 31 juillet, les troupes canadiennes sur les nouvelles politiques linguistiques.¹³⁹

En avril 1973, alors que la marine propose de remplacer l'*Ottawa* par le *Skenna* à l'automne, Letellier fait part au CED de certaines inquiétudes qu'il entretenait au sujet du régime linguistique du futur navire francophone.¹⁴⁰ Il estime en effet que l'expérience serait un échec si l'on n'apportait pas immédiatement des correctifs nécessaires, en particulier pour trouver des officiers et marins bilingues. Le mois suivant, le CED impose à tout l'équipage du *Skeena* de suivre des cours de français.¹⁴¹

Toujours en mai, Dextraze intervient en personne pour modifier la liste de promotion des généraux de l'aviation afin d'y inclure le nom du colonel D.J. Gagnon, un pilote et un ancien commandant de la base de Bagotville, au grade de brigadier-

¹³⁶ Letellier, *op. cit.*, p. 143.

¹³⁷ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), volume 2: 17. « Report B&B General [Vol. 1] (February 1971 — December 1973) », *Dextraze aux généraux commandants*, 10 février 1973.

¹³⁸ Letellier, *op. cit.*, p. 149.

¹³⁹ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), volume 2: 17. « Report B & B General [Vol. 1] (February 1971 — December 1973) », *Dextraze aux généraux commandants*, 10 février 1973 et Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 104-105.

¹⁴⁰ Letellier, *op. cit.*, p. 188.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 188-189.

général.¹⁴² Selon les souvenirs de Letellier, le CED avait promu Gagnon parce qu'il estimait inadmissible de ne retrouver aucun général francophone dans le plan d'organisation du contingent canadien de la Commission internationale de contrôle et de supervision (CICS) pour le Viêt-nam.¹⁴³ Une question s'impose toutefois : pourquoi le choix de Gagnon? On sait que Letellier avait déploré en présence du chef adjoint au personnel, le major-général Laubman, l'absence d'un officier général francophone chez les aviateurs.¹⁴⁴ En avait-il touché un mot à Dextraze avant de quitter les Forces canadiennes pour aller faire une seconde carrière dans l'industrie? La question reste entière, mais elle mériterait d'être poussée plus loin.

Le 12 juillet, le CED émet une directive destinée à lancer les programmes d'identification et de désignation des postes civils au MDN.¹⁴⁵ Il explique aussi aux commandants l'historique et l'envergure du programme linguistique, ses éléments et le processus pour le compléter avant le 31 décembre 1973. De plus, il les avertit que des séances d'informations seront organisées à leur intention et que beaucoup de travail les attend pour accomplir la tâche et rencontrer les échéances. Enfin, il sollicite leur appui et demande leur collaboration avec la DGBB.¹⁴⁶

À l'automne 1973, la rédaction de l'ordonnance sur l'usage des langues officielles dans les Forces canadiennes donne lieu à des négociations où l'atmosphère est parfois très tendue. C'est que le général Dextraze tente de faire obstacle à l'ébauche

¹⁴² *Ibid.*, p. 131-132 et Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 183. Notons que la date de promotion (1^{er} mai 1973) varie selon l'auteur consulté. Letellier, dans son livre, parle de 1974, alors que Pariseau et Bernier, que nous utilisons ici, parlent du 1^{er} mai 1973. Notre choix s'explique par le fait que le Canada se retire du CICS en juillet 1973.

¹⁴³ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 132.

¹⁴⁴ Letellier, *op. cit.*, p. 131.

¹⁴⁵ MDN, DHP, Ottawa, Fonds Armand Letellier, 1,05 m (90/444), volume 5: 45, p. 1-2. « Annotations of Bilingual Positions [Vol. I] (March 1971 — April 1972) », *Identification of Civilian Positions*, 12 juillet 1973.

¹⁴⁶ *Ibid.*

telle que rédigée par la DGBB, qui affirmait que l'anglais et le français étaient les langues opérationnelles.¹⁴⁷ Il avait d'ailleurs répété à plusieurs reprises à la fin des années 1960, et encore en octobre 1973, que l'anglais devait être la seule langue des opérations des Forces canadiennes, et ce, en vertu d'ententes internationales.¹⁴⁸ En présence de Letellier, le CED se dit d'accord avec la volonté du gouvernement de faire respecter le principe de l'égalité des deux langues officielles, mais pour lui il ne devait y en avoir qu'une seule (l'anglais) pour les opérations.¹⁴⁹ Selon Letellier, le général Dextraze donne alors l'impression « qu'il aurait préféré éviter les prescriptions de l'ordonnance »¹⁵⁰. Néanmoins, il lui précise qu'il approuverait l'ordonnance lorsque, officiellement, on lui demanderait de le faire.¹⁵¹

Le 7 août 1974, Dextraze accepte donc, à contrecœur, la teneur de l'Ordonnance administrative des Forces canadiennes (O AFC) 2-15, qui définit l'anglais et le français comme les langues opérationnelles des Forces.¹⁵² Étant donné sa tentative ratée de faire de l'anglais la langue des opérations en 1969, on peut comprendre que son approbation ait été fournie sans grand enthousiasme. Il semble même, d'après le colonel A.G. Christie, chef de cabinet de Dextraze, que ce dernier n'était pas tellement heureux de cette O AFC et anticipait même des problèmes et des complications pour l'avenir.¹⁵³ L'O AFC 2-15 est publiée le 25 octobre 1975. Depuis, cette ordonnance a été amendée à quelques reprises.

¹⁴⁷ Letellier, *op. cit.*, p. 181-183.

¹⁴⁸ Letellier, *op. cit.*, p. 181 et Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 172-173.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 182.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 13. « Ordres administratifs des Forces Canadiennes/Canadian Forces administrative orders », *O AFC 2-15*, 25 octobre 1974.

¹⁵³ Letellier, *op. cit.*, p. 183.

Il est intéressant de noter que d'autres, comme le Commissaire aux langues officielles, jugent cette ordonnance en complète contradiction en limitant l'utilisation du français avec la loi C-120.¹⁵⁴ Ce qui est, il faut l'avouer, loin de la vision du général Dextraze en matière de bilinguisme. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'il est avant toute chose, un militaire et non un politicien. Dans un texte intitulé « De la part du Chef d'état-major de la Défense », il résume bien sa philosophie sur la place que doivent occuper les militaires au Canada :

Si nous nous sommes engagés librement à servir notre patrie, nous l'avons fait en sachant qu'il fallait renoncer à certains de nos droits de citoyens, comme la participation publique aux activités politiques et la critique ouverte du gouvernement. [...] Si un membre des Forces armées se sent tellement offusqué qu'il ne peut s'empêcher de critiquer ouvertement l'armée ou le gouvernement, qu'il abandonne le service militaire et reprenne la liberté à laquelle il a volontairement renoncé lors de son enrôlement. Quant à nous qui avons choisi de rester dans les Forces armées, notre loyauté doit être entière, et nos critiques constructives, en nous servant des moyens mis à notre disposition.¹⁵⁵

Entre 1975 et 1976, la situation au MDN se complique encore davantage. C'est que le ministre Richardson décide de mettre un frein aux nouvelles demandes linguistiques du DGBB.¹⁵⁶ Par exemple, un jour le chef de cabinet de Richardson déclare que le ministre « ... n'était pas particulièrement pressé à voir se créer d'autres ULF et que... [Letellier]... serait mieux de [se] calmer... »¹⁵⁷. Le dossier des nouvelles

¹⁵⁴ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 180. Rappelons ici que la loi C-120 ou loi sur les langues officielles fut adopté par le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau par la Chambre des communes faisant de l'anglais et du français les langues officielles au Canada, le 7 septembre 1969. Voir MDN, DHP, Ottawa, Fonds Jean Pariseau, 62 m (84/331), Boîte 2, Dossier 12, « Bill C-120 du 29 mai 1969 et chapitre 0-2, LLO/OLA, 1968-1969. Loi concernant le statut des langues officielles du Canada/An Act Respecting the Statut of the Official Languages of Canada », *Bill C-120*, 7 septembre 1969.

¹⁵⁵ MDN, DHP, Dossier BIOG, *Jacques A. Dextraze*. p. 3. « De la part du Chef de l'état-major de la Défense à tous les membres des Forces canadiennes », novembre 1972.

¹⁵⁶ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 209.

¹⁵⁷ Letellier, *op. cit.*, p. 199.

ULF proposé par la DGBB, et appuyé par le CED, restera d'ailleurs sur le bureau de Richardson, et ce, jusqu'à son départ, le 13 novembre 1976.¹⁵⁸

Enfin, le 29 mars 1976, un rapport est présenté au général Dextraze. Il offre quatre différentes options pour accomplir la désignation des postes militaires et chacune est assortie d'un programme de dotation avec échéancier : « la première option se liait au programme de 1972 avec échéance en 1987; la deuxième retardait l'échéance de 5 ans et la plaçait en 1992; les troisième et quatrième options s'éloignaient de 1987 à 10 ans et 15 ans d'intervalles, soit 1997 et l'an 2000 »¹⁵⁹. Encore une fois, Dextraze fait preuve de prudence. Après avoir discuté du rapport avec le nouveau sous-ministre C.R. Nixon, ils optèrent pour la deuxième, celle de 1992, qui donne 15 ans pour désigner les 14 000 postes bilingues dans les Forces armées canadiennes et les maintenir.¹⁶⁰ Ce qui avait, une fois de plus, l'avantage de ne rien brusquer tout en effectuant les réformes linguistiques nécessaires.

3.5 Départ des Forces canadiennes

Le 1^{er} septembre 1977, Dextraze prend sa retraite des Forces canadiennes pour occuper le prestigieux poste de président du conseil d'administration du CN (Chemins de fer Nationaux du Canada), qui est encore à ce moment-là une société d'État.¹⁶¹ Il n'est pas le premier choix de Trudeau. En fait, le premier ministre avait d'abord choisi Paul Gérin-Lajoie, ancien ministre de l'Éducation du Québec et ex-président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), mais son zèle réformateur, en

¹⁵⁸ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome II, p. 209.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 217-218.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 218.

¹⁶¹ On doit se rappeler que Dextraze avait une certaine expérience en gestion du trafic ferroviaire au temps où il travaillait pour la filiale de la compagnie *Singer* à Thurso.

particulier sur les questions touchant la langue française, ne plaisait guère aux cadres supérieurs du CN.¹⁶² Dextraze, qui avait l'avantage d'être un francophone beaucoup plus acceptable pour une direction « frileuse » en cette matière, fut finalement choisi. Comme le fait remarquer Yves Tremblay, le président du conseil ne dirige pas cette grande entreprise au quotidien : c'est plutôt le chef de l'exploitation qui est le véritable patron.¹⁶³

En septembre 1977, dans une entrevue au magazine d'information des employés francophones, le nouveau président du CN revient sur la réforme linguistique entreprise dans les Forces armées canadiennes :

L'introduction du bilinguisme dans les forces armées est une chose dont est particulièrement fier M. Dextraze. Il a connu ce succès grâce à la collaboration de francophones et d'anglophones. Alors qu'il était chef du personnel, il a joué un rôle de première importance dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques faisant ressortir au sein des forces armées canadiennes le taux de représentativité francophone-anglophone comparativement à la population du pays.

C'est une question que j'avais à cœur, dit M. Dextraze. Il y avait beaucoup de rattrapage à faire, mais nous ne pouvions pas infliger une peine aux anglophones à un point inacceptable. Il faut prendre le temps qu'il faut et ne pas oublier l'aspect économique. Les francophones ont toujours craint les programmes étendus sur des périodes de 15 ou 20 ans parce que, dans le passé, ils ont été témoins de programmes aux termes vagues et n'aboutissant nulle part.

Il faut, dans ce domaine, tenir parole et agir selon ses promesses.

On a accusé le CN de ne pas tenir compte des francophones, mais je crois qu'il y a eu d'importantes améliorations au CN et dans d'autres compagnies. On a fait beaucoup... Il reste beaucoup à faire.

Mais il ne faudrait jamais nommer un francophone à un poste s'il n'a pas la compétence. Ce serait rendre un mauvais service à la compagnie et à la personne en question. Il faut être juste jusqu'au bout.¹⁶⁴

¹⁶² MacKay, Donald. *Histoire du CN*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1992. p. 298-299.

¹⁶³ Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 277.

¹⁶⁴ Gibson, John. « Jacques Dextraze, président du conseil », *Au fil du rail*. Montréal (septembre – octobre 1977) p. 2.

Pour mieux saisir la portée de ces lignes, il faut avoir pleinement à l'esprit qu'il vient tout juste d'entrer en fonction et que l'entreprise s'apprête à relever de grands défis, dont celui de franciser les opérations et le siège social de Montréal.¹⁶⁵ On constate donc, dans le texte, les grandes lignes de sa pensée en matière linguistique. Une fois de plus, il insiste sur la compréhension, la tolérance et la patience dans ce domaine. Il souligne enfin l'importance de s'acquitter des promesses faites aux francophones. Ajoutons que le texte a l'avantage de plaire autant aux employés francophones qu'aux gestionnaires du CN. En effet, si l'article se montre favorable par rapport aux réformes linguistiques, il se veut aussi rassurant en ce sens qu'il ne cherche pas à chambouler de fond en comble l'entreprise ferroviaire.

Lorsque Dextraze prend sa retraite en mai 1982, le CN s'est un peu francisé mais les questions financières et de relations de travail n'ont pas été réglées.¹⁶⁶ Après sa retraite, il fait une rare apparition dans le documentaire des frères McKenna sur la Seconde Guerre mondiale où il mentionne :

(...) j'ai décidé de me joindre aux Forces canadiennes, non pas dans le but de défendre le Canada français, ni le Canada anglais, mais je voulais bien défendre mon pays le Canada.¹⁶⁷

Cette dernière citation illustre assez bien l'idée que se faisait Dextraze des forces armées et du Canada en général. Il décède à l'issue d'une longue maladie à l'âge de 73 ans, le 10 mai 1993.

¹⁶⁵ Précisons qu'à l'automne 1977, le CN est une affaire complexe : limiter l'ingérence du gouvernement canadien, réduire l'endettement, gérer les conflits internes avec les cheminots, et franciser les opérations de la compagnie. À ce sujet, voir MacKay, *op. cit.*, p. 399.

¹⁶⁶ Tremblay, « Jacques Dextraze ou la passion de commander, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 277.

¹⁶⁷ *The Valor and the Horror*, co-production Galafilm, NFB et CBC, 1992, 3^e partie, « In Desperate Battle, Normandy 1944 », 103 minutes. 5, 49 — 6, 19 min.

Si nous avons parlé aussi longuement de la première partie de la carrière de Dextraze, c'est simplement pour illustrer le peu d'intérêt qu'il porte pour la question linguistique avant sa nomination au poste de CP. Il faut cependant dire que ses premières années de service ont été marquées par des conflits majeurs (Seconde Guerre mondiale et guerre de Corée) qui allouent peu de temps aux réflexions de cet ordre. Or, en une occasion, il délaisse pour un temps cette attitude distante pour répondre aux déclarations à l'emporte-pièce du député Paul Edmond Gagnon. La réponse de Dextraze est somme toute assez proche de la conception moderne d'une défense pancanadienne qui requiert la participation de tous les Canadiens, incluant la minorité francophone du pays. Est-ce que ce commentaire reflète la pensée profonde du jeune Dextraze? Il semble que oui, puisqu'il réitéra à plusieurs reprises cette idée.

Il est difficile de se faire une idée précise de ce qu'il pense de la problématique linguistique. Dextraze s'est montré fort discret en ce domaine. Il n'a jamais démontré beaucoup d'ambition littéraire. En réalité, en tant qu'officier subalterne, puis supérieur, il est beaucoup plus préoccupé par des questions d'ordre pratique, l'efficacité et la sécurité de ses troupes par exemple, que théorique. Cela dit, il a développé au long de sa carrière militaire, un intérêt constant pour l'art du commandement.¹⁶⁸

Il est progressivement amené par la force des choses à s'intéresser à la question linguistique au milieu des années 1960 : il appuie les propositions d'Allard devant la commission Laurendeau-Dunton; puis il se félicite en tant que Canadien français de

¹⁶⁸ Rappelons que le texte *l'art du commandement* (1973) est dévié d'une allocution donnée en 1959 alors que Dextraze était commandant de l'École d'Infanterie royale canadienne. À ce propos, voir Dextraze, Jaques A. « Art du commandement » [en ligne] : http://www.army.forces.gc.ca/caj/documents/vol_01/iss_2/CAJ_vol1.2_07_f.pdf, 2009.

l'arrivée d'un premier compatriote à la tête des Forces armées canadiennes. Après, tout se bouscule.

Il commence réellement à s'occuper de la question linguistique lorsqu'il est nommé au poste de CP et par la même occasion coordinateur officiel des affaires du bilinguisme dans les Forces canadiennes. Il est aussi responsable de la DGBB. Est-ce à dire que seule sa fonction l'amène à s'interroger sur cette problématique? Tout semble indiquer que oui. Il s'intéresse d'abord à cette question comme CP adjoint, sous la direction d'Allard, qui est un farouche défenseur des droits des soldats francophones. Et par la suite, il s'en occupe principalement, nous l'avons vu, en raison de son travail. Mais, cela ne l'empêche pas toutefois d'avoir sa propre opinion sur la question. Dextraze était un solide partisan de l'atteinte du 28 % de francophones partout dans les Forces canadiennes et des ULF. En revanche, il n'était pas en faveur du bilinguisme intégral. À plusieurs reprises, il répéta que l'anglais devait rester la seule langue des opérations. Ce qui ne l'empêchera pas de ratifier, sous la pression des circonstances, l'O AFC 2-15, qui définit que l'anglais et le français sont les deux langues opérationnelles des Forces canadiennes, et de réclamer un programme de bilinguisme pour les deux collègues anglophones, en contradiction avec une recommandation de la commission Laurendeau-Dunton.

En définitive, il sut imposer sa marque et ses méthodes dans plusieurs dossiers touchant à la question linguistique. Faut-il rappeler le houleux débat sur la nature de l'ULF navale ou encore, la promotion du colonel Gagnon? Dextraze est parvenu finalement à mettre en place des politiques nécessaires, tout en évitant de trop brusquer les choses. C'est pourquoi le premier ministre Trudeau l'a choisi comme chef d'état-

major de la Défense en 1972.¹⁶⁹ Et c'est encore pourquoi il a été nommé président du conseil d'administration du CN en 1977.

Sans tambour ni trompette, le général Dextraze a contribué, à l'intérieur des limites qu'il avait lui-même fixées, à rendre les Forces armées canadiennes plus accueillantes pour les jeunes recrues et les militaires canadiens-français. Il faut aussi reconnaître qu'il se devait d'être le chef de tous les militaires, francophones comme anglophones. Il a dû composer, comme tous ses prédécesseurs, avec des Forces canadiennes majoritairement anglophones et que par conséquent procéder trop rapidement en matière linguistique dans les circonstances risquait de semer la confusion et ranimer l'animosité entre les deux « peuples fondateurs ». Mais, a-t-il réussi à faire des Forces armées canadiennes une « société » bilingue? La question reste posée.

¹⁶⁹ Tremblay, « Jacques Dextraze and the Art of Command, 1940-1973 », *op. cit.*, p. 286.

CONCLUSION

Suivre l'évolution de la présence des francophones au sein des Forces armées canadiennes depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale montre à quel point leur situation a considérablement changé en un demi-siècle. Si l'indifférence a longtemps été la règle dans ce domaine, on commence seulement après la guerre à réfléchir sur les raisons du manque de militaires canadiens-français. Nous l'avons vu, cette réflexion a débouché dans les années 1950 sur une pseudo-refonte – parfois imparfaite et maladroite – du statut linguistique des francophones de l'armée de terre; une première tentative d'implanter des sous-unités francophones dans l'artillerie et dans le blindé se solde par un échec complet; la présence canadienne-française dans les trois armées (air, terre, mer) est surtout marquée par l'ouverture du Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR) et une série d'études. La situation s'améliore donc lentement, et ce, jusqu'à l'arrivée en place, au milieu des années 1960, d'officiers canadiens-français qui s'efforceront d'améliorer le sort des francophones et de leur langue. Parmi eux, notre étude a retenu les deux premiers Canadiens français à atteindre le poste de chef d'état-major (CED), soit Jean Victor Allard et Jacques Alfred Dextraze.

Comment expliquer le fait que ses deux officiers canadiens-français atteindront le poste militaire suprême dans des Forces armées canadiennes qui sont fortement anglicisées?

Tous deux font partie de l'armée de terre, où les Canadiens français sont les plus nombreux et réussissent le mieux, notamment grâce au maintien de l'unique régiment d'infanterie francophone permanent, le Royal 22^e Régiment (R22^eR). Ensuite, comme officiers d'infanterie francophone et bilingues, leur accession fut favorisée dans le

contexte sociopolitique et militaire des années 1950 et 1960. Enfin, peut-être le point le plus important – leur compétence de chef militaire. Il reste qu’il ne suffit pas qu’un ou deux francophones accèdent au poste militaire suprême pour que les choses changent en matière linguistique, il faut qu’au minimum l’un d’entre eux s’en occupe, idéalement les deux!

Le premier, Jean V. Allard, fait partie de ceux – peu nombreux par ailleurs – qui ont consacré une partie importante de leur carrière à la question francophone. Très tôt dans sa carrière, en 1937 par exemple, il lutte contre l’anglicisation croissante de son régiment de milice, sans grand succès. Après la guerre, son action pour les militaires canadiens-français se destine surtout à l’armée de terre, si l’on exclut l’idée de l’académie militaire : en 1952, il propose en vain de former de nouvelles unités francophones au Québec et recommande avec plus de succès l’agrandissement de Valcartier en 1966. La mise en œuvre des politiques d’unification lui donne la chance, comme CED, d’étendre son action à l’aviation et la marine, par le biais d’une commission d’enquête sur le sort des francophones. Il a ensuite toute la latitude nécessaire pour multiplier les unités de langue française (ULF) dans les trois armées et les différentes armes de l’armée de terre. Il prépare aussi un plan de bilinguisme permettant aux Forces canadiennes de respecter la Loi sur les langues officielles (LLO), qui sera adoptée par le Conseil du Trésor en 1972. Après son départ à la retraite, il continue de se mêler de la question francophone, quitte à intervenir de temps à autre pour corriger la situation.

Quant au deuxième, Jacques A. Dextraze, il commence à s’intéresser au sort des militaires francophones et de leur langue qu’assez tardivement. C’est du moins ce que l’on peut dire, parce qu’en vérité il nous a laissé bien peu de pistes en matière

linguistique. Il s'en occupe sérieusement à partir du milieu des années 1960 principalement en raison de son travail au quartier général à Ottawa, alors qu'il est sous les ordres du général Allard qui, nous l'avons vu, est un ardent défenseur des droits des francophones. Dès lors, il joue un rôle de première importance dans l'élaboration et l'application du programme de bilinguisme et biculturalisme (B & B) et dans l'épanouissement des ULF créées par son prédécesseur. Il poursuit ensuite comme CED la réforme linguistique en imposant sa marque et ses méthodes. Après sa retraite, il n'intervient plus directement sur cette question sauf au début de son mandat de président du conseil d'administration du CN.

Bref, nous l'avons montré, tous deux contribuent chacun à leur façon à l'amélioration du sort des francophones et à la reconnaissance du fait français dans les Forces armées canadiennes. Il ressort donc de l'étude de leur contribution en matière linguistique des similitudes, mais aussi certaines différences que l'on peut imputer à l'intérêt de chacun, mais aussi au contexte sociopolitique du moment. Si on constate assez aisément l'intérêt d'Allard, il est plus difficile de faire le même constat pour Dextraze. De fait, il semble que l'intérêt de ce dernier soit professionnel, malgré le fait qu'il lui arrive aussi de démontrer de l'enthousiasme pour cette question. Par exemple, il laisse entendre comme président du CN qu'il est très fier de l'introduction du bilinguisme dans les Forces canadiennes et que c'est l'exploit dont il s'enorgueillit le plus. Le contexte sociopolitique du Québec du moment (victoire péquiste aux élections provinciales de 1976) explique peut-être de telles paroles. Dextraze s'implique quand même directement dans le dossier en apportant des solutions tirées de son expérience militaire, mais aussi de sa vision de la problématique linguistique.